

Document d'Objectifs

Site Natura 2000 FR5200628 :

« Forêt, Etangs de Vioreau et de la Provostière »



Volume II :

Éléments biologiques et écologiques détaillés

&

Volume III :

Annexes administratives et techniques

Sommaire

VOLUME II ELEMENTS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES DETAILLES..... 3

1. Diagnostic biologique	5
1.1 <i>Inventaire et caractérisation des habitats et espèces végétales</i>	5
1.1.1 Précisions méthodologiques.....	5
1.1.2 Fiches descriptives des habitats.....	6
1.1.3 Cartographie des habitats : traitement statistique, tableaux récapitulatifs des surfaces.....	49
1.1.4 Espèces végétales d'intérêt communautaire et flore remarquable	51
1.2 <i>Liste des oiseaux observés sur le site</i>	58
2. Analyse écologique	63
2.1 <i>Etat de conservation</i>	63
2.1.1 Les communautés amphibiennes oligotrophes des grèves	63
2.1.2 Les végétations aquatiques d'hydrophytes enracinés.....	65
2.1.3 Végétation de bas-marais oligotrophes	65
2.2 <i>Les menaces avérées et potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</i> ..	65
2.2.1 Les menaces sur les communautés amphibiennes oligotrophes des grèves	65
2.2.2 Les menaces sur les communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés	75
2.2.3 Les menaces sur les végétations de bas-marais oligotrophes.....	75
2.2.4 Résultats des analyses de l'eau	77

VOLUME III ANNEXES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES 79

1. Annexes réglementaires :.....	81
1.1. <i>Rappel des réglementations en vigueur sur le site</i>	81
Règlement des usages sur le grand étang de Vioreau – Arrêté préfectoral du 19 Octobre 1978	83
1.2. <i>Evaluation d'incidence Natura 2000</i>	88
2. Annexes concertations	97
2.1 <i>Elaboration en concertation du Ducob 'Forêt, Etangs de Vioreau, Etang de la Provostière'</i> ..	97
2.1.1 Démarche et méthode de travail.....	97
2.1.3 Concertation locale	98
2.2 <i>Acteurs mobilisés</i>	100
2.2.1 Constitution du comité local de pilotage du DOCOB.....	100
2.1.2 Composition des groupes de travail	102
2.1.3 Démarches individuelles de concertation	105
2.3 <i>Rapport de la démarche de concertation</i>	106
Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 1 du 18 décembre 2006	106
Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 2 du 15 Mai 2008.....	111
Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 3 du 3 Février 2009	114
3. Eléments pour la communication presse	145

VOLUME II

ELEMENTS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES DETAILLES

1. Diagnostic biologique

1.1 Inventaire et caractérisation des habitats et espèces végétales

1.1.1 Précisions méthodologiques

La méthode d'inventaire et de cartographie s'appuie, conformément au cahier des charges, sur celle définie dans le guide méthodologique : « *Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN/Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 2006* ».

Les investigations de terrain ont été réalisées entre **mai et octobre 2009**, la première sortie (mai) ayant été mise à profit pour établir la typologie des habitats. Celle-ci a été mise au point avec le concours de Jean Le Bail (CBNB, Antenne régionale des Pays de la Loire).

L'ensemble des investigations de terrain, ainsi que le pilotage de la mission, a été menée par Cécile MESNAGE, botaniste-phytosociologue à OUEST AM'.

La phase bibliographique préliminaire s'est appuyée principalement sur les documents suivants :

- PRINGARBE A., 1995, « Conservation de la biodiversité d'une zone humide en Loire-Atlantique : Le Petit réservoir de Vioreau (Etat initial, propositions de gestion et de protection) », Mémoire de fin d'études MST AMVR, Université de Rennes I,
- LACROIX P. & al, 2006, « Plan de conservation en faveur du Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.) en région Pays de la Loire, CBNB Antenne régionale des Pays de la Loire,
- LPO, 2008, « Synthèses des enjeux de conservation floristiques et faunistiques sur le site de Vioreau »,

ainsi que sur les données floristiques de la base « flore » du Massif armoricain qui nous ont été communiquées par l'antenne régionale Pays de la Loire du CBNB.

Les échelles utilisées pour les relevés de terrain sont :

- 1/2500^e sur le Grand Vioreau et l'étang de la Provostière,
- 1/5000^e sur le Petit Vioreau et le long de la rigole

Concernant la flore remarquable (hormis les espèces d'intérêt communautaire), celle-ci n'a pas fait l'objet de recherches spécifiques, les stations étant relevées au gré des occurrences lors du parcours de terrain. Par ailleurs, précisons que seules les espèces protégées et/ou figurant sur les listes rouges du niveau régional au minimum¹ ont été intégrées à la cartographie : absence des espèces non protégées figurant uniquement sur la liste rouge départementale (Lacroix et al, 2006,) ou d'autres espèces intéressantes ne bénéficiant d'aucun statut particulier.

¹ A savoir : liste rouge nationale (Olivier & al, 1995), liste rouge armoricaine (Magnanon, 1993) et liste rouge régionale (Lacroix & al, 2008)

1.1.2 Fiches descriptives des habitats

Habitats d'intérêt communautaire

Quatre habitats d'intérêt communautaire (génériques), dont un prioritaire, ont pu être identifiés et cartographiés sur le site :

- 3130 - « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* » que l'on nommera, pour faciliter la compréhension des non spécialistes : « communautés amphibies oligotrophes » ou « communautés végétales des grèves exondables » ;
- 3150 - « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* » que l'on nommera également « communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés » ;
- 6410 – « Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) » que l'on nommera également : « végétation de bas-marais oligotrophe » ;
- 91EO* - « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) » que l'on nommera « saulaie à saule blanc ».

Les fiches descriptives présentées ci-après sont établies pour chacun des habitats élémentaires se rapportant à ces habitats génériques.

La syntaxonomie a été établie au rang de l'association lorsque cela était possible.

Ceintures supérieures des grèves exondables :
gazons amphibies à Littorelle et Scirpe épingle & prairies
amphibies à Scirpe palustre et Gratiola officinale

GAZONS A LITTORELLE ET SCIRPE EPINGLE

Syntaxon :

Eleocharitetum acicularis
(Baumann 1911) Koch 1926

(Classe : LITTORELLETTEA UNIFLORAE,
Alliance : *Eleocharition acicularis*)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 3130

Natura 2000 - décliné : 3130-2

Corine : 22.11 x 22.31

EUNIS : C3.41



<u>Surface occupée sur le site</u>

10,45 ha

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Association des niveaux supérieurs des grèves exondables, présente sur les étangs du Petit et Grand Vioreau et de la Provostière.

Gazons vivaces amphibies, dans un contexte oligo à mésotrophe, caractérisés par la présence de la Littorelle (*Littorella uniflora*) et du Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*), se développant sur substrat à granulométrie fine, limono-sableuse à limono-argileuse, avec une couche de vase molle de 1 à 2 cm d'épaisseur (J. Szmeja et B. Clément, 1990).

Sur substrat plus minéral, et à granulométrie plus grossière (quasi, voire absence de vase, ou même, dans les cas les plus extrêmes, quasiment directement sur affleurement de la roche-mère), le Scirpe épingle disparaît, seules des communautés dominées par la Littorelle se développent.

Dans un contexte plus eutrophe, les communautés s'enrichissent d'espèces telles que *Bidens tripartita*, *Calystegia sepium*, *Stachys palustris*... Certaines stations ont d'ailleurs été cartographiées sous forme d'un complexe d'habitats, les présentes communautés s'intercalant avec celles plus caractéristiques du *Bidention*. Un complexe a également été défini avec la roselière à Baldingère, ainsi qu'avec les herbiers aquatiques à Renouée amphibie (les deux formations végétales se succédant ici au cours de l'avancement de la saison et de l'abaissement du niveau des eaux).

Caractéristiques physionomiques et structurales :

Gazons ras ne dépassant pas, généralement, 5 cm de hauteur. Les communautés végétales sont le plus souvent denses, recouvrant de 80 à 100 % le substrat.

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

Communautés où se côtoient la Littorelle (*Littorella uniflora*) et le scirpe épinglé (*Eleocharis acicularis*).

Présence assez constante de : *Gratiola officinalis*, *Bidens tripartita*, *Baldellia ranunculoides*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Potentilla anserina*, *Ranunculus cf. peltatus*...

n° relevé	6a	R5	R7	R8	R10	R14	R16	R23	R24
date	26/05/09	02/09/09	16/09/09	16/09/09	16/09/09	08/10/09	08/10/09	16/10/09	16/10/09
observateur	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM
surface relevé (m ²)	10	2	1	1	6	6	10	1	1
substrat	sablo-vaseux		sablo-vaseux	sablo-vaseux		sablo-vaseux	vaseux	sableux	sablo_vaseux
pente (°)									30
exposition									Ouest
Rq									
Localisation	Provostière	GD Vioreau : Pont de la Musse	GD Vioreau : La Démenure	GD Vioreau : La Démenure		Provostière	Provostière	GD Vioreau : Rive N (école voile)	GD Vioreau : le ht Vioreau
Recouvrement (%)	85	95	80	100	95	85	95	85	85
Hauteur (cm)	5	3	2-5	2-5	1-4	4	2-3	2-4	2-10
<i>Bidens tripartita</i>		4		3	1			1	1
<i>Littorella uniflora</i>	1	2	4	3	r	5	1	4	4
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		4	i	1	+			+	3
<i>Rorippa palustris</i>		2	1						2
<i>Eleocharis acicularis</i>	3	+	3		5	3	3		2
<i>Mentha pulegium</i>	2			1					
<i>Baldellia ranunculoides</i>	1				1	4	+		
<i>Gratiola officinalis</i>	1	+	3	1	1	i	+	1	+2
<i>Plantago major</i>	1								
<i>Potentilla anserina</i>	+	1	+	4				3	1
<i>Polygonum amphibium</i> (forme ter.)		+							
<i>Mentha sp</i>		1		+					+
<i>Ranunculus cf. peltatus</i>		+	+		+				1
<i>Calystegia sepium</i>		+		2					
<i>Stachys palustris</i>				+					
<i>Ludwigia palustris</i>					2				
<i>Lythrum portula</i>					+				
<i>Gnaphalium uliginosum</i>					+			1	
<i>Polygonum minus</i>					i				
<i>Lythrum salicaria</i>					1				
<i>Elatine macropoda</i>						2.5			
<i>Ludwigia cf. peploides</i>						i	5		
<i>Polygonum lapathifolium</i>								+	
<i>Hypochoeris radicata</i>								i	
<i>Chenopodium polyspermum</i>								+	
<i>Trifolium repens</i>								+	
<i>Chenopodium rubrum</i>								+	
<i>Corrigiola littoralis</i>									+

Ces communautés à Littorelle et Scirpe épinglé sont, d'un point de vue floristique, de haute valeur patrimoniale ; ceci dans la mesure où elles abritent plusieurs plantes remarquables (dont deux protégées au niveau national): la Littorelle et la Gratiolle officinale. On y rencontre parfois aussi dans les niveaux les plus inférieurs des ceintures : *Elatine macropoda*, plante devenue très rare en Pays de la Loire, considérée à ce titre comme en danger extrême de disparition.

Habitats en contact :

Ces communautés de ceinture d'étang se trouvent au contact supérieur des communautés annuelles des bas-niveaux à Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*), relevant, elles, de l'habitat « 3130-3 ».

Au contact supérieur, on peut distinguer des formations de prairies amphibies à Scirpe et Gratiolle que nous avons choisi de distinguer du présent habitat, du fait notamment de leur physionomie très distincte. Cette formation relève toutefois également de la végétation des *Littorellettea* et donc de l'habitat générique « 3130 » (cf. fiche descriptive suivante).

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

L'habitat est représenté quasiment tout au long des berges des étangs du site, avec une représentation nettement plus importante toutefois sur le Grand réservoir de Vioreau, du fait notamment de la plus grande amplitude du marnage (plus particulièrement sur les rives Sud où les communautés sont beaucoup plus étendues du fait de la topographie : faible pente des berges dans la plupart des cas, contrairement à la rive nord). De la même manière, l'habitat est plus caractéristique sur les berges en pente très douce à substrat sablo-vaseux. Il perd de sa typicité, les communautés végétales s'appauvrissant pour n'être parfois représentées que par la Littorelle, là où le substrat devient plus grossier ou au droit des affleurements rocheux présents en rive nord du Grand Vioreau.

Ces communautés à Littorelle et Scirpe épingles sont, d'un point de vue floristique, de haute valeur patrimoniale ; ceci dans la mesure où elles abritent plusieurs plantes remarquables (dont deux protégées au niveau national) : la Littorelle et la Gratiolle officinale. On y rencontre parfois aussi dans les niveaux les plus inférieurs des ceintures : *Elatine macropoda*, plante devenue très rare en Pays de la Loire, considérée à ce titre comme en danger extrême de disparition.

L'habitat est globalement en bon état de conservation, des dégradations sont toutefois ponctuellement relevées au niveau de cet habitat en lien essentiellement avec une surfréquentation des grèves. Les dégradations les plus repérables et les plus importantes sont situées au droit des zones de mise à l'eau des embarcations sur le Grand Vioreau, l'école de voile sur la rive nord notamment, mais également à la Dénenure.

La fréquentation de cycles, chevaux ou véhicules à moteur est également un facteur de dégradation potentiel du couvert végétal. Toutefois, ces communautés du haut de grève semblent relativement résistantes au piétinement tant que cette fréquentation reste contenue (du fait notamment de la relative portance du substrat). Il a, par exemple, été constaté des formes « aplaties » du couvert végétal au droit de cheminements fréquentés par des voitures, sans que le couvert végétal ne soit détruit (ilôt de la Dénenure sur le Grand Vioreau notamment).

Une autre forme d'atteinte constatée est l'envahissement des communautés végétales par la Jussie (*Ludwigia* cf. *peplodes*). Celle-ci est évidente sur la Provostière, en de nombreux points, l'espèce étant fortement implantée et formant en certains points des communautés importantes et très recouvrantes.

Cette dégradation n'a pas été notée sur Vioreau, toutefois la jussie a été relevée en petite quantité sur la queue amont du Grand réservoir (amont du pont du Pas de la Musse) et également à l'aval immédiat du pont, rive nord (observation de Bretagne Vivante & CBNB lors d'une sortie botanique en octobre 2009).

Sources documentaires :

- LACROIX P. & al, 2006, « Plan de conservation en faveur du Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.) en région Pays de la Loire, CBNB Antenne régionale des Pays de la Loire
- Cahiers d'habitats Tome 3 « habitats humides »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Ceinture à Littorelle sur la rive sud du Grand réservoir



cordon continu à l'extrémité nord-est de la Provostière



Ceinture à Littorelle et Scirpe épinglé



communauté à Littorelle colonisant directement le substrat rocheux

FACTEURS DE DEGRADATION DE L'HABITAT



Cordon à Littorelle sur le Grand réservoir de Vioreau : dégradations du couvert végétal (circulation automobile, aménagements de loisirs et surfréquentation piétonne au niveau de la « plage »)



Cordon à Littorelle gagnée par la Jussie (Etang de la Provostière)



Modification de la composition floristique du fait de l'enrichissement du milieu par accumulation de vase en queues d'étang (Grand réservoir de Vioreau)

PRAIRIES A SCIRPE PALUSTRE ET GRATIOLE OFFICINALE

Syntaxon :

***Littorellion uniflorae* Koch 1926**

(Classe :LITTORELLETTEA UNIFLORAE)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 3130

Natura 2000 -décliné : Pas de correspondance

Corine : 22.11 x 22.31

EUNIS : C3.41



<u>Surface occupée sur le site</u>

1,3 ha

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés se développant au niveau les plus hauts des grèves exondables, au contact des précédentes communautés décrites (et parfois plus ou moins imbriquées).

Prairies amphibies, dans un contexte oligo à mésotrophe, caractérisées par la présence de la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et du Scirpe palustre (*Eleocharis palustris*).

Substrat de granulométrie variable, parfois assez grossière. Absence de vase.

Caractéristiques physionomiques et structurales :

Prairies atteignant une vingtaine de centimètres de hauteur, bordant les niveaux supérieurs des gazons à Littorelle et Scirpe épingle. Les communautés sont généralement bien recouvrantes : taux de recouvrement de 95 à 100 %. Elles forment généralement des peuplements assez denses, dans quelques cas très largement dominées par la Gratiolle.

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

Communautés dominées par la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), parfois de l'agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), avec présence plus ou moins marquée du Scirpe palustre (*Eleocharis palustris*).

Présence fréquente également de : *Baldellia ranunculoides*, *Potentilla anserina*, de menthes (*Mentha pulegium*, *Mentha cf. arvensis*)...

Il est à noter l'absence de la Littorelle et du Scirpe épingle.

n° relevé	5a	R1	R3
date	26/05/09	10/07/09	10/07/09
observateur	CM	CM	CM
surface relevé (m ²)	4	2	4
substrat			
pente (°)			
exposition			
Localisation			
	Provostière	Provostière	Gd Vioreau
Recouvrement (%)	100	95	95
Hauteur (cm)	5-20	5-10	5-20
<i>Agrostis stolonifera</i>	3	5	
<i>Eleocharis palustris</i>	2	+	3
<i>Rorippa palustris</i>			+
<i>Mentha pulegium</i>		+	1.3
<i>Baldellia ranunculoides</i>		1	+
<i>Gratiola officinalis</i>	3	3	4
<i>Plantago major</i>			
<i>Potentilla anserina</i>	3		+
<i>Mentha sp</i>	1		+
<i>Lythrum salicaria</i>		+	
<i>Ludwigia cf. peploides</i>		2	3
<i>Ranunculus flammula</i>			i

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

L'habitat est représenté un peu partout sur le site mais beaucoup plus ponctuellement que les ceintures à Littorelle qui sont, elles, présentes presque en continu sur les berges les plus favorables à leur développement.

Les stations les plus étendues se trouvent toutefois sur les rives sud du Grand Vioreau et de la Provostière. Ailleurs, les micro-stations représentées de part en part ne sont pas cartographiables à l'échelle de précision définie ici, elles ont donc été rattachées aux ceintures à Littorelle et scirpe épingle.

Ces communautés sont, d'un point de vue floristique, de forte valeur patrimoniale ; ceci dans la mesure où elles abritent la gratiole officinale.

L'habitat est globalement en bon état de conservation, quelques secteurs présentant de très belles populations de Gratiolle.

L'habitat est potentiellement soumis aux mêmes facteurs de dégradation que l'habitat précédemment décrit, toutefois aucune dégradation claire liée à la fréquentation des berges n'a été constatée.

En revanche, l'envahissement des communautés végétales par la Jussie (*Ludwigia cf. peploides*) est bien notable sur la l'étang de la Provostière.

Habitats en contact :

Ces communautés de ceinture d'étang se trouvent toujours au contact supérieur des gazons amphibies à Littorelle et/ou Scirpe épingle décrits précédemment (habitat « 3130-2 »).

Sources documentaires :

- LACROIX P. & al, 2006, « Plan de conservation en faveur du Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.) en région Pays de la Loire, CBNB Antenne régionale des Pays de la Loire
- Cahiers d'habitats Tome 3 « habitats humides »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Rive sud du Grand Vioreau



Rive sud de la Provostière, peuplement à Gratiolae quasi monospécifique.



Communautés à Coléanthe délicat des bas niveaux des grèves exondables



Syntaxon :

***Cypero fusci-Limoselletum aquaticae* p.p
(Oberdorfer 1957) Kornech 1960**

(Classe : ISOETO DURIEUI-JUNCETEA BUFONII,
Alliance : Elatino triandrae-Eleocharition ovatae)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 3130

Natura 2000 - décliné : 3130-3

Corine : 22. 321

EUNIS : C3.511



Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*) à Grand Vioreau, fin octobre 2009

<u>Surface occupée sur le site</u>	5,13 ha
---	----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Association amphibie mésotrophique dominée par des annuelles, sur substrat limoneux légèrement enrichi en matière organique. Elle occupe les niveaux inférieurs des grèves exondables des étangs, lit mineur des grands fleuves, présentant obligatoirement des variations de niveau d'eau.

Compte-tenu de ces conditions stationnelles, la phénologie est tardive à très tardive (jusqu'à fin octobre parfois, ce qui fut le cas en 2009), la floraison et fructification des espèces n'ayant lieu qu'à l'exondation complète.

Dans un contexte plus eutrophe (accumulation de dépôts organiques), les communautés s'enrichissent d'espèces nitrophiles : espèces des genres *Bidens*, *Polygonum*...et même ortie dans les situations les plus eutrophisées. Les cas d'implantations fortement prononcées de cette végétation nitrophile sont considérés comme des états de dégradation du groupement à *Coleanthus subtilis* (Lacroix et al, 2006).

Pour des questions pratiques liées à l'inventaire des stations de Coléanthe, il a été distingué dans la cartographie les communautés de l'habitat n'abritant pas le Coléanthe (« Communautés à Limoselle des bas niveaux des grèves –absence de Coléanthe»). Ces communautés se rapportent toutefois au même habitat élémentaire et ne présentent pas de spécificité du point de vue de leur composition floristique.

Caractéristiques physionomiques et structurales :

L'habitat se présente comme un fin gazon ras atteignant 5 à 6 cm de haut au maximum. Ces gazons sont généralement assez ouverts, laissant apparaître le substrat ; toutefois certaines stations présentent des communautés denses plus recouvrantes (jusqu'à 80, 90 % de la surface couverte).

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

Les communautés végétales sont caractérisées ici par le Coléanthe (*Coleanthus subtilis*) et la Limoselle (*Limosella aquatica*). On remarque à Vioreau l'absence de *Cyperus fuscus* (l'association de rattachement du *Cypero fusci-Limoselletum aquaticae* est donc fragmentaire).

Présence très régulière de *Bidens tripartita* et *Chenopodium rubrum*, tandis que les autres espèces fréquentes sont : *Gnaphalium uliginosum*, *Agrostis stolonifera*, *Rorippa palustris*, *Ranunculus cf. peltatus*.

n° relevé	R17	R18	R19	R20	R21	R22	R25	R26	R27	R28	R29
date	16/10/09	16/10/09	16/10/09	16/10/09	16/10/09	16/10/09	16/10/09	16/10/09	27/10/09	27/10/09	27/10/09
observateur	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM
surface relevé (m²)	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
substrat	sablo-vaseux					sablo-vaseux	sablo-vaseux	sablo-vaseux	sablo-vaseux	sablo-vaseux	vaseux
Rq											
Localisation	Gd Vioreau Queue ouest	Gd Vioreau Queue ouest		Gd Vioreau Rive N (aval)	Démenure Rive S (aval)	Rive N (école de voile)	Gd Vioreau : îlot de la Démenure	Gd Vioreau : est du barrage	Gd Vioreau	Gd Vioreau Pas de la Musse (rive N)	Gd Vioreau Pas de la Musse
Recouvrement (%)	60	75	90	70	80	30	60	60	75	70	85
Hauteur (cm)	2-6	1-3	2-4	3-6	1-4	1-2	1	1	1-5	2	2-3
Code "veg"	3	3	3	3 (eutrophe)	3	3c	3	3	3	3	3
<i>Bidens tripartita</i>	3	2	1	3	2		i	2	+	1	+
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	3	1	+	2				+		3	+
<i>Ranunculus cf. peltatus</i>	2	1		+	+				+	2	+
<i>Agrostis stolonifera</i>	2	+	+	r	+				+	2	
<i>Coleanthus subtilis</i>	1	2	5	r	1		3	r	r	i	+
<i>Limosella aquatica</i>	i	4		+	3	2	2	4	2	+	4
<i>Callitriche sp</i>	1	1		+	4	2		2	4	3	3
<i>Potentilla anserina</i>	+			r						1	
<i>Hypochoeris radicata</i>	+										
<i>Chenopodium rubrum</i>	+	i	+		r	1	1	1	3	2	
<i>Rorippa palustris</i>	+		+	2			+			r	1
<i>Cirsium vulgare</i>	i			+							
<i>Eleocharis acicularis</i>		3		+						1	5
<i>Sonchus sp</i>		+		+							
<i>Plantago major</i>			+	3						2	+
<i>Lythrum salicaria</i>				+						+	
<i>Chenopodium polyspermum</i>				+							
<i>Littorella uniflora</i>					r	+	3	+	1	i	
<i>Polygonum lapathifolium</i>										+	
<i>Oenanthe aquatica</i>											r

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

L'habitat n'est représenté que sur le Grand réservoir de Vioreau. Il est essentiellement présent au niveau de la rive sud et des queues d'étang du fait de la topographie plus favorable. Il trouve son étendue maximale au niveau de la queue occidentale de l'étang (aval de la digue) qui s'exonde entièrement à l'étiage.

Ces communautés végétales sont, d'un point de vue floristique, de **valeur patrimoniale majeure** du fait en particulier de la présence du coléanthe ; plante à très haute valeur patrimoniale du fait de son extrême rareté, tant au niveau français que sur le Massif armoricain (Vioreau est la seule station aujourd'hui connue pour la région des Pays-de-la-Loire). La limoselle est également de forte valeur patrimoniale pour la région et le Massif armoricain.

Cet habitat pionnier est relativement instable et nomade, entièrement lié à la dynamique hydrique. Il peut être éventuellement favorisé par des pressions biotiques modérées (piétinement, faucardage) limitant la concurrence par des vivaces (roselière notamment). L'eutrophisation des eaux favorise leur évolution vers les habitats nitrophiles du *Bidentetea*, de moindre valeur.

L'existence d'un marnage très important (lié à l'alimentation en eau du canal de Nantes à Brest) reste le facteur essentiel du développement et du maintien de l'habitat sur le réservoir du Grand Vioreau ; toutefois la présence parfois abondante d'espèces nitrophiles (au niveau des queues de l'étang principalement, du fait d'une accumulation des vases) constitue une particularité par rapport aux autres stations armoricaines étudiées (Magnanon, 2004) dont il convient de se préoccuper.

D'autres atteintes ponctuelles ont été constatées en lien avec les activités de loisirs et la fréquentation humaine. Les plus visibles (destruction du couvert végétal) sont celles créées par la circulation sur les grèves (en particulier les chevaux qui fréquentent les plus bas niveaux peu portants, mais on a pu observer également un quad testant la portance du substrat ! La circulation piétonne n'est généralement pas très « menaçante » pour l'habitat dans la mesure où celui-ci supporte bien le piétinement et que le piéton ne s'aventure pas sur les parties molles du substrat).

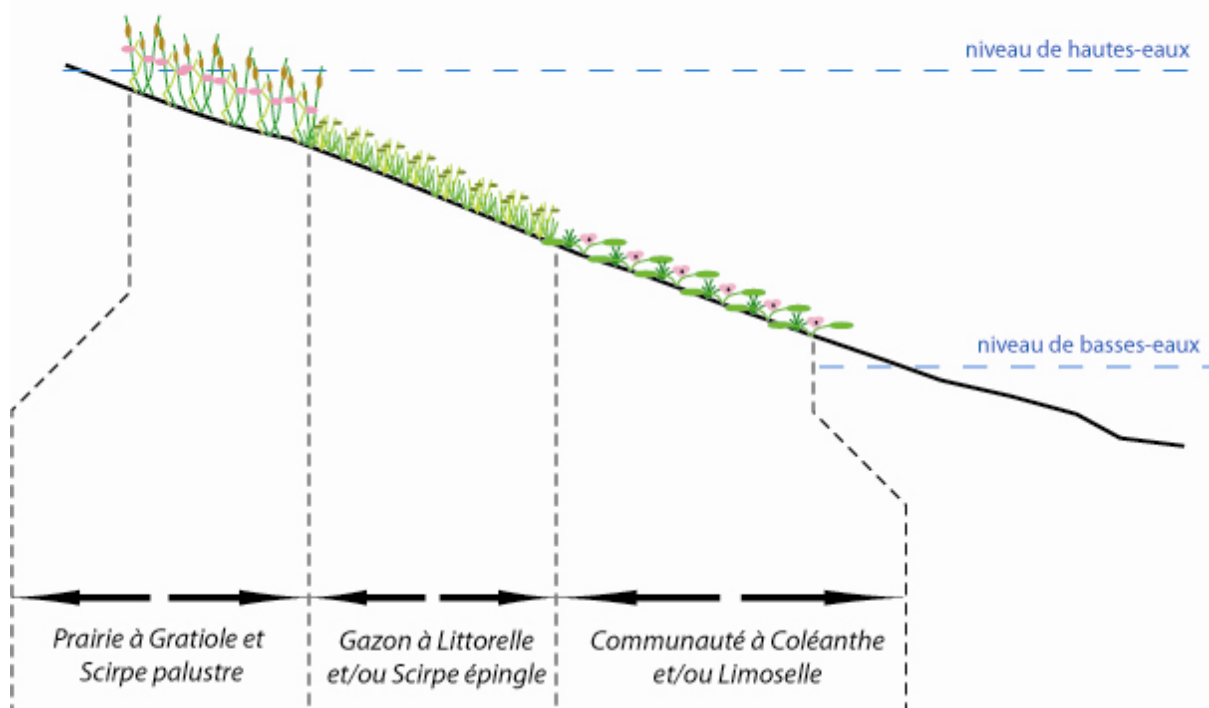
Habitats en contact :

Au contact supérieur avec les ceintures amphibies à Littorelle et Scirpe épinglé, également parfois avec les groupements du *Bidentetea*.

Sources documentaires :

- LACROIX P. & al, 2006, « Plan de conservation en faveur du coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.) en région Pays de la Loire, CBNB Antenne régionale des Pays de la Loire
- Cahiers d'habitats Tome 3 « habitats humides »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Schéma de l'étagement des communautés amphibies des grèves du réservoir du grand Vioreau



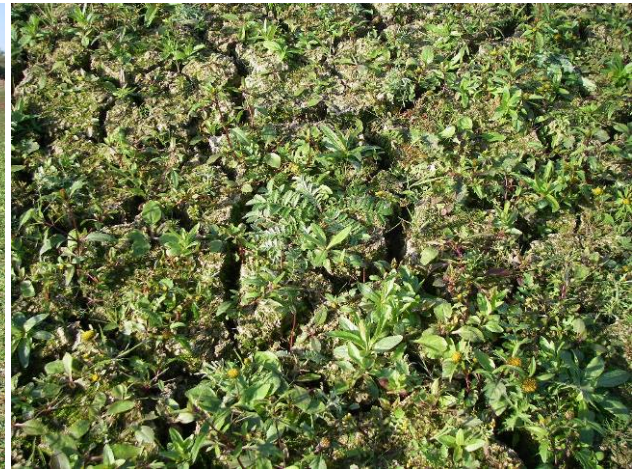
Limosella aquatica



Coleanthus subtilis



L'habitat s'étend sur une vaste surface au niveau de la queue ouest du Grand réservoir de Vioreau...



On y trouve toutefois des formes plus eutrophes, de physionomie légèrement différente (densification du couvert végétal et augmentation de sa hauteur)



Limites inférieures du groupement (substrat peu portant) surpiétinnées

Eaux à communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés (herbiers à Naiade, Potamots, Zanichellie...)

Syntaxon :

***Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931**

(Classe : *POTAMETEA PECTINATI*)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 3150

Natura 2000 - décliné : 3150-1

Corine : 22. 13 x 22.42

EUNIS : C1.33



Herbier à *Potamogeton nodosus* (Etang de la Provostière)

<u>Surface occupée sur le site</u>	71,65 ha
---	-----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés plus ou moins pionnières des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (0,5 à 4 m). mésotrophes à eutrophes.

Les herbiers aquatiques observés, sont à rapprocher :

- Pour ceux de l'étang de la Provostière essentiellement aux groupements à *Potamogeton nodosus*, mais également à ceux du *Potamogetum graminei* et du *Zanichellietum palustris subsp. palustris*,
- Pour ceux du Petit Vioreau, au *Najadetum marinae*

Caractéristiques physiologiques et structurales :

Deux types structuraux sont à distinguer :

- Les herbiers submergés à naiade, Potamots immergés type *Potamogeton pectinatus*, zanichellie...
- Les herbiers à Potamots présentant des feuilles flottantes (*Potamogeton nodosus*, *P. gramineus*), qui se trouvent le plus souvent en mélange avec d'autres groupements à feuilles flottantes (renoncules aquatiques, renouée amphibie...) qui ne relèvent pas de l'habitat.

Sur la Provostière les deux types sont représentés sous forme de deux strates superposées. Ils occupent les lisières externes de la pièce d'eau, les parties flottantes étant assez peu recouvrantes.

La structure des herbiers à Naiade présents au Petit Vioreau n'est, elle, pas connue, la plante ayant simplement été observée en échouage sur les rives.

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

Seuls des relevés sur les herbiers aquatiques de la Provostière ont pu être réalisés, les herbiers à naïade du Petit Vioreau n'ayant pas été observés directement *in situ* (cf. supra). Ces herbiers sont dominés par *Potamogeton nodosus*, *Zanichellia palustris*...

Le potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*) y est également bien représenté. On peut y rencontrer également *Potamogeton gramineus*, *Ludwigia palustris*..., tandis que la présence de Characées est, elle, rare.

La composition floristique des herbiers à naïade du Petit Vioreau n'est pas connue. Il semblerait toutefois, compte-tenu des fragments d'herbier observés en échouage qui ne relevaient que d'une seule espèce (*Naïas marina*), que ceux-ci soit monospécifiques.

n° relevé	4b	4c
date	26/05/09	26/05/09
observateur	CM	CM
surface relevé (m ²)	4	10
sustrat		
Rq		
Localisation	Provostière	Provostière
Recouvrement (%)	95	50
Hauteur d'eau (cm)		
<i>Potamogeton nodosus</i>	4	3
Algues filamenteuses	2	3
<i>Zanichellia palustris</i>	2	1
<i>Potamogeton gramineus</i>	1	
<i>Potamogeton pectinatus</i>	1	1
<i>Ranunculus peltatus</i>	1	+
<i>Ludwigia cf. peploides</i>	+	+
<i>Ludwigia palustris</i>	+	
<i>Polygonum amphibium</i>	+	+
<i>Fontinalis squamosa</i>	+	
<i>Nitella sp</i>		i

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Comme exposé supra, l'habitat n'est représenté que sur le Petit réservoir de Vioreau ainsi que sur la Provostière. En effet, aucun herbier, ni aucun échouage, n'a été observé sur les grèves du Grand réservoir.

Cette absence peut peut-être s'expliquer par la plus forte turbidité des eaux (présence d'un peuplement piscicole plus marqué ?) au Grand Vioreau.

Cet habitat est, du point de vue floristique, d'intérêt patrimonial assez fort : présence de plusieurs plantes assez rare à peu commune pour la région, *Potamogeton nodosus*, *P. gramineus*, *Ludwigia palustris*.

Une évolution de la trophie des eaux vers des stades plus eutrophes constitue une menace pour le maintien des herbiers. Quelques marques d'eutrophie ont pu être relevées sur la Provostière : présence assez forte d'algues filamenteuses notamment.

Par ailleurs, la présence de la Jussie sur la Provostière et sa prolifération peuvent constituer également une atteinte à ces groupements, par compétition.

Habitats en contact :

Autres habitats aquatiques : herbiers à renoncules, nupharaies...

Au contact avec les gazons à Littorelle et Scirpe épingle (UE 3130-2) des ceintures d'étangs.

Sources documentaires :

- Cahiers d'habitats Tome 3 « habitats humides »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Etang de la Provostière



Colonisation des herbiers par la Jussie, à partir des rives

Etang du Petit Vioreau



Najas marina

Végétation aquatique relevant de l'Hydrocharition

Syntaxon :

***Ceratophylletum demersi* Hild 1956**

(Classe : LEMNETEA MINORIS, Alliance :
Hydrocharition morsus-ranae)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 3150

Natura 2000 - décliné : 3150-4

Corine : 22. 13 x 22.41

EUNIS : C1.32



Herbier à *Ceratophyllum demersum* sur la rigole

<u>Surface occupée sur le site</u>	1,33 ha
---	----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Association des eaux hypertrophes. Se développe le plus souvent au-dessus de vases en décomposition des mares peu profondes.

Elle a été relevée sur le site au niveau de formations aquatiques de la rigole, dans des lames d'eau variant entre 40 et 50 cm, le substrat y étant le plus généralement fortement vaseux, les eaux stagnantes et le plus souvent troubles.

Caractéristiques physiologiques et structurales :

Des herbiers submergés paucispécifiques, assez denses, à *Ceratophyllum demersum* et *Elodea canadensis* d'une part, et herbiers flottants à Lemnacées, plus ou moins recouvrants d'autre part, se côtoient, en alternance ou par strates superposées.

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

Herbiers à : *Ceratophyllum demersum*, *Elodea canadensis*, *Lemna minor*, *Spirodela polyrhiza*...

n° relevé	R2	R4
date	10/07/09	02/09/09
observateur	CM	CM
surface relevé (m ²)	8	10
substrat		
Rq		eaux troubles
Localisation	Rigole	Rigole
Recouvrement (%)	60	85
Hauteur d'eau (cm)	40	40-50
Algues filamenteuses	2	4
<i>Lemna minor</i>		3
<i>Ceratophyllum demersum</i>	4	2
<i>Elodea canadensis</i>	2	1
<i>Spirodela polyrhiza</i>		1
<i>Callitriche</i> sp	+	
<i>Potamogeton crispus</i>	r	
<i>Ludwigia</i> cf. <i>peplodes</i>		+

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

L'habitat est représenté uniquement au niveau des eaux de la rigole.

Du point de vue floristique, il ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

L'évolution naturelle de ce milieu aquatique peu profond aux eaux stagnantes est tout à fait comparable à celle d'un fossé ; à savoir un comblement progressif par envasement.

La présence de la Jussie a été relevée en quelques points de la rigole. Elle ne constitue toutefois pas encore d'herbiers envahissants.

Habitats en contact :

Autres habitats aquatiques : nupharaies...

Groupements à héliophytes des berges.

Sources documentaires :

- Cahiers d'habitats Tome 3 « habitats humides »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Moliniaie hygrophile acidiphile à carvi verticillé

Syntaxon :

Caro verticillati-Molinietum caerulea
(Lemée 1937) Géhu 1976 ap. Clément 1978

(Classe : MOLINIO CAERULEA-JUNCETEA
ACUTIFLORI, Alliance : Juncion acutiflori)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 6410

Natura 2000 - décliné : 6410-9

Corine : 37.312

EUNIS : E3.51



<u>Surface occupée sur le site</u>	2,35 ha
------------------------------------	---------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Moliniaie acidiphile occidentale (large dominance de molinie). Caractéristique des sols hydromorphes à pseudo-gley, avec nappe phréatique à variation verticale. S'inscrit avec les landes dans la dynamique régressive des forêts acidiphiles. Peut dériver des landes sous l'influence des incendies, mais aussi du pâturage extensif.

Elle se trouve, très ponctuellement en mélange avec la végétation des roselières des *Phragmiti-Magnocaricetea* : présence importante d'*Eupatorium cannabinum*, *Lysimachia vulgaris*...

Caractéristiques physiologiques et structurales :

Végétation nettement caractérisée par les touradons de Molinie qui peuvent atteindre 1 à 1m50 de hauteur. Deux groupes socio-écologiques composent le *Caro-Molinietum* : les espèces de bas-marais (*Molinia caerulea*, *Juncus acutiflorus*, *Carum verticillatum*, *Cirsium dissectum*, *Succisa pratensis*...) et des chamaephytes (*Ericacées*, *Ulex minor*).

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

La moliniaie est caractérisée par la présence de *Molinia caerulea* (largement dominante dans les situations les plus typiques) et de *Carum verticillatum*. Les autres caractéristiques présentent sont : *Cirsium dissectum* (très constant dans les relevés réalisés), les *Ericacées* : *Erica ciliaris*, *E. tetralix* et *Calluna vulgaris*,... *Ulex minor* et *Gentiana pneumonanthe* (présence au niveau de petites stations).

Autres espèces : *Potentilla erecta*, *Scorzonera humilis*, *Serratula tinctoria*,... également quelques espèces des prairies tourbeuses en situation plus ouverte : *Agrostis canina*, *Carex pulicaris*, *Orchis laxiflora*, *Eleocharis multicaulis*... Ponctuellement, présence également de petits tapis de sphaignes (*Sphagnum sp*).

n° relevé	1a	1c	1d	1e	R11	R13
date	26/05/09	26/05/09	26/05/09	26/05/09	16/09/09	16/09/09
observateur	CM	CM	CM	CM	CM	CM
surface relevé (m ²)	20	50	50	25	200	
Strate arborecente						
Recouvrement (%)		10				
Hauteur (m)		10				
<i>Pinus sylvestris</i>		1				
Strate arbustive						
Recouvrement (%)		30	30			
Hauteur (m)		2-5	2			
<i>Frangula alnus</i>		2	2		+	
<i>Pyrus sp</i>		+				
<i>Pinus sylvestris</i>		+	1		1	
<i>Ulex europaeus</i>			1			
<i>Salix atrocinerea</i>		+				
<i>Quercus robur</i>		+	+			
Strate herbacée						
Recouvrement (%)	95	100	100	100	100	100
Hauteur (cm)	10-60	60-150	50-100	50-100	50-100	100-200
<i>Molinia caerulea</i>	3	5	4	5	5	3
<i>Agrostis canina</i>	3					
<i>Eleocharis multicaulis</i>	2					
<i>Juncus heterophyllus</i>	2					
<i>Scorzonera humilis</i>		1	2	+		
<i>Angelica sylvestris</i>		1		1	1	3
<i>Eupatorium cannabinum</i>		1			+	3
<i>Mentha aquatica</i>		1				1
<i>Cirsium dissectum</i>	1	+	2	2	3	
<i>Carum verticillatum</i>	1	+	+	+	+	
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	1					
<i>Ranunculus flammula</i>	+					
<i>Lycopus europaeus</i>	+	+				1
<i>Calystegia sepium</i>	+					
<i>Oenanthe crocata</i>		+				
<i>Lotus uliginosus</i>		+				
<i>Potentilla erecta</i>		+	1	+	2	
<i>Erica ciliaris</i>			2		3	
<i>Erica tetralix</i>			+	+	+.2	
<i>Calluna vulgaris</i>			1		2	
<i>Quercus robur</i>			+			
<i>Festuca cf. filliformis</i>			+			
<i>Carex pulicaris</i>			+	+		
<i>Carex flacca</i>				+		
<i>Carex hostiana</i>				+		
<i>Orchis laxiflora laxiflora</i>				i		
<i>Carex demissa</i>				+		
<i>Genista tinctoria</i>				+		
<i>Serratula tinctoria</i>					i	
<i>Ulex minor</i>					+.2	
<i>Succisa pratensis</i>					+	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>					+	
<i>Scutellaria minor</i>					+	
<i>Lysimachia vulgaris</i>					+	2
<i>Juncus acutiflorus</i>						+.2
<i>Iris pseudacorus</i>						1

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Cet habitat occupe la bordure nord-ouest de l'étang du Petit Vioreau.

Il est, du point de vue floristique, d'intérêt patrimonial très fort pour la région : présence de plusieurs plantes remarquables (certaines protégées en Pays-de-la-Loire), *Gentiana pneumonanthe* (espèce protégée), *Carex pulicaris*, *Carex hostiana*, *Orchis laxiflora*. Notons également *Carex lasiocarpa* (espèce protégée), relevé sous forme d'un petit peuplement monospécifique en lisière sud (donnée CBNB, G. Thomassin).

L'habitat a tendance à se refermer : boisement progressif vers la pinède à Pin sylvestre, saulaie à Saule roux-cendré dans les parties de la moliniaie régulièrement soumises à inondation (sud-est).

Habitats en contact :

- Habitats forestiers relevant de la chênaie acidiphile (COR 41.5), de la saulaie (COR 44.92)
- Autres habitats tourbeux : prairies acidiphiles amphibies en ceinture d'étang (UE 6410-13).
- Végétation de roselières relevant des Phragmiti-Magnocaricetea.

Sources documentaires :

- PRINGARBE A., 1995, « Conservation de la biodiversité d'une zone humide en Loire-Atlantique : Le Petit réservoir de Vioreau (État initial, propositions de gestion et de protection) », Mémoire de fin d'études MST AMVR, Université de Rennes I
- MADY M., 2008, « Les végétations herbacées dominées par la molinie. Caractérisation et critères d'identification pour les végétations relevant d'habitats d'intérêt communautaire », CBNB Antenne régionale de Bretagne
- Cahiers d'habitats Tome 4 « habitats agropastoraux » Volume 2
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)





Secteurs où les Ericacées sont bien représentées



Secteur se fermant : boisement par les pins



Moliniaie aciphile en mélange avec la végétation
des *Phragmiti-Magnocaricetea*



Carex pulicaris



Genista tinctoria



Gentiana pneumonanthe

Prairies amphibies, acidiphiles et oligotrophes

Syntaxon :

***Eleocharo multicaulis-Agrostietum caninae* de Foulcault 1984 prov.**

(Classe : *MOLINIO CAERULEA-JUNCETEA ACUTIFLORI*, Alliance : *Juncion acutiflori*)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 6410

Natura 2000 - décliné : 6410-13

Corine : 37.312

EUNIS : E3.51

<u>Surface occupée sur le site</u>	0,04 ha
---	----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Prairie amphibie, acidiphile et oligotrophe. Occupe des substrats organiques soumis à des variations horizontales du niveau d'eau. Se développe au-dessus de la ceinture des *Littorelletea uniflorae*. Vicariante subatlantique du *Deschampsio setaceae-Agrostietum caninae*.

Caractéristiques physonomiques et structurales :

Cet habitat tourbeux, au contact inférieur de la moliniaie et contact supérieur des ceintures du *Littorelletea* se présente sous forme d'une prairie soumise à inondation hivernale. La végétation herbacée atteint une vingtaine de centimètres de hauteur ; elle est relativement bien recouvrante (95 à 100 %), le substrat est à dominante tourbeuse.

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques fournis ci-après)

L'association est caractérisée par *Eleocharis multicaulis*, *Agrostis canina*, *Hydrocotyle vulgaris*.

Autres espèces présentes : *Agrostis stolonifera*, *Juncus heterophyllus*, *Juncus articulatus*, *Juncus bulbosus*, *Veronica scutellata*...

Les espèces de cet habitat humide tourbeux viennent côtoyer celles des ceintures à Littorelle et plus particulièrement des prairies amphibies à Scirpe palustre et gratiole des niveaux les plus hauts.

n° relevé	1b
date	26/05/09
observateur	CM
surface relevé (m ²)	4
Localisation	Petit Vio
Recouvrement (%)	95
Hauteur (cm)	10-25
<i>Agrostis stolonifera</i>	3
<i>Agrostis canina</i>	2
<i>Juncus heterophyllus</i>	2
<i>Juncus articulatus</i>	2
<i>Galium debile</i>	1
<i>Gratiola officinalis</i>	+
<i>Eleocharis palustris</i>	+
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	+
<i>Lysimachia vulgaris</i>	+
<i>Cirsium dissectum</i>	+
<i>Eleocharis multicaulis</i>	+
<i>Juncus bulbosus</i>	+
<i>Veronica scutellata</i>	+

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Cet habitat est représenté très ponctuellement, à la lisière sud de la moliniaie du Petit Vioreau, il est au contact direct des ceintures amphibies à Litorelle.

Il est, du point de vue floristique, d'intérêt patrimonial fort : présence de plantes remarquables telles que *Juncus heterophyllus*, *Galium debile*.

Habitats en contact :

- Moliniaie acidiphile au contact supérieur (UE 6410-9)
- Végétation des *Littorelletea* au contact inférieur, dont notamment prairies amphibies à Gratiole et Scirpe palustre (UE 3130).

Sources documentaires :

- PRINGARBE A., 1995, « Conservation de la biodiversité d'une zone humide en Loire-Atlantique : Le Petit réservoir de Vioreau (État initial, propositions de gestion et de protection) », Mémoire de fin d'études MST AMVR, Université de Rennes I
- Cahiers d'habitats Tome 4 « habitats agropastoraux » Volume 2
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Saulaies à saule blanc

Syntaxon :

***Salicetum albae* Issler 1926**

(Classe : *SALICETEA PURPUREAE*, Alliance : *Salicion albae*)

Rattachement aux codes européens :

Natura 2000 - générique : 91EO*

Natura 2000 - décliné : 91EO*-1

Corine : 44.13 EUNIS : G1.111



<u>Surface occupée sur le site</u>

0,172 ha

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Forêt riveraine de bois tendre dominée par *Salix alba*. Subit des inondations importantes et parfois durables en hiver, printemps et jusqu'en début d'été. Sur substrats variés, généralement riches en calcaire et éléments nutritifs : sables, graviers, limons, sols limono-argileux.

Présent ici dans un contexte très particulier, probablement issu de plantation à l'origine.

Caractéristiques physiologiques et structurales :

L'habitat se trouve dans ses stades pionniers, représenté par de jeunes saules blancs au stade encore arbustif (hauteur de 5 à 6 mètres) formant des bosquets linéaires « les pieds dans l'eau » en ceinture d'étang. Les petits peuplements cartographiés sont relativement denses et recouvrants, l'essence s'installe toutefois progressivement autour de l'étang, un à quelques arbustes de Saules blanc étant parfois présents (non cartographié).

Caractéristiques floristiques :

(cf. relevés phytosociologiques)

Boisement caractérisé par le Saule blanc (*Salix alba*).

La strate herbacée du sous bois est représentée par des espèces des roselières : *Lysimachia vulgaris*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Scutellaria galericulata*... parfois aussi *Phalaris arundinacea*...

n° relevé	R15
date	08/10/09
observateur	CM
surface relevé (m ²)	200
Substrat	vaseux
Localisation	Provostière
Strate arbustive	
Recouvrement (%)	90
Hauteur (m)	5-6
<i>Salix alba</i>	5
Strate herbacée	
Recouvrement (%)	60
Hauteur (cm)	80
<i>Lysimachia vulgaris</i>	3
<i>Ludwigia palustris</i>	3
<i>Lycopus europaeus</i>	+
<i>Lythrum salicaria</i>	+
<i>Rorippa islandica</i>	+
<i>Scutellaria galericulata</i>	+
<i>Bidens tripartita</i>	+
<i>Polygonum amphibium</i>	+

Compte-tenu du niveau d'immersion du substrat on relève également quelques aquatiques ou semi-aquatiques comme *Ludwigia palustris*, *Polygonum amphibium*... ainsi que les annuelles des vases : *Bidens tripartita*, *Rorippa islandica*...

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

L'habitat est représenté ponctuellement en ceinture de l'**étang de la Provostière** (moitié ouest). Il se trouve à son stade pionnier et semble être en phase de colonisation et donc d'expansion.

Il ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier, tout au moins du point de vue floristique.

Habitats en contact :

- Habitats aquatiques (UE 3150)
- Roselières, faciès à Baldingère (COR 53.11)
- Communautés des vases du *Bidenton* (COR 22.33)

Sources documentaires :

- Cahiers d'habitats Tome 1 « habitats forestiers »
- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Autres Habitats

Vingt autres formations végétales qui ne relèvent pas de la Directive Habitats, ont été distinguées dans la cartographie. La syntaxonomie a été établie pour ces habitats, généralement au rang de l'alliance.

Des fiches descriptives sont présentées ci-après pour les 10 alliances végétales représentées :

1. végétation aquatique du *Nymphaeion albae*,
2. végétation aquatique du *Ranunculion aquatilis*
3. roselières : végétations du *Phragmition communis*,
4. magnocariçaies : végétations du *Magnocaricion elatae*,
5. pâtures mésophiles, végétation du *Cynosurion cristati*,
6. pâtures humides eutrophes, végétation du *Potentillion anserinae*,
7. chênaies acidiphiles (*Quercion roboris*),
8. bois à bonne ressource hydrique (chênaie-frênaie), végétation du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*,
9. saulaies à saule roux-cendré (*Salicion cinerea*)
10. Saulaies à saule à trois étamines (*Salicion triandrae*).

Par ailleurs, ont été cartographiés également les habitats non rattachables à une formation végétale, suivants :

- Cultures,
- Haies, bocage et alignements de peupliers,
- Eau libre (absence d'herbiers aquatiques),
- Habitats anthropiques : grève aménagée (plage) et voirie

Végétation aquatique du *Nymphaeion albae*

Syntaxon :

***Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957**

(Classe : *POTAMETEA PECTINATI*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 22.431

EUNIS : C1.24 - (eaux mésotrophes) ou
C1.34 - (eaux
eutrophes)



Tapis important de Nymphéas sur l'étang de la Provostière

Surface occupée sur le site	7,45 ha
------------------------------------	----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés à structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (1-4m.), mésotrophes à eutrophes.

Caractéristiques physionomiques et structurales :

Les herbiers aquatiques relevés se rapportant à cette alliance végétale sont des herbiers flottants :

- À nymphéas (*Nymphaea alba*),
- Nénuphars jaunes (*Nuphar lutea*)
- Renouées amphibies (*Polygonum amphibium*).

Les peuplements présents sont le plus souvent monospécifiques, très recouvrants dans le cas de la première formation en particulier.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Les formations dominantes sont les tapis de Nymphéas qui occupent de vastes étendues sur les étangs de la Provostière et du Petit Vioreau.

Les herbiers à renouée amphibie ont été relevés, ponctuellement, sur les pourtours des 3 étangs (Provostière, Grand et Petit Vioreau). Certains herbiers du Grand réservoir occupent des surfaces relativement conséquentes. A l'exondation des grèves, ils se trouvent en mélange avec la végétation des ceintures à Littorelle.

De petits herbiers à *Nuphar lutea* ont, en outre, été relevés sur la rigole.



Habitats en contact :

- Autres habitats aquatiques (dont UE 3150)
- Communautés des *Littorelletea* (UE 3130) –pour les herbiers à Renouée amphibie-

Sources documentaires :

- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Végétation aquatique du *Ranunculon aquatilis*

Syntaxon :

***Ranunculon aquatilis* Passarge 1964**

(Classe : *POTAMETEA PECTINATI*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 22.432 **EUNIS** : C1.24 - (eaux mésotrophes) ou C1.34 - (eaux eutrophes)

<u>Surface occupée sur le site</u>	1,78 ha
---	----------------

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés à Callitriches et/ou Renoncules aquatiques des eaux peu profondes, calmes, stagnantes à faiblement courantes, capables de supporter une émergence estivale. Se rencontrent sur le site au droit de secteurs topographiques bas des grèves des étangs (queues, micro-baies « calmes », peu soumises au battillage), sur substrat fortement vaseux et également sur certains tronçons de la rigole.

Caractéristiques floristiques :

Communautés paucispécifiques caractérisées par une, voir deux espèces : une callitriche (espèce non déterminée), une renoncule, *Ranunculus* cf. *peltatus*.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Ces formations sont présentes au sein des habitats aquatiques du pourtour des étangs du Petit Vioreau et de la Provostière, sans qu'elles soient, le plus souvent cartographiables de manière indépendantes. Elles sont par ailleurs présentes également ponctuellement en ceinture du Grand réservoir : végétation dominée par les callitriches observées sous forme de gazons directement sur le substrat vaseux, à l'exondation, au niveau de queues ou baies calmes.

Habitats en contact :

- Autres habitats aquatiques (dont UE 3150)
- Communautés des bas niveaux des grèves à Coléanthe (UE 3130)

Sources documentaires :

- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Roselières : végétations du *Phragmites communis*

Syntaxon :

***Phragmites communis* Koch 1926**

(Classe : PHRAMITI AUSTRALIS-
MAGNOCARICETEA ELATEA

Rattachement aux codes européens :

Corine : 53.1 EUNIS : C3.2

<u>Surface occupée sur le site</u>	11,8 ha
---	----------------



Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés à grands hélrophytes, en rives des étangs.

Ont été distingués au sein de cet habitat :

- Les communautés relevant du *Scirpo lacustris-Phragmitetum australis*,
 - o Peuplements dominés par *Phragmites australis* (Phragmitaie),
 - o Peuplements à *Phalaris arundinacea* dominant,
 - o Roselières à Jonc des tonneliers (*Scirpus lacustris*),
 - o Roselières à Typhas
- Les communautés à *Glyceria maxima*, relevant du *Glycerietum maximae*,

Caractéristiques phytosociologiques et structurales :

Communautés à grands hélrophytes, atteignant selon les types de formation une hauteur d'environ 2 mètres (phragmitaie), formant le plus souvent des peuplements quasi monospécifiques.

n° relevé	2a	2b	R6
date	26/05/09	26/05/09	02/09/09
observateur	CM	CM	CM
surface relevé (m ²)	25	20	100
Rq			
Localisation	Petit Vio	Petit Vio	Gd Vioreau
Recouvrement (%)	85	90	100
Hauteur (cm)	80-250	60-100	60
Code "veg"	Phalaridaie	Mosaï : Phal x cariçaie	Scirpo- Phragmitetum
<i>Phalaris arundinacea</i>	5	5	5
<i>Iris pseudacorus</i>	1		i
<i>Lysimachia vulgaris</i>	+	3	
<i>Polygonum amphibium</i>	+	1	
<i>Mentha aquatica</i>	+	1	+
<i>Calystegia sepium</i>		1	1
<i>Lythrum salicaria</i>	+	+	
<i>Sparganium erectum</i>	+		
<i>Galium palustre</i>	+		
<i>Agrostis stolonifera</i>	+		
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	+		
<i>Lycopus europaeus</i>	+	+	
<i>Stachys palustris</i>		+	1
<i>Epilobium tetragonum</i>		+	
<i>Eleocharis palustris</i>		+	
<i>Bidens tripartita</i>			+
<i>Fraxinus cf. excelsior</i>			i

Caractéristiques floristiques :

Les roselières à *Phalaris arundinacea* sont plus diversifiées (Cf. relevés phytosociologiques fournis ci-contre). D'un point de vue phytosociologique, on les rapproche des formations du *Scirpo-Phragmitum*, dont elles constituent un faciès.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Ces formations sont installées en rives des étangs.

La roselière à Baldingère (*Phalaris arundinacea*) est la formation la plus fréquente, rencontrée de manière plus ou moins étendue en ceinture des 3 étangs. La phragmitaie a été relevée, elle, principalement en rives sud du Grand réservoir et de la Provostière ; tandis que la typhaie, la roselière à Scirpe lacustre (ou jonc des tonneliers), et la glycériaie ne sont que très ponctuellement représentées en rives de ces deux plans d'eau.

Habitats en contact :

- Magnocariçaies
- Communautés des *Littorelletea* (UE 3130), et du *Bidention*, au contact inférieur,
- Habitats boisés (saulaies, chênaies acidiphiles, chênaie-frênaie, bocage...), au contact supérieur.

Sources documentaires :

- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne).



Végétations des roselières (faciès à Baldingère-photo de gauche) et phragmitaie, en ceinture et queue amont de la Provostière



Grand Vioreau : roselières (faciès à Baldingère et phragmitaie en queue d'étang)

Magnocaricaies : végétations du *Magnocaricion elatae*

Syntaxon :

***Magnocaricion elatae* Koch 1926**

(Classe : PHRAMITI AUSTRALIS-
MAGNOCARICETEA ELATEA

Rattachement aux codes européens :

Corine : 53.21 EUNIS : D5.21



Surface occupée sur le site

1,12 ha

Caractéristiques écologiques et variabilité :

Communautés à grandes Laïches, des sols mésotrophes à dystrophes, souvent tourbeux.

Ont été distingués au sein de cet habitat, les magnocaricaies à :

- *Carex vesicaria*,
- *Carex elata* ou *C. paniculata*,
- *Carex acuta*,

Caractéristiques phytionomiques et structurales :

Communautés à grands hélrophytes, formant des peuplements denses dominées le plus souvent par une espèce de grande Laïche, de hauteur variant entre 40 cm et 1m50, selon l'espèce dominante. Les magnocaricaies dominées par *Carex elata* et/ou *C. paniculata* forment des touradons.

Caractéristiques floristiques :

(Cf. relevés phytosociologiques fournis ci-contre)

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Ces formations sont installées en rives des étangs, au contact direct avec les communautés de roselières du *Phragmition communis*.

n° relevé	3a	3b	3c
date	26/05/09	26/05/09	26/05/09
observateur	CM	CM	CM
surface relevé (m ²)	30	4	30
Rq	Mosaïque C. vesicaria x C. elata	Magno à C. elata	Magno à C. acuta
Localisation	Petit Vio	Petit Vio	Provostière
Recouvrement (%)	75	100	85
Hauteur (cm)	40-100	150	80-100
Code "veg"			
<i>Carex acuta</i>			4
<i>Carex vesicaria</i>	4		+
<i>Carex elata</i>	2	5	2
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		1	+
<i>Lycopus europaeus</i>		1	+
<i>Lysimachia vulgaris</i>	1	+	1
<i>Iris pseudacorus</i>	1	+	
<i>Stachys palustris</i>			1
<i>Juncus effusus</i>	+		
<i>Polygonum amphibium</i>	+	+	
<i>Salix atrocinerea</i>	+		
<i>Phalaris arundinacea</i>	+		+
<i>Molinia caerulea</i>	i		
<i>Lythrum salicaria</i>			+
<i>Eleocharis palustris</i>			+
<i>Glyceria maxima</i>			+
<i>Calystegia sepium</i>			+

Elles sont toutefois moins représentées que ces dernières, essentiellement présentes au nord-ouest du Petit Vioreau au contact de la moliniaie, et ponctuellement le long des rives de la Provostière et du Grand réservoir.

Habitats en contact :

- Roselières
- Communautés des *Littorelletea* (UE 3130), et du *Bidention*, au contact inférieur, et/ou des communautés aquatiques

Sources documentaires :

- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)



Magnocariçaies à *Carex vesicaria* (au premier plan), *C. elata*, au contact de la moliniaie du Petit Vioreau



Peuplement à *Carex acuta* en rive de la Provostière

Pâtures mésophiles

Syntaxon : *Cynosurion cristati* Tüxen 1947

(Classe : *ARRHENETHERETEA ELATIORIS*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 38.1 EUNIS : E2.1

<u>Surface occupée sur le site</u>	1,47 ha
---	----------------

Caractéristiques

Communautés des prairies mésophiles pâturées relevant de la végétation du *Cynosurion cristati*.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Habitat représenté en un seul point : parcelle de prairie naturelle à semi-naturelle, pâturée, en bordure sud-est de l'étang de la Provostière.

Habitats en contact :

Au contact supérieur de la ceinture boisée de l'étang

Végétation des pâtures humides eutrophes et communautés associées

Syntaxon : *Potentillon anserinae* Tüxen 1947

(Classe : AGROSTIETEA STOLONIFEREA)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 37.2 **EUNIS** : E3.4

<u>Surface occupée sur le site</u>	0,82 ha
---	----------------

Caractéristiques

Communautés dominées par *Agrostis stolonifera*, *Potentilla anserinae*...caractérisant la végétation des prairies humides eutrophes piétinées ou pâturées.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Habitat représenté très ponctuellement, au contact supérieur des prairies amphibies de ceinture d'étang. Les communautés ne sont ici pas pâturées, mais soumis à un piétinement important (proches d'accès).

Habitats en contact :

Au contact supérieur des ceintures du *Littorelletea*

Sources documentaires :

Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Chênaies acidiphiles & bois de bouleaux

Syntaxon : *Quercion roboris* Malcuit 1929,

(*Quercenion robori-petraeae* Rivaz-Martinez 1975, pour les
chênaies)

(Classe : *QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 41.5 (41.B1 – bois de bouleaux) **EUNIS** : G1.8

<u>Surface occupée sur le site</u>	21,93 ha (chênaies)
	0,22 ha (bois de bouleaux)

Caractéristiques

Communautés boisées dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) en ceinture externe des étangs, sur substrat acide, non soumis aux battements saisonniers de la nappe (les bois de bouleaux se trouvent eux en situation topographique inférieure, sans doute plus ou moins soumis aux battements saisonniers de la nappe).

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Représenté à peu près partout sur le site. Un bois de bouleaux a été cartographié au contact extérieur de la moliniaie du Petit Vioreau

Habitats en contact :

Au contact supérieur des bois alluviaux (chênaie-frênaie)

Bois alluviaux à bonne ressource hydrique (chênaie-frênaie)

Syntaxon : *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* Rameau 1996 Nom inval.

(Classe : *QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 41.2 EUNIS : G1.A1

<u>Surface occupée sur le site</u>	9,1 ha
---	---------------

Caractéristiques

Communautés des sols à bonne réserve hydrique, dominées par les Chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*) et les Frênes (*Fraxinus excelsioris*, *F. angustifolia*). Présence d'herbacées hygrophiles en sous bois dans les situations les plus humides : *Phalaris arundinacea*, *Galium palustre*, *Ranunculus flammula*...

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Représenté en bordure des trois étangs, plus particulièrement en ceinture de la Provostière.

Habitats en contact :

Au contact inférieur des chênaies acidiphiles

Sources documentaires :

Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)

Saulaies à Saule roux-cendré

Syntaxon :

***Salicion cinerea* Müller et Görs 1958**

(Classe : *ALNETEA GLUTINOA*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 44.92 **EUNIS** : F9.2

<u>Surface occupée sur le site</u>	5,56 ha
---	----------------

Caractéristiques

Communautés boisées hygrophiles, dominées par le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) en ceinture externe des étangs, colonisant progressivement les formations de roselières, la moliniaie. Formation paucispécifique, dans la plupart des situations composée uniquement de fourrés denses à Saules roux-cendrés.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Représenté ponctuellement au niveau des trois étangs, les formations les plus étendues étant présente en bordure de la Provostière.

Habitats en contact :

- Au contact de la moliniaie (Petit Vioreau), des roselières (Grand Vioreau et Provostière)

Saulaies à saule à trois étamines

Syntaxon :

***Salicion triandrea* Müller et Görs 1958**

(Classe : *SALICETEA PURPUREAE*)

Rattachement aux codes européens :

Corine : 44.12 EUNIS : F9.12



Surface occupée sur le site

1,51 ha

Caractéristiques

Communautés boisées hygrophiles, dominées par le saule à trois étamines (*Salix triandra*) soumises régulièrement à inondation, sur substrat toutefois relativement bien portant.

Etat (typicité, représentativité, intérêt patrimonial, menaces et atteintes, dynamique) :

Forme un peuplement dense bas (hauteur inférieur à 10 mètres), quasi monospécifique (présence de quelques individus d'Aulne glutineux), en rive sud-est de l'étang de la Provostière. La couverture herbacée du sous bois est peu recouvrante, formée par quelques espèces des roselières et milieux humides eutrophes.

Se trouve ici en situation originale puisque l'espèce est donnée dans le département essentiellement dans la vallée de la Loire et au voisinage (Dupont, 2001). Comme pour la saulaie blanche (UE 91EO*), cette formation, sans doute subspontanée, pourrait être issue à l'origine d'individus plantés. L'espèce est peu commune pour la région des Pays de la Loire (Lacroix et al, 2008).

n° relevé	7b
date	26/05/09
observateur	CM
surface relevé (m ²)	
pente (°)	
exposition	
Substrat	
Rq	
Localisation	Provostière
Code "veg"	Saulaie inondable 58
Strate arborecente	
Recouvrement (%)	100
Hauteur (m)	6- 8
<i>Salix triandra</i>	5
<i>Alnus glutinosa</i>	i
Strate herbacée	
Recouvrement (%)	60
Hauteur (cm)	10-20
<i>Mentha aquatica</i>	2
<i>Scutellaria galericulata</i>	1
<i>Calystegia sepium</i>	1
<i>Solanum dulcamara</i>	+
<i>Lycopus europaeus</i>	+

Habitats en contact :

- Au contact inférieur de la chênaie-frênaie (bois à bonne ressource hydrique),
- Roselière à phragmite, saulaie à Saule roux-cendré

Sources documentaires :

- Référentiel typologique des habitats terrestres du Massif armoricain (CBNB, mise en ligne)
- Dupont P., 2001, Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée
- Lacroix P. et al, 2008, Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire

1.1.3 Cartographie des habitats : traitement statistique, tableaux récapitulatifs des surfaces

Tableau 1 : Surfaces et parts respectives de tous les habitats élémentaires cartographiés

Habitat élémentaire	code CORINE	code EUR25 gen	Code EUR25 dec	Surface (ha)	Part de la zone prospectée	Part du SIC
Communautés des vases, du Bidenton	22.33	-	-	3,49	1,08	1,24
Gazons amphibies à littorale et scirpe épinglé (en contact supérieur des communautés à <i>Coleanthus</i>)	22.11 x 22.31	3130	3130-2	10,45	3,22	3,71
Ceintures supérieures des grèves : prairies amphibies à <i>Eleocharis palustris</i> et <i>Gratiola officinalis</i>	22.11 x 22.31	3130	-	1,3	0,40	0,46
Communautés à <i>Coleanthus subtilis</i> des bas niveaux des grèves exondables	22.321	3130	3130-3	5,05	1,56	1,79
Communautés à limoselle des bas niveaux des grèves exondables (absence de coléanthe)	22.321	3130	3130-3	0,08	0,02	0,03
Eaux à communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés (herbiers à naïade, zanichellie et potamots)	22.13 x 22.42	3150	3150-1	71,65	22,10	25,41
Végétation aquatique de l' <i>Hydrocharition</i>	22.13 x 22.41	3150	3150-4	1,33	0,41	0,47
Tapis de nymphéas	22.431	-	-	5,79	1,79	2,05
Tapis de nénuphars jaunes	22.431	-	-	0,6	0,19	0,21
Herbier à renouée amphibie	22.431	-	-	1,06	0,33	0,38
Communautés aquatiques des eaux peu profondes dominées par les callitriches ou les renoncules aquatiques	22.432	-	-	1,78	0,55	0,63
Roselières : Phragmitaie	53.11	-	-	2,86	0,88	1,01
Roselières : faciès à badingère	53.11	-	-	8,89	2,74	3,15
Roselières à jonc des tonneliers	53.11	-	-	0,008	0,00	0,00
Typhaies	53.11	-	-	0,0212	0,01	0,01
Autres végétations du Phragmiti-Magnocaricetea	-	-	-	0,0011	0,00	0,00
Roselières à grande glycérie	53.15	-	-	0,015	0,00	0,01
Magnocariçales à <i>Carex vesicaria</i>	53.21	-	-	0,0706	0,02	0,03
Magnocariçales à <i>Carex elata</i> ou <i>C. paniculata</i>	53.21	-	-	0,19	0,06	0,07
Magnocariçales à <i>Carex acuta</i>	53.21	-	-	0,86	0,27	0,30
Pâtures mésophiles	38.1	-	-	1,475	0,45	0,52
Pâtures humides eutrophes de l'Agrostietea et communautés associées	37.2	-	-	0,82	0,25	0,29
Moliniaie acidiphile à carvi verticillé	37.312	6410	6410-9	2,35	0,72	0,83
Prairies amphibies, acidiphiles et oligotrophes	37.312	6410	6410-13	0,04	0,01	0,01
Chênaies acidiphiles	41.5	-	-	21,93	6,76	7,78
Bois alluviaux à bonne ressource hydrique (chênaie-frênaie)	41.2	-	-	9,1	2,81	3,23
Bois de bouleaux	41.B1	-	-	0,22	0,07	0,08
Saulaies à saule roux-cendré	44.92	-	-	5,56	1,71	1,97
Saulaies à saule à trois étamines	44.12	-	-	1,51	0,47	0,54
Saulaies à saule blanc	44.13	91E0*	91E0*-1	0,172	0,05	0,06
Cultures	82.	-	-	12,54	3,87	4,45
Haies, bocage, alignements de peupliers	84.	-	-	4,15	1,28	1,47
Eau libre	22.1	-	-	146,53	45,19	51,96
Grève aménagée : plage	-	-	-	0,54	0,17	0,19
Substrat à nu	-	-	-	0,27	0,08	0,10
Voirie	-	-	-	1,55	0,48	0,55
TOTAL				324,25	100,00	114,98

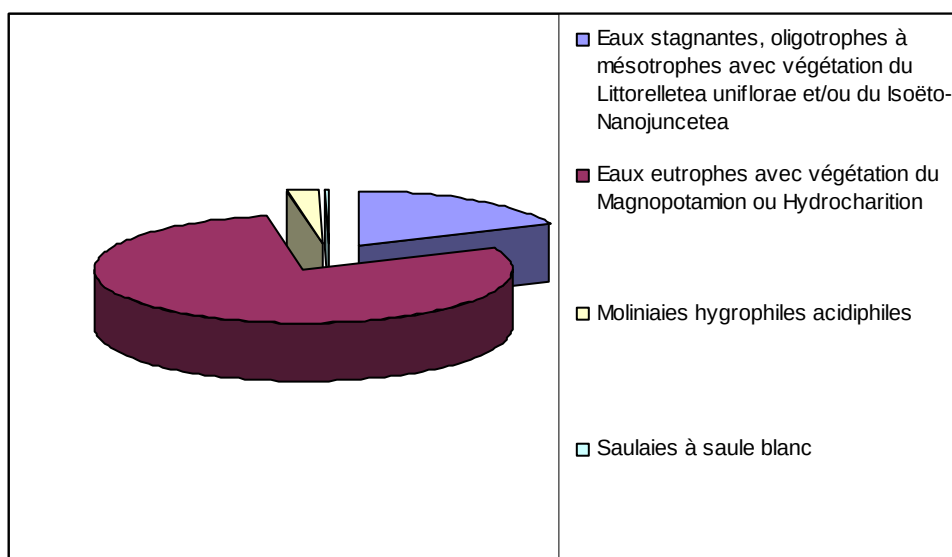
Les habitats d'intérêt communautaire représentent un peu moins d'un tiers de la surface cartographiée (28,5 %).

Tableau 2 : surfaces et parts respectives des habitats d'intérêt communautaire (habitats déclinés)

Intitulé Habitat	code CORINE	code EUR25 gen	Code EUR25 dec	Surface (ha)	Part de la zone prospectée	Part du SIC
Gazons amphibies à littorale et scirpe épine (en contact supérieur des communautés à <i>Coleanthus</i>)	22.11 x 22.31	3130	3130-2	10,45	3,22	3,71
Ceintures supérieures des grèves : prairies amphibies à <i>Eleocharis palustris</i> et <i>Gratiola officinalis</i>	22.11 x 22.31	3130	-	1,3	0,40	0,46
Communautés à <i>Coleanthus subtilis</i> des bas niveaux des grèves exondables	22.321	3130	3130-3	5,05	1,56	1,79
Communautés à limoselle des bas niveaux des grèves exondables (absence de coléanthe)	22.321	3130	3130-3	0,08	0,02	0,03
Eaux à communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés (herbiers à naïade, zanichellie et potamots)	22.13 x 22.42	3150	3150-1	71,65	22,10	25,41
Végétation aquatique de l' <i>Hydrocharition</i>	22.13 x 22.41	3150	3150-4	1,33	0,41	0,47
Moliniaie acidiphile à carvi verticillé	37.312	6410	6410-9	2,35	0,72	0,83
Prairies amphibies, acidiphiles et oligotrophes	37.312	6410	6410-13	0,04	0,01	0,01
Saulaies à saule blanc	44.13	91E0*	91E0*-1	0,17	0,05	0,06
TOTAL				92,42	28,50	32,77

Tableau 3 : surfaces et parts respectives des habitats d'intérêt communautaire (habitats génériques)

Intitulé Habitat	code EUR25 gen	Surface (ha)	Part de la zone prospectée	Part du SIC
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130	16,88	5,20	5,99
Eaux eutrophes avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	72,98	22,52	25,88
Moliniaies hygrophiles acidiphiles	6410	2,39	0,73	0,84
Saulaies à saule blanc	91E0*	0,17	0,05	0,06
TOTAL		92,42	28,50	32,77



1.1.4 Espèces végétales d'intérêt communautaire et flore remarquable

Les 18 espèces figurant dans le tableau ci-dessous ont été observées en 2009 sur le site et sont intégrées à la base de données cartographique. Deux d'entre-elles n'ont pas été observées lors des prospections de terrain menées dans le cadre de la présente mission : *Luronium natans* et *Carex lasiocarpa*. Ces données nous ont été fournies par G. Thomassin de l'antenne régionale des Pays de la Loire du CBNB, issues d'observations réalisées lors d'une sortie botanique en octobre 2009.

Nom scientifique	Liste rouge France = LRN	Liste rouge Massif armoricain = LRMA	Liste rouge des Pays de la Loire = LRR (PdL)	Protection réglementaire PN : Protection nationale PR : Protection régionale (Pays de la Loire)	Statut communautaire DHII : AN II Directive "habitats", DHIV : AN IV Directive "habitats", DHV : Annexe V Directive "habitats", B : convention Berne	Observateur
<i>Carex hostiana</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Carex lasiocarpa</i>				PR		CBNB (G. Thomassin)
<i>Carex pulicaris</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Coleanthus subtilis</i>				PN	DHII & DHIV, B	Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Elatine macropoda</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Eleocharis ovata</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Galium debile</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Gentiana pneumonanthe</i>				PR		Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Gratiola officinalis</i>				PN		Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Juncus heterophyllus</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Juncus pygmaeus</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Limosella aquatica</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Littorella uniflora</i>				PN		Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Luronium natans</i>				PN	DHII & DHIV, B	CBNB (G. Thomassin)
<i>Najas marina</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Orchis laxiflora</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Potamogeton gramineus</i>						Ouest Am' (C. Mesnage)
<i>Sphagnum sp</i>					DHV	Ouest Am' (C. Mesnage)

Espèces de la Directive

Trois espèces de la Directive « habitats » sont ou ont été recensées sur le site :

- le Coléanthe délicat, *Coleanthus subtilis* (Annexes II et IV)
- le Flûteau nageant, *Luronium natans* (Annexes II et IV)
- une Sphaigne, *Sphagnum sp.* (Annexe V)

Des fiches descriptives sont fournies ci-après pour les deux espèces figurant aux annexes II et IV de la Directive.

En outre, chacune des stations cartographiées pour ces deux espèces est décrite dans la base de données, selon les champs suivants : taille de la population ; mode de comptage, structure de la population ; niveau d'envasement du substrat, dégradations éventuellement constatées.

Le Coléanthe délicat, *Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.

Angiospermes, Monocotylédones, famille
des Poacées (Graminées)



Statut :

Rareté, degré de menace	Très rare dans les Pays-de-la-Loire (et sur tout le Massif armoricain), l'espèce figure sur les listes rouges française, armoricaine et régionale, comme espèce prioritaire. En région des Pays de la Loire, elle figure comme espèce en danger de disparition, sa régression étant estimée comme forte au niveau de ce territoire.
Protection	Protégé sur tout le territoire français

Habitat :

Le Coléanthe délicat est présent au sein de l'habitat d'intérêt communautaire décrit ci-avant : « **3130-3 – Communautés à Coléanthe délicat des bas niveaux des grèves exondables** ».

On se rapportera donc à la fiche descriptive de cet habitat élémentaire.



Inventaire et état des populations sur le site :

Le Coléanthe a été observé uniquement sur les grèves du Grand réservoir de Vioreau, où il présente en certaines stations des peuplements denses de dizaines de milliers de pieds. Les populations les plus abondantes sont implantées essentiellement en queues ouest, et dans une moindre mesure dans la queue est, ainsi que sur la rive sud entre la digue en l'îlot de la Dénenure. Cette répartition correspond assez bien à celle fournie dans le plan de conservation du Coléanthe délicat en Pays de la Loire (Lacroix & al, 2006), établie sur la base des observations entre 2001 et 2005. Seules deux populations (mentionnées comme réduites) n'ont pas été revues en 2009 : à l'ouest de l'école de voile, et sur la queue située en amont du Pont de la Musse.

22 stations ont été distinguées (cf. tableau ci-après), occupant une surface totale estimée à environ 5 hectares.

Le mode de comptage utilisé est une évaluation du nombre de pieds à partir de la surface estimée sur laquelle s'étend la station (comptage pied par pied sur une petite surface de référence de moins de 1m² et extrapolation). La moitié des stations comptent un nombre de pieds estimé à plus de 10000, sept de 1001 à 10000 pieds, 2 de 101 à 1000, une de 10-100, et une très ponctuelle de moins de 10 pieds.

Les dégradations constatées sont les mêmes que celles décrites pour l'habitat correspondant :

- présence plus ou moins importante d'espèces nitrophiles au niveau des stations les plus envasées,
- déchaussement, voire destruction complète du tapis végétal du fait de la fréquentation (chevaux principalement).



Un ensablement ponctuel a par ailleurs été constaté au niveau d'une station située sur la rive opposée à la plage artificielle créée par apports de sables.



Description des stations de *Coleanthus subtilis* recensées

N° Station	Taille population	Description	Degradations
1	>10000	Sustrat moyennement à fortement vaseux	-
2	1001-10000	Sustrat faiblement vaseux	présence moyenne nitrophiles
3	1001-10000	Sustrat moyennement à fortement vaseux	-
4	>10000	Sustrat faiblement vaseux	-
5	>10000	Sustrat moyennement vaseux	-
6	>10000	Sustrat moyennement vaseux	-
7	>10000	Sustrat faiblement vaseux	Surfréquentation (chevaux)
8	>10000	Sustrat faiblement vaseux	Surfréquentation (chevaux)
9	1001-10000	Sustrat faiblement vaseux	-
10	101-1000	Sustrat faiblement vaseux	-
11	101-1000	Sustrat faiblement vaseux	-
12	>10000	Sustrat moyennement vaseux	-
13	>10000	Sustrat faiblement vaseux	ensablement (apport sables plage artificielle)
14	>10000	Sustrat moyennement vaseux	Surfréquentation (chevaux)
15	1001-10000	Sustrat moyennement vaseux	-
16	>10000	Sustrat moyennement vaseux	Surfréquentation (chevaux)
17	1001-10000	Sustrat moyennement vaseux	Surfréquentation (chevaux, cycles)
18	<10	Sustrat moyennement vaseux	Surfréquentation (chevaux, cycles) présence moyenne nitrophiles
19	1001-10000	Epaisseur importante de vase	-
20	>10000	Epaisseur importante de vase	Surfréquentation (chevaux)
21	1001-10000	Epaisseur importante de vase	Surfréquentation (chevaux)
22	10-100	Epaisseur importante de vase	-

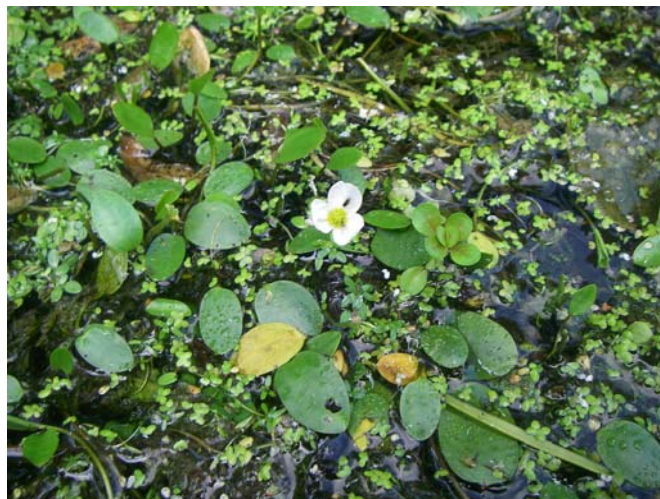
Sources documentaires :

- LACROIX P. & al, 2006, « Plan de conservation en faveur du coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl.) en région Pays de la Loire, CBNB Antenne régionale des Pays de la Loire
- LACROIX P. & al, 2008 – Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire,
- MAGNANON S., 1993 – Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain,
- OLIVIER & al, 1995, - Livre rouge de la flore menacée de France, Tome 1 : Espèces prioritaires.

Le Flûteau nageant, *Luronium natans* (L.) Rafin.

Syn. : *Alisma natans* L., *Elisma natans* (L.) Buch.

Angiospermes, Monocotylédones, famille des Alismatacées



Statut :

Rareté, degré de menace	Assez bien répandu sur le Massif armoricain, donné comme peu commun dans les Pays-de-la-Loire. Figure sur la liste rouge française comme espèce à surveiller..
Protection	Protégé sur tout le territoire français

Inventaire et état des populations sur le site :

L'espèce était autrefois donnée sur les trois étangs :

- Ouest de l'étang de la Provostière (P. Dupont, 1993),
- 2 stations à l'ouest du Grand réservoir, à hauteur de la Démenure et au sud du hameau « Vioreau » (J Le Bail, 1997 & D. Chagneau, 2001)
- Au Petit Vioreau, localisation non précisée (J Le Bail, 1997 & D. Chagneau, 2001), rive ouest de l'étang, au sud de la moliniaie (G. Thomassin, 2006).

Aucune de ces stations n'a été retrouvée en 2009. Une nouvelle station a toutefois été observée en octobre 2009 par G. Thomassin à l'ouest du Petit Vioreau, à proximité de celle qu'il avait pointée en 2006 (une centaine de mètres vers le sud-ouest).

Précisons que les conditions d'observations de l'espèce n'étaient pas optimales en 2009 du fait d'un niveau d'eau resté haut très tard en saison, n'ayant sans doute pas optimisé le développement des herbiers.

L'unique population recensée a été observée à l'état de rosettes foliaires (absence de fleurs et de feuilles flottantes). La taille de cette population est estimée à quelques dizaines de pieds (comptage des rosettes foliaires). Sa structure est de type régulière (individus formant des motifs se répétant régulièrement dans la station).

Habitat :

Cette unique station de Flûteau nageant a été relevée en période d'étiage sur substrat organique exondé. Son habitat aquatique (hors étiage) correspond à l'habitat d'intérêt communautaire « 3150-1 – plans d'eau eutrophes, avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes » (Cf. fiche descriptive de l'habitat élémentaire présenté au chapitre précédent : « eaux à communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés »).

Sources documentaires :

- LACROIX P. & al, 2008 – Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire,
- OLIVIER & al, 1995, - Livre rouge de la flore menacée de France, Tome 1 : Espèces prioritaires.

Flore remarquable

Quinze autres espèces remarquables, rares et/ou menacées ont été recensées sur le site en 2009 (cf. tableau fourni en début de chapitre). Trois d'entre-elles sont protégées :

- *Littorella uniflora* et *Gratiola officinalis* sur l'ensemble du territoire national,
- *Carex lasiocarpa* en région des Pays de la Loire

Trois espèces n'étaient pas données dans la bibliographie consultée : *Carex pulicaris*, *Carex hostiana* et *Potamogeton gramineus*.

1.2 Liste des oiseaux observés sur le site

Les données concernant les oiseaux sont issus d'un rapport produit par la LPO en 2008². Nous en avons extrait le tableau qui liste l'ensemble des 142 espèces observées sur le site avec leur statut de conservation ainsi que la carte des zones de tranquillité nécessaires aux oiseaux en hiver.

Légende du Tableau :

Les critères de définition des statuts de conservation sont décrits en Annexe 1

SPEC : Statut de conservation en Europe (D'après TUCKER & HEATH, 1994) : De 1 à 5 par degré de menace décroissant (Annexe). Les espèces protégées d'intérêt communautaire selon la directive « Oiseaux » 79/409 sont surlignées en jaune.

LR LO : Liste rouge/Liste orange : Statut de conservation en France : (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

E = En Danger, V = Vulnérable, R = Rare, ED = En Déclin, AP = A Préciser, ND = Non Défavorable, NE = Non-Evalué. (H) : statut hivernal ; (N) : Statut nicheur .Les critères de définition des statuts sont décrits en annexe.

PDL Det : Statut de conservation en Pays de la Loire (espèces déterminantes) :

E = En Danger, V = Vulnérable, D = En Déclin, R = Rare, I = Indéterminé, - = Non Déterminant, Det= déterminant sans statut précisé (liste des espèces déterminantes de la région Pays de Loire (CSRPN 1999)).

Evol89 2001 : Evolution des populations d'oiseaux communs entre 1989 et 2001 (sources : CRBPO, programme STOC-EPS) :

- : pas d'information

1 : déclin non significatif

2 : déclin significatif inférieur à 50%

3 : Déclin significatif supérieur à 50%

Indice_patrimonialite : Cotation employée pour le calcul de l'indice spécifique de patrimonialité (A+B+C+D+E=total sur 20)

A	B	C	D	E
Espèces Déterminantes Pays de la Loire	Espèces à l'annexe 1 de la Directive Oiseau	Espèces menacées en France	Statut de conservation en Europe (SPEC)	Espèce endémique du littoral atlantique français
Indéterminé=1	An1=4	Liste Orange=2	SPEC4=1	Oui=3
Det=1		Liste Rouge=5	SPEC3=2	
Rare=2			SPEC2=3	
Vulnérable=3			SPEC1=5	

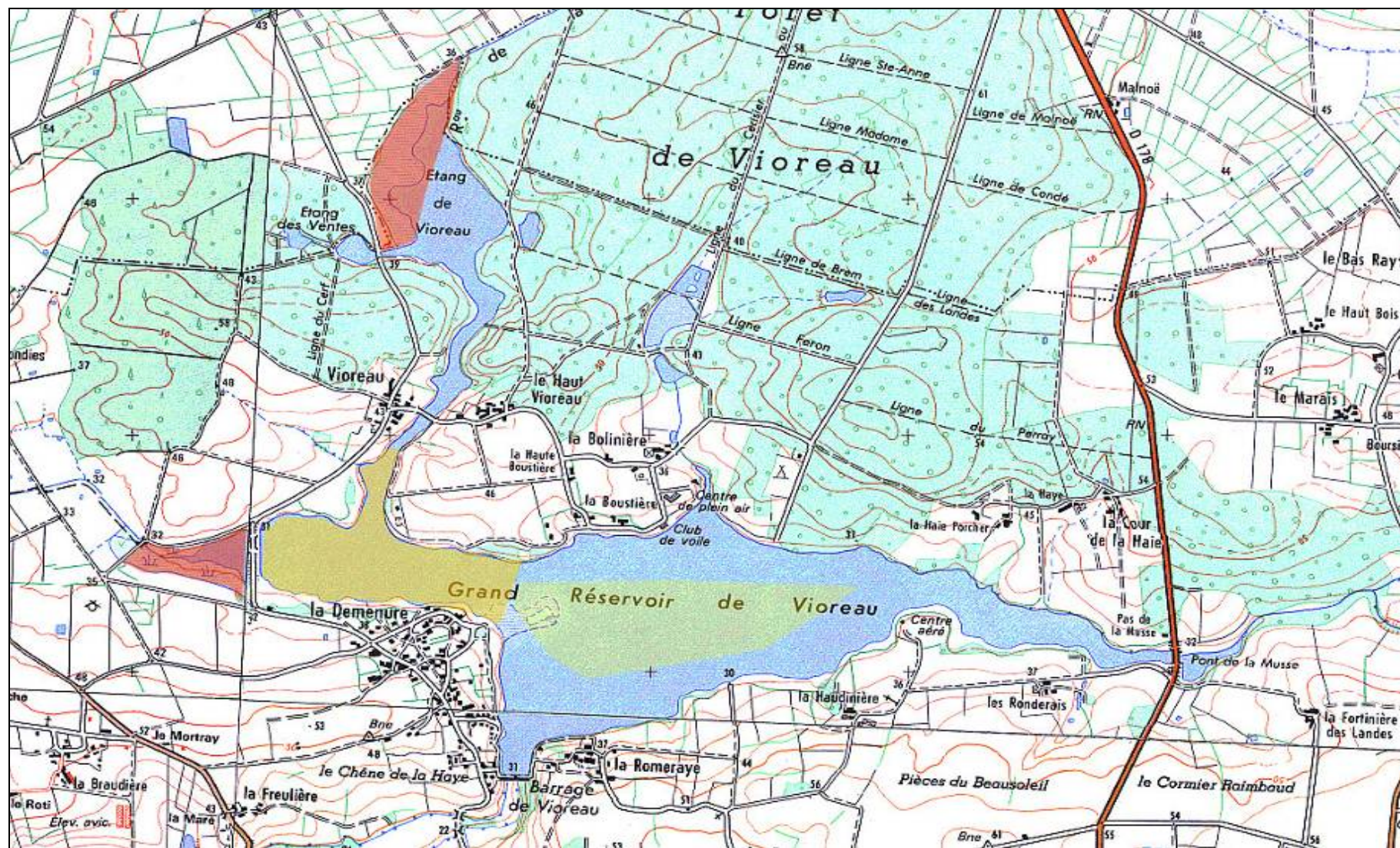
² LPO, 2008 . Synthèses des enjeux de conservation floristiques et faunistiques sur le site de Vioreau. 15p.

Nom français	<i>E Nom scientifique</i>	indice_patri monialite	évol89_200 1	SPEC (2004)	LR LO (1999)	PDL_Det (1999)	Chassable	OI
Spatule blanche	Platalea leucorodia	14	14	2	V(N)/V(H)	R		Oui
Sterne naine	Sterna albifrons	14	14	3	R	V		Oui
Hibou des marais	Asio flammeus	13	13	3	V(N)/V(H)	R		Oui
Plongeon catmarin	Gavia stellata	12	12	3	V(H)	Det		Oui
Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus	12	12	3	V(N)/NE(H)	Det		Oui
Combattant varié	Philomachus pugnax	15	12	2	V(H)/NE(H)	E	Oui	Oui
Héron pourpre	Ardea purpurea	11	11	3	D	V		Oui
Grande Aigrette	Egretta alba	11	11	5	V(N)/V(H)	R		Oui
Faucon émerillon	Falco columbarius	10	11	5	V(H)	Det		Oui
Goéland cendré	Larus canus	11	11	2	V(N)/ND(H)	V		
Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus	12	11	4	R(N)/R(H)	R		Oui
Barge à queue noire	Limosa limosa	11	11	2	V(N)/V(H)	V	Oui	
Chevalier gambette	Tringa totanus	11	11	2	R(N)/R(H)	V	Oui	
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	10	10	3	E	V	Oui	
Fauvette pitchou	Sylvia undata	10	10	2		V		Oui
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	9	9	3	R(N)/NE(H)	R		
Canard souchet	Anas clypeata	9	9	3	R(N)/AS(H)	R	Oui	
Canard chipeau	Anas strepera	9	9	3	V(N)/L(H)	R	Oui	
Fuligule morillon	Aythya fuligula	9	9	3	R(N)/ND(H)	R	Oui	
Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	9	9	3	R(N) /NE(H)	R		
Oie cendrée	Anser anser	8	8	5	V(N)/R(H)	V	Oui	
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	8	8	3	V(H)	Det	Oui	
Mouette pygmée	Larus minutus	8	8	3	V(H)	Det		
Chevalier sylvain	Tringa glareola	7	8	3		Det		Oui
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	8	8	2	D(N)/D(H)	V	Oui	
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	7	7	3		I		Oui
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	7	7	5	R(N)/AS(H)	R	Oui	
Fuligule milouin	Aythya ferina	7	7	2	D(N)/ND(H)	R	Oui	
Fuligule milouinan	Aythya marila	7	7	3	R(H)		Oui	
Grand Gravelot	Charadrius hiaticula	7	7	4	V(N)/AS(H)	Det		
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	7	7	3		Det		Oui
Alouette lulu	Lullula arborea	7	7	2				Oui
Macreuse brune	Melanitta fusca	7	7	3	R(H)		Oui	
Milan royal	Milvus milvus	7	7	2	AS			Oui
Ibis falcinelle	Plegadis falcinellus	7	7	3		I		Oui
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	7	7	5	L(N)/AS(H)	I		Oui
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	7	7	5		V		Oui
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	6	7	3	D(N)/NE(H)	R		
Huppe fasciée	Upupa epops	4	7	3	D			
Bécasseau variable	Calidris alpina	6	6	3	D(H)	R		
Milan noir	Milvus migrans	6	6	3	AS			Oui
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	6	6	4		Det		Oui
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	6	6	3	AP(H)/AS(N)	R	Oui	
Bécasseau minute	Calidris minuta	5	5	5	R(H)			
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	6	5	4	R(N)/NE(H)			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	5	5	5		I		Oui
Caille des blés	Coturnix coturnix	5	5	3	AP(N)/NE(H)	I	Oui	
Cygne tuberculé	Cygnus olor	6	5	4	R(N)/NE(H)			
Pic noir	Dryocopus martius	5	5	5		I		Oui
Goéland argenté	Larus argentatus	8	5	2	D	R/V		
Harle bièvre	Mergus merganser	5	5	5	V(N)/R(H)			

Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	5	5	2	AP			
Alouette des champs	Alauda arvensis	4	5	3	AP(N)/AP(H)		Oui	
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	3	5	2				
Tarier des prés	Saxicola rubetra	6	5	4	D	D		
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	4	4	3	D			
Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus	4	4	3	AP(H)		Oui	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	5	4	4				Oui
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	4	4	3	D		Oui	
Effraie des clochers	Tyto alba	4	4	3	D			
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	1	4	5		I		
Bernache cravant	Branta bernicla	3	3	3		I		
Aigrette garzette	Egretta garzetta	3	3	5		V		
Pic Vert	Picus viridis	3	3	2				
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	3	3	3		I		
Pipit farlouse	Anthus pratensis	3	3	4		R		
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	2	3	3				
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	2	3	3				
Pie bavarde	Pica pica	0	3	5			OUI	
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	6	2	4	AP	V/I		
Canard pilet	Anas acuta	5	2	3		E		
Canard siffleur	Anas penelope	2	2	4		Det		
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	3	2	4		R		
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	2	2	5		R		
Râle d'eau	Rallus aquaticus	2	2	5	AP(N)/NE(H)		Oui	
Tarier pâle	Saxicola torquata	2	2	5	AP(N)/NE(H)			
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	2	2	5		R		
Pipit des arbres	Anthus trivialis	0	2	5				
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	0	2	5				
Moineau domestique	Passer domesticus	2	2	3				
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	2	2	3			OUI	
Autour des palombes	Accipiter gentilis	1	1	5		I		
Bécasseau sanderling	Calidris alba	1	1	5		I		
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	1	1	5		I		
Faucon hobereau	Falco subbuteo	1	1	5		I		
Tadorné de Belon	Tadorna tadorna	1	1	5		I		
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	1	1	5		Det		
Rousserolle effarvate	Acrocephalus scirpaceus	1	1	4				
Coucou gris	Cuculus canorus	0	1	5				
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	1	1	4				
Rosignol philomèle	Luscinia megarhynchos	0	1	5				
Roitelet triple-bandeau	Regulus ignicapillus	1	1	4				
Goéland sp.		0	0					
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	0	0	5				
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	0	0	5				
Canard colvert	Anas platyrhynchos	0	0	5				
Canard siffleur du Chili	Anas sibilatrix	0	0					
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	0	0	5				
Héron cendré	Ardea cinerea	0	0	5				
Hibou Moyen-Duc	Asio otus	0	0	5				
Buse variable	Buteo buteo	0	0	5				
Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	0	0	5				
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	0	0	5				
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	1	0	4				

Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	0	0	5				
Petit Gravelot	Charadrius dubius	0	0	5				
Guifette moustac	Chlidonias hybrida	0	0	5				
Guifette noire	Chlidonias niger	0	0					
Pigeon ramier	Columba palumbus	1	0	4				
Corneille noire	Corvus corone corone	0	0	5			OUI	
Pic épeiche	Dendrocops major	0	0	5				
Pic épeichette	Dendrocops minor	0	0	5				
Bruant zizi	Emberiza cirrus	1	0	4				
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	1	0	4				
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla	0	0	5				
Foulque macroule	Fulica atra	0	0	5				
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	0	0	5				
Geai des chênes	Garrulus glandarius	0	0	5			OUI	
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	1	0	4				
Goéland leucophaé	Larus cachinnans	1	0	4				
Goéland brun	Larus fuscus	1	0	4				
Mouette rieuse	Larus ridibundus	1	0	4				
Bécasseau falcinelle	Limicola falcinellus	0	0	7				
Bergeronnette grise	Motacilla alba	0	0	5				
Érismature rousse	Oxyura jamaicensis	0	0					
Mésange bleue	Parus caeruleus	1	0	4				
Mésange charbonnière	Parus major	0	0	5				
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	0	0	5				
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	0	0					
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	0	0	5				
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	0	0	5				
Accenteur mouchet	Prunella modularis	1	0	4				
Chouette hulotte	Strix aluco	1	0	4				
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	0	0	5				
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	1	0	4				
Fauvette des jardins	Sylvia borin	1	0	4				
Fauvette grisette	Sylvia communis	1	0	4				
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	0	0	5				
Ibis sacré	Threskiornis aethiopicus	0	0					
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	0	0	5				
Merle noir	Turdus merula	1	0	4				
Grive musicienne	Turdus philomelos	1	0	4				
Grive draine	Turdus viscivorus	1	0	4				

Identification des zones de tranquillité nécessaires aux oiseaux en hiver



- : zone de risque de dérangement possible en hiver
- : zone de risque de dérangement important en hiver
- : zone de risque majeur en hiver

2. Analyse écologique

2.1 Etat de conservation

2.1.1 Les communautés amphibies oligotrophes des grèves

Ces communautés représentent le principal enjeu de conservation du site.

Pour compléter le diagnostic écologique les concernant, nous rapportons ici la part (en surface) d'habitat ayant subi des dégradations en 2009 en détaillant les causes de ces dégradations.

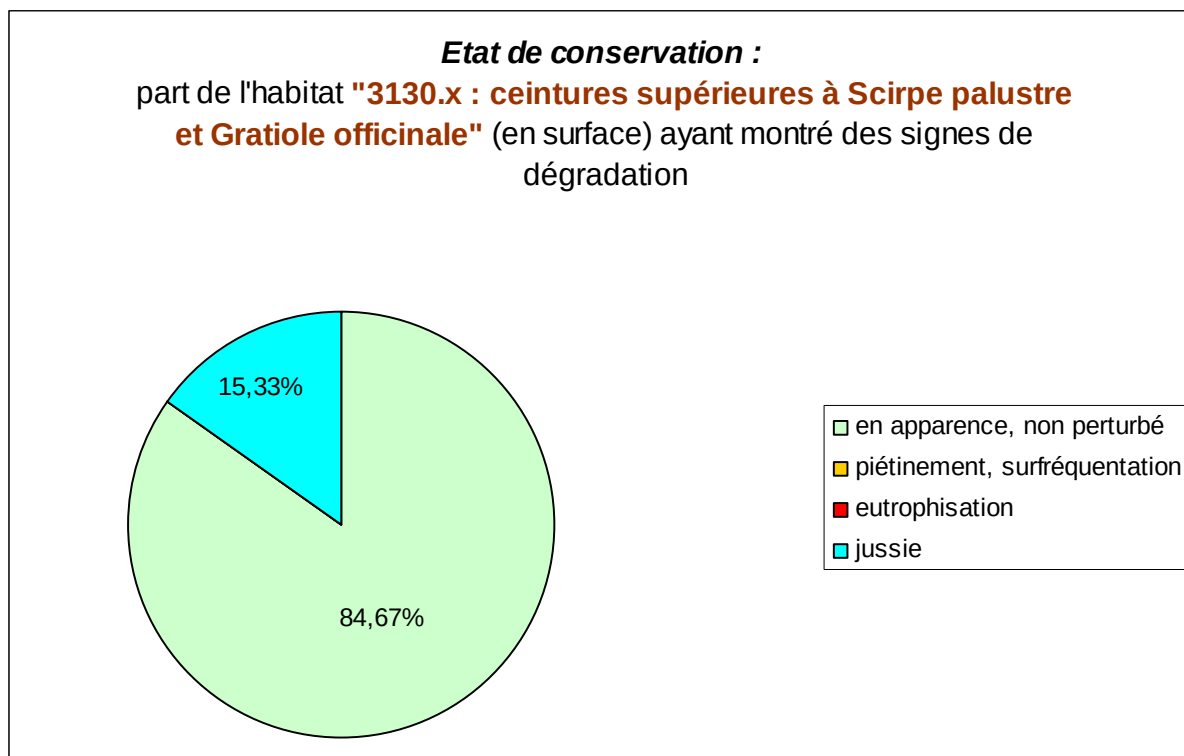
Au regard des trois figures ci-dessous, nous constatons que l'état de conservation des communautés amphibies oligotrophes des grèves est plutôt bon.

Les causes de dégradation diffèrent en fonction de l'habitat en question.

Pour les ceintures supérieures à Scirpe palustre et Gratiole officinale, l'unique menace est actuellement le développement de la jussie sur l'Etang de la Provostière.

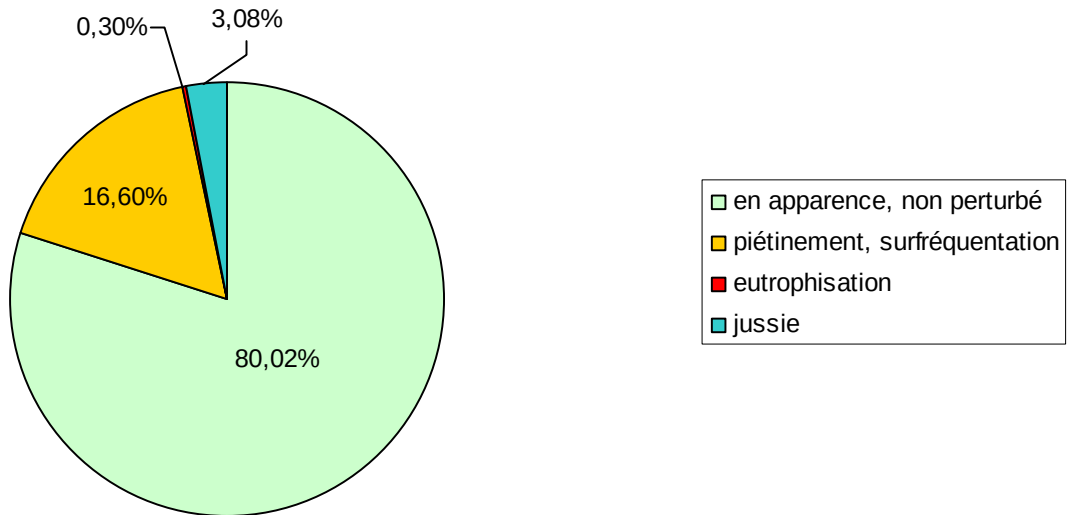
Pour les deux autres habitats que sont les gazons amphibies à Littorelle et Scirpe et les communautés des bas niveaux exondables à Coléanthe et à Limoselle, ce sont surtout les piétinements et la surfréquentation (piéton, cavalier, VTT et voiture) qui sont à l'origine des dégradations, l'eutrophisation étant actuellement moins impactant.

Il faut noter qu'un des principaux facteurs influençant le bon état de ces habitats et notamment celui des bas niveaux exondables à Coléanthe et à Limoselle est la gestion des niveaux d'eau mais il n'a pas pu être évalué ici car l'ensemble des surfaces potentielles de cet habitat n'était pas exondé en 2009 au moment de l'étude.



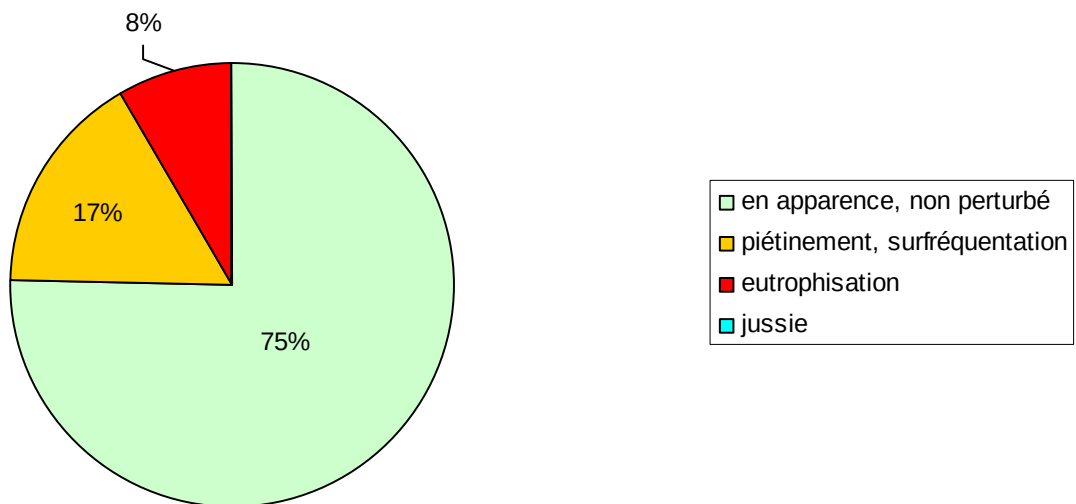
Etat de conservation :

part de l'habitat **"3130.2 : gazons amphibies à littorelle et scirpe épingle"** (en surface) ayant montré des signes de dégradation



Etat de conservation :

part de l'habitat **"3130.3 : communautés des bas niveaux exondables à Coléanthe et à Limoselle "** (en surface) ayant montré des signes de dégradation



2.1.2 Les végétations aquatiques d'hydrophytes enracinés

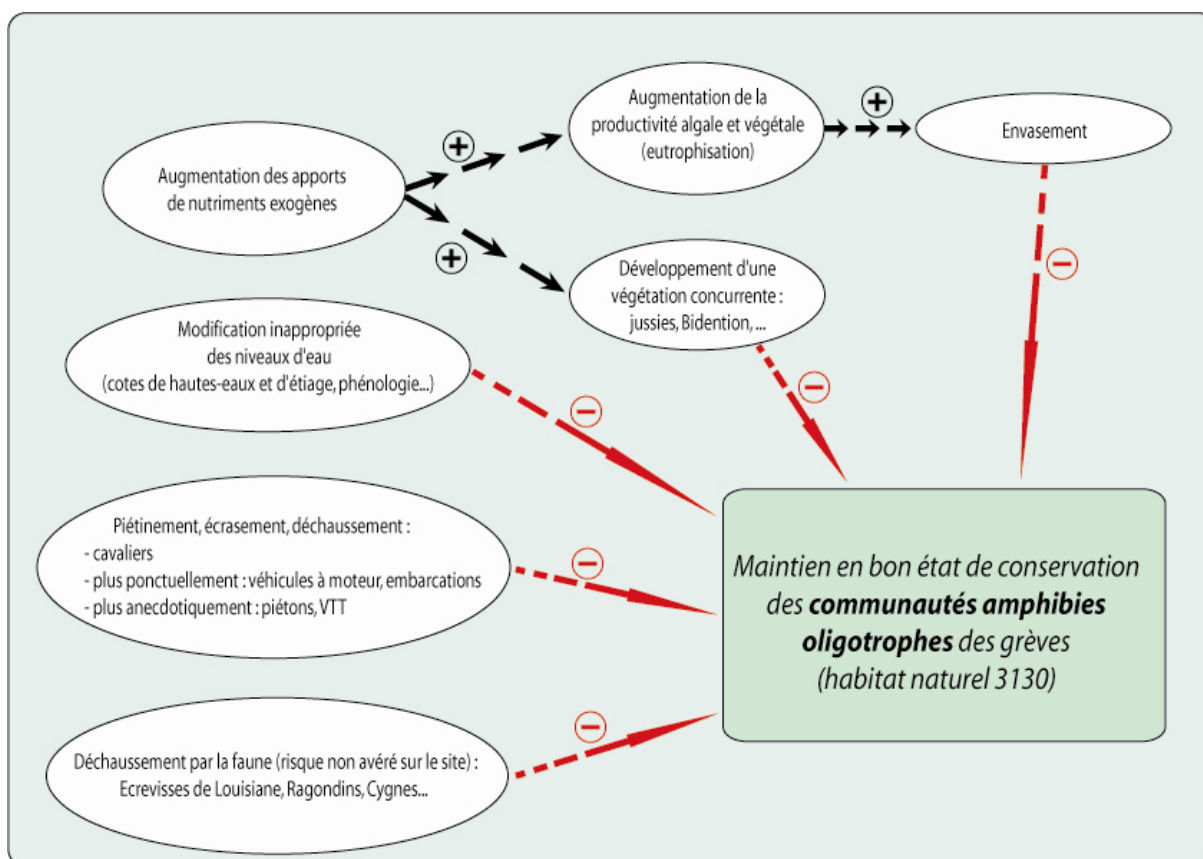
Les communautés aquatiques d'hydrophytes enracinées semble en bon état de conservation, mais nous manquons le reçu que nous apporterait un suivi sur plusieurs années afin d'appréhender l'évolution en terme de surfaces couvertes notamment.

2.1.3 Végétation de bas-marais oligotrophes

Cet habitat, bien qu'il soit encore dans un bon état de conservation, montre des signes de dégradation par un boisement progressif. Cet habitat d'intérêt communautaire, qui abrite des plantes rares comme la Gentiane pneumonanthe et l'Orchis à fleurs lâches, est condamné à disparaître si rien n'est entrepris pour gérer cet espace.

2.2 Les menaces avérées et potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

2.2.1 Les menaces sur les communautés amphibies oligotrophes des grèves



La gestion des niveaux d'eau et les besoins d'exondation du Coléanthe

La gestion des niveaux d'eau est primordiale pour la préservation de ces habitats.

C'est elle qui est à l'origine, par son amplitude annuelle importante, du principal intérêt biologique du site que représente la présence des communautés amphibiennes oligotrophes des grèves et d'une espèce unique en Loire Atlantique, le coléanthe délicat.

Cette gestion est actuellement commandée par un seul impératif : l'alimentation en eau du canal de Nantes à Brest.

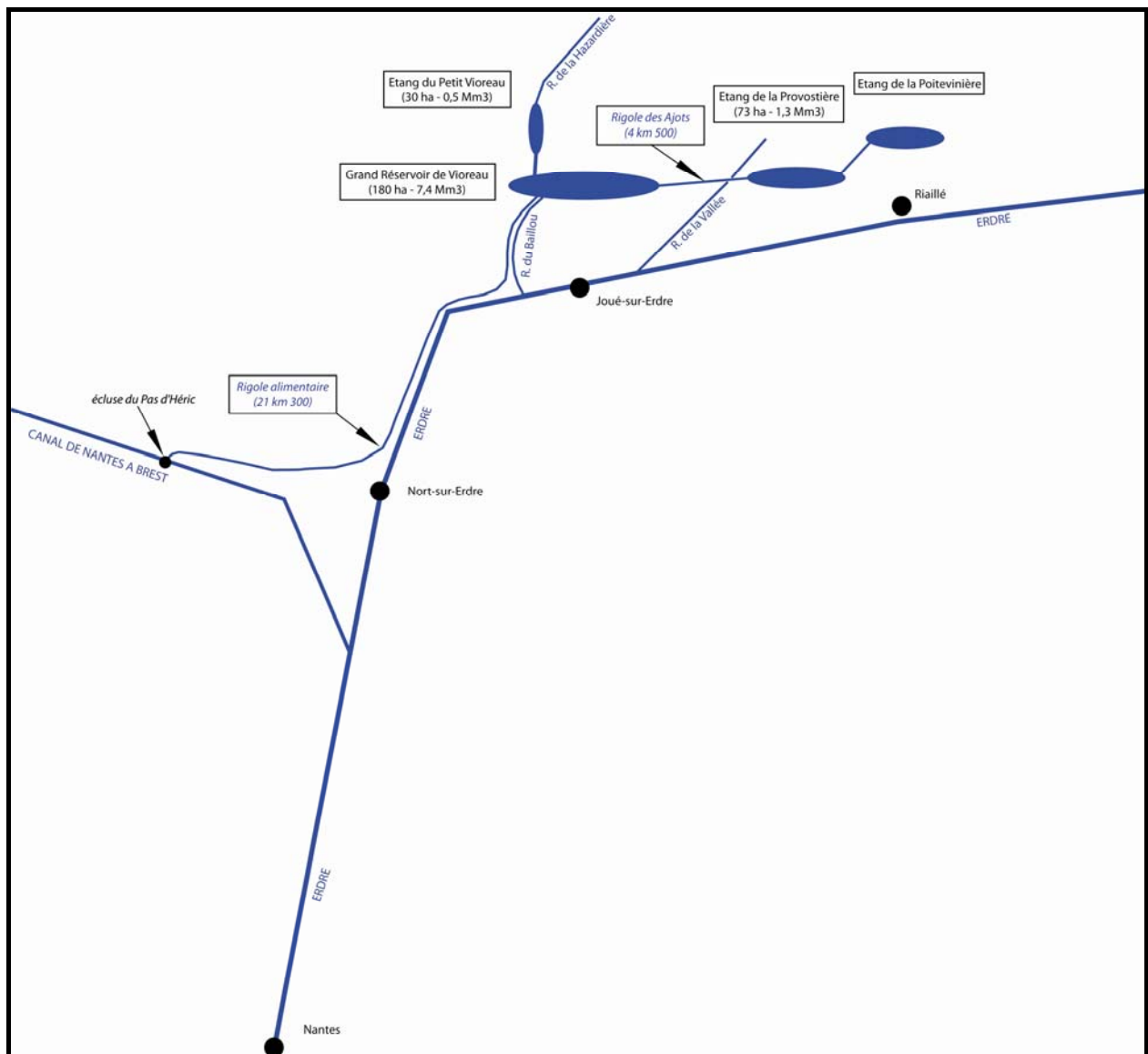
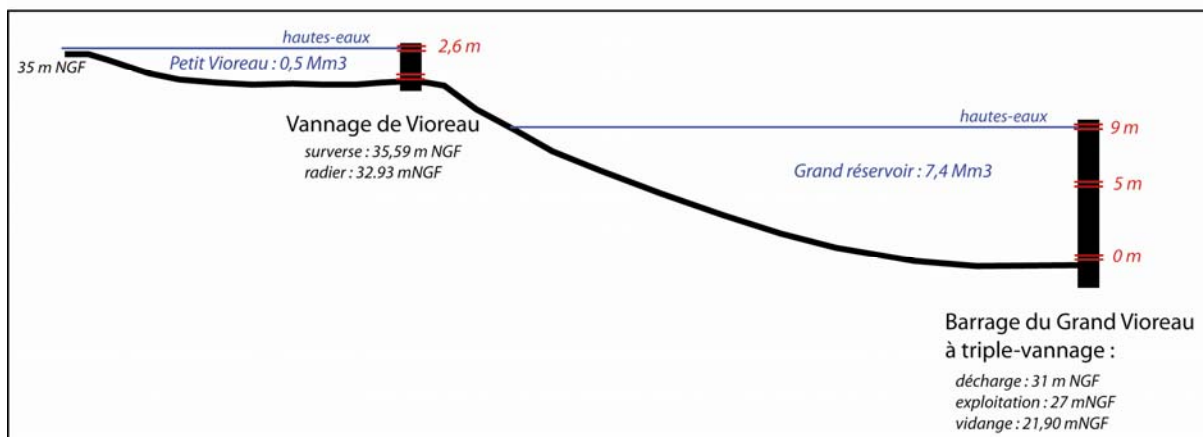


Schéma du système d'alimentation en eau du canal de Nantes à Brest



Plusieurs facteurs viennent ensuite influencer les niveaux d'eau.

Pour la Provostière, une cote de régulation de 32,20 m est conservée de l'hiver jusqu'en juin. Entre le 15/06 et le 15/07, le niveau d'eau est descendu de 60 cm puis la cote atteinte de 31,60 m est maintenue et on ne prend plus d'eau ensuite (on laisse faire la météo).

Pour le Grand Réservoir de Vioreau :

- L'alimentation en eau par les différents ruisseaux qui se jettent dans les plans d'eau et donc le facteur climatique (précipitations),
- Les besoins en eau pour le canal,
- L'apport en eau de l'Etang de la Provostière via la rigole des Ajots depuis l'automatisation de la vanne (des travaux d'entretiens de la rigole devraient améliorer son fonctionnement),
- L'évapo-transpiration.

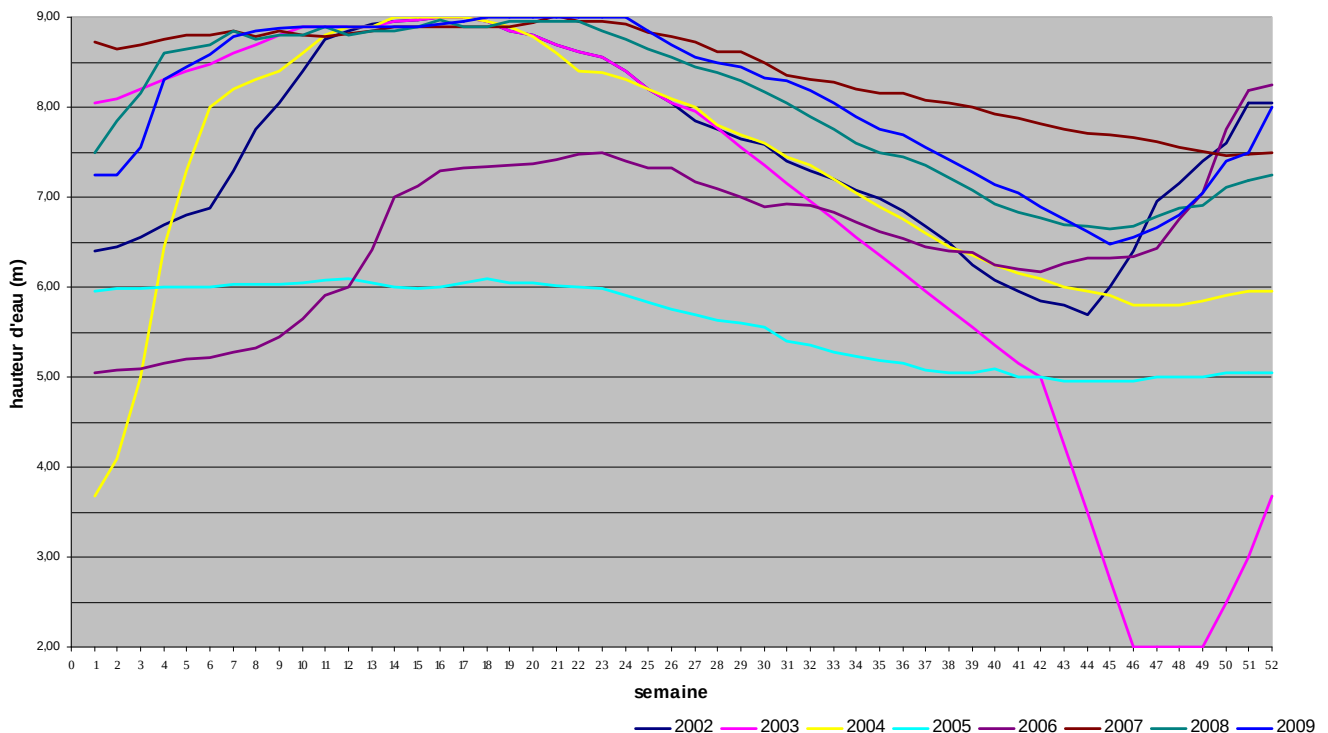
Le stockage d'eau en période humide et les lâchages progressifs pour alimenter le canal de Nantes à Brest en période sèche entraînent une très importante amplitude de niveau sur Vioreau et permet de découvrir généralement en fin d'été ou en début d'automne des grèves très basses.

C'est quand le niveau d'eau est suffisamment bas en automne que se développent les communautés végétales amphibies oligotrophes et le Coléanthé.

Ces communautés sont essentiellement présentes sur l'Etang du Petit Vioreau et surtout sur le Grand Réservoir de Vioreau, le Coléanthé délicate n'étant présent que sur ce dernier.

Le service des infrastructures du conseil Général de Loire Atlantique enregistre chaque semaine le niveau d'eau du Grand Réservoir de Vioreau. Ceci nous permet d'établir un historique sous forme de diagramme.

Hauteurs d'eau au barrage de Vioreau



Le Coléanthe étant la plante à la fois la plus rare et la plus exigeante de cette communauté végétale car située dans le niveau le plus bas, il est naturel que ses exigences en exondation servent de référence pour définir les objectifs à atteindre en terme de gestion des niveaux d'eau.

Cette plante a besoin, pour effectuer son cycle de développement, que le niveau d'eau reste bas au moins pendant 30 jours et suffisamment tôt en saison c'est-à-dire en septembre et octobre (semaine 37 à semaine 42). La cote minimum idéale semble se situer autour de 6,50m mais nous manquons de mesures précises. En effet, nous ne disposons pas de relevés empiriques ou de mesures et de modélisation permettant de faire le lien entre niveau d'eau et surfaces exondées (pas de topographie/bathymétrie ni relevés des lignes d'eau durant la saison au niveau de ces ceintures végétales). Par contre, nous disposons de relevés limnimétriques au niveau du barrage.

Signalons que le développement des activités touristiques sur et autour du Grand Réservoir de Vioreau pourrait influencer la gestion du niveau d'eau avec la tentation de garder un niveau d'eau le plus haut possible sur l'ensemble du site ou sur une partie seulement comme le proposait par exemple la LPO sur la queue ouest pour favoriser le maintien des oiseaux devant d'observatoire.

**Etat des connaissances sur les relations volume/surface/hauteur d'eau au barrage
du Grand Réservoir de Vioreau (sources : CG44)**

<i>niveau NGF</i>	<i>hauteur d'eau maxi</i>	<i>surface plan d'eau</i>	<i>surface totale théoriquement découverte</i>	<i>volume d'eau</i>
<i>(m)</i>	<i>(m)</i>	<i>(ha)</i>	<i>(ha)</i>	<i>(m3)</i>
30,90	9,00	178,86	0,00	7371000
30,40	8,50	169,90	8,96	6411000
29,90	8,00	152,98	25,88	5617000
29,40	7,50	140,35	38,51	4883000
28,90	7,00	129,85	49,01	4214000
28,40	6,50	117,57	61,29	3508000
27,90	6,00	105,19	73,67	3098000
27,40	5,50	99,30	79,56	2595000
26,90	5,00	85,14	93,72	2084000
26,40	4,50	75,72	103,14	1682000
25,90	4,00	66,60	112,26	1386000
25,40	3,50	57,15	121,71	1017000
24,90	3,00	47,85	131,01	751000
24,40	2,50	39,00	139,86	597000
23,90	2,00	31,00	147,86	362000
23,40	1,50	23,92	154,94	225000
22,90	1,00	17,48	161,38	122000
22,40	0,50	12,05	166,81	49000
21,90	0,00	7,62	171,24	0

La destruction directe des communautés végétales

Les principaux facteurs de dégradation des communautés végétales exondables est la destruction directes par les activités humaines.

Comme évoqué précédemment, il a été constaté, tant sur les gazons amphibies à Littorelle et Scirpe épingle que sur les communautés de bas niveau exondable à Coléanthe et Limoselle des dégradations sur respectivement 16,6% et 17% des surface par le piétinement et la surfréquentation. Les principaux responsables sont par ordre décroissant : les cavaliers, les piétons, les VTT et les voitures.

La menace de la jussie et de l'eutrophisation.

Nous avons volontairement rassemblé ces deux causes car elles sont intimement liées et elles ont des causes communes : les apports de nutriments exogènes.

En effet, la Jussie est favorisée par une eau riche en éléments nutritifs et le développement de cette plante invasive favorise l'eutrophisation de l'eau.

Le développement de la Jussie concerne les niveaux d'exondation hauts donc les ceintures supérieures à Scirpe palustre et Gratiolle officinale et les gazons amphibies à Littorelle et Scirpe.

L'impact de la Jussie est à la fois directe car elle envahit les zones et empêche le développement des autres plantes herbacées, et indirecte via l'eutrophisation en favorisant l'envasement qui est néfaste aux habitats d'intérêt communautaire.

Les populations de Jussie sont surtout localisées autour de l'Etang de la Provostière où elle fait l'objet de campagnes d'arrachage.

La présence en amont de l'Etang de la Poitevine où la Jussie semble bien présente, constitue une source de contamination permanente pour l'Etang de la Provostière. La contamination est d'autant plus facile que cette espèce a la particularité de pouvoir se bouturer à partir d'un simple morceau de tige.

Il est important de noter la présence depuis 2009 d'une station de Jussie sur la queue Est du Grand Réservoir de Vioreau. Il est probable que la contamination de cette zone est pour origine l'Etang de la Provostière.

Pour ce qui concerne les apports de nutriments exogènes (azote, carbone et phosphore notamment), il est très probable qu'ils proviennent, pour une partie majeure, des ruisseaux d'alimentations et des zones de cultures périphériques par ruissellement.

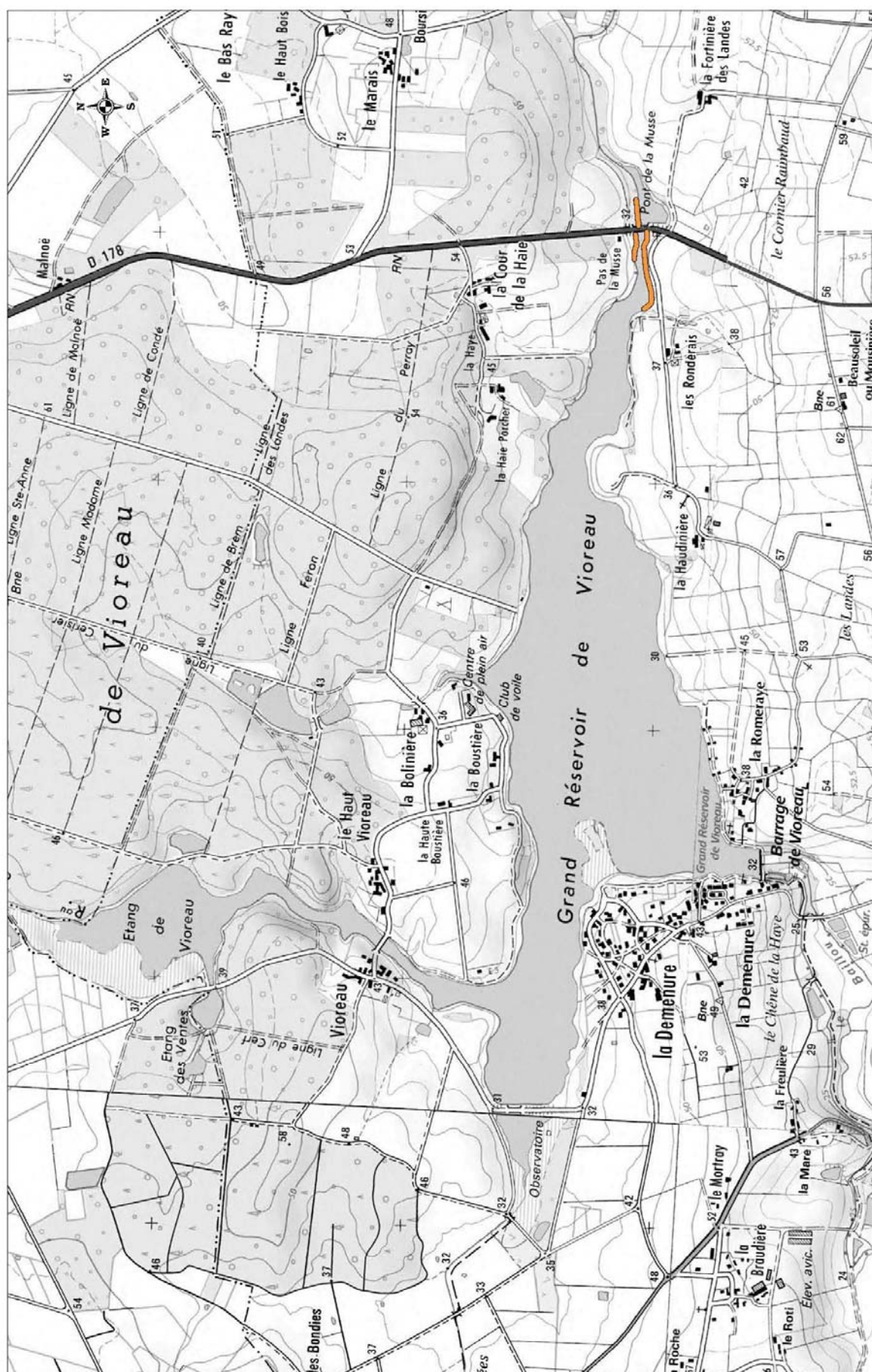
Ces affirmations ne sont que des hypothèses car à notre connaissance aucune analyse n'a été diligentée sur ces cours d'eau en amont des plans d'eau.

Une des sources possible d'eutrophisation pourrait provenir des boules d'amorces utilisées par les pêcheurs au coup mais il est difficile d'évaluer actuellement l'impact de ces apports à l'échelle des différents plans d'eau.

Le déchaussement par la faune invasive et/ou domestique.

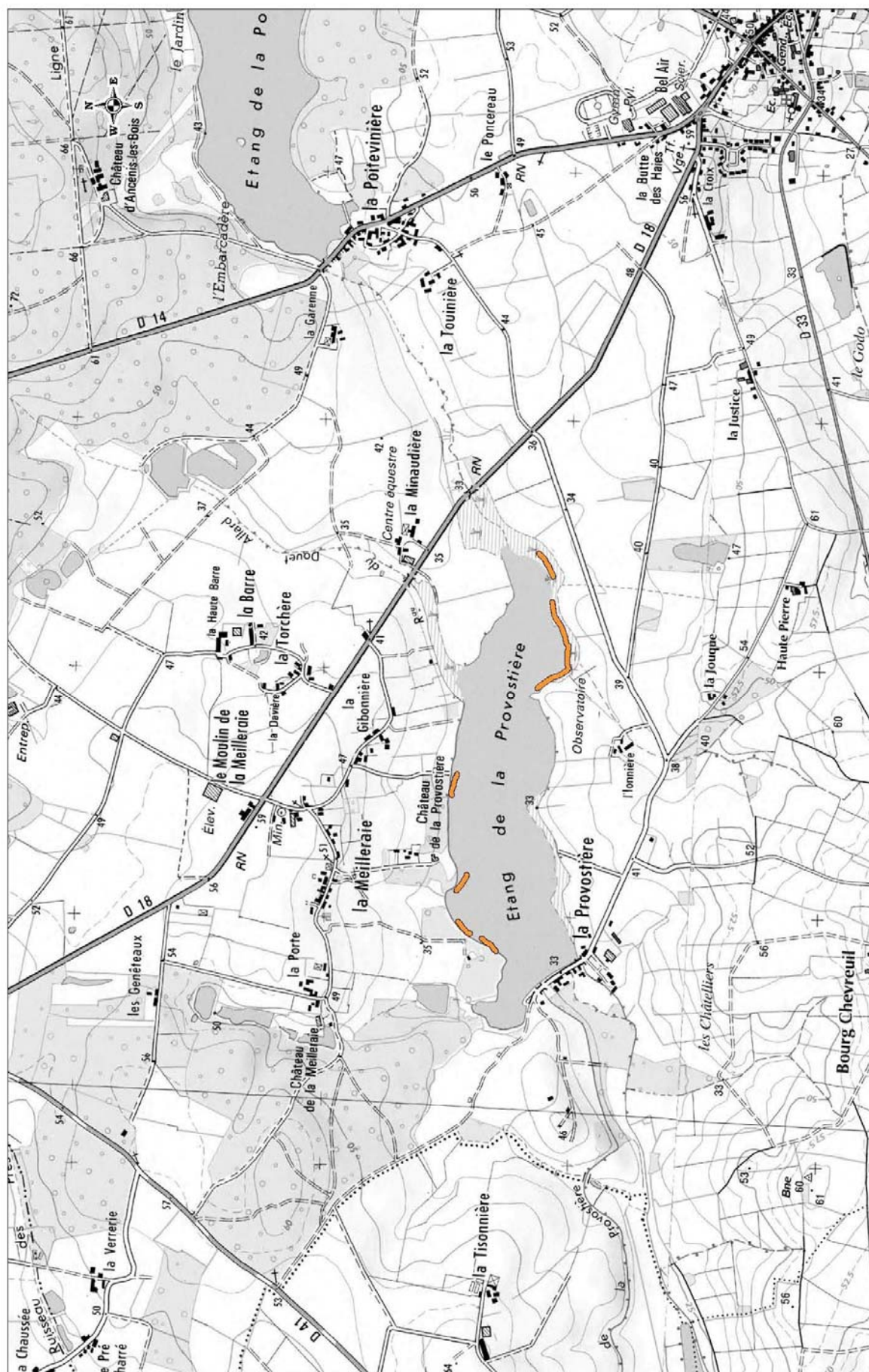
Il est avéré que certaines espèces animales invasives (ragondin, écrevisse de Louisiane), et domestiques ou semi-domestiques (cygne tuberculé, canard colvert) peuvent avoir un impact par érosion et déchaussement des rives.

Ces déchaussements n'ont pas été mis en évidence sur le site.





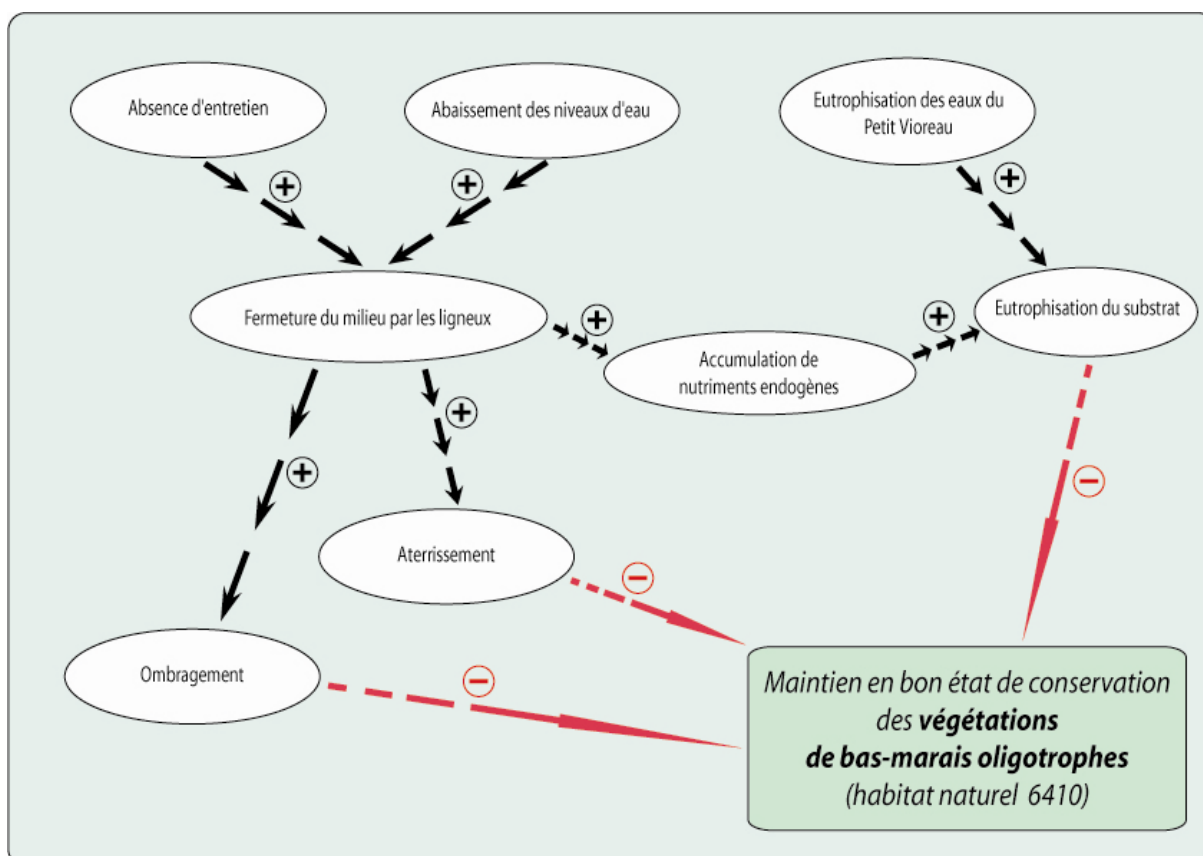
**Localisation des stations de Jussie
sur l'étang de la Provostière en 2009**



2.2.2 Les menaces sur les communautés aquatiques d'hydrophytes enracinés

La menace principale qui pèse sur cet habitat, présent uniquement sur la Provostière et le Petit Vioreau, semble être l'eutrophisation de l'eau et l'envahissement par la Jussie (voir paragraphe précédent).

2.2.3 Les menaces sur les végétations de bas-marais oligotrophes



Rappelons que cet habitat naturel n'est présent que dans la partie nord-ouest de l'étang du Petit Vioreau.

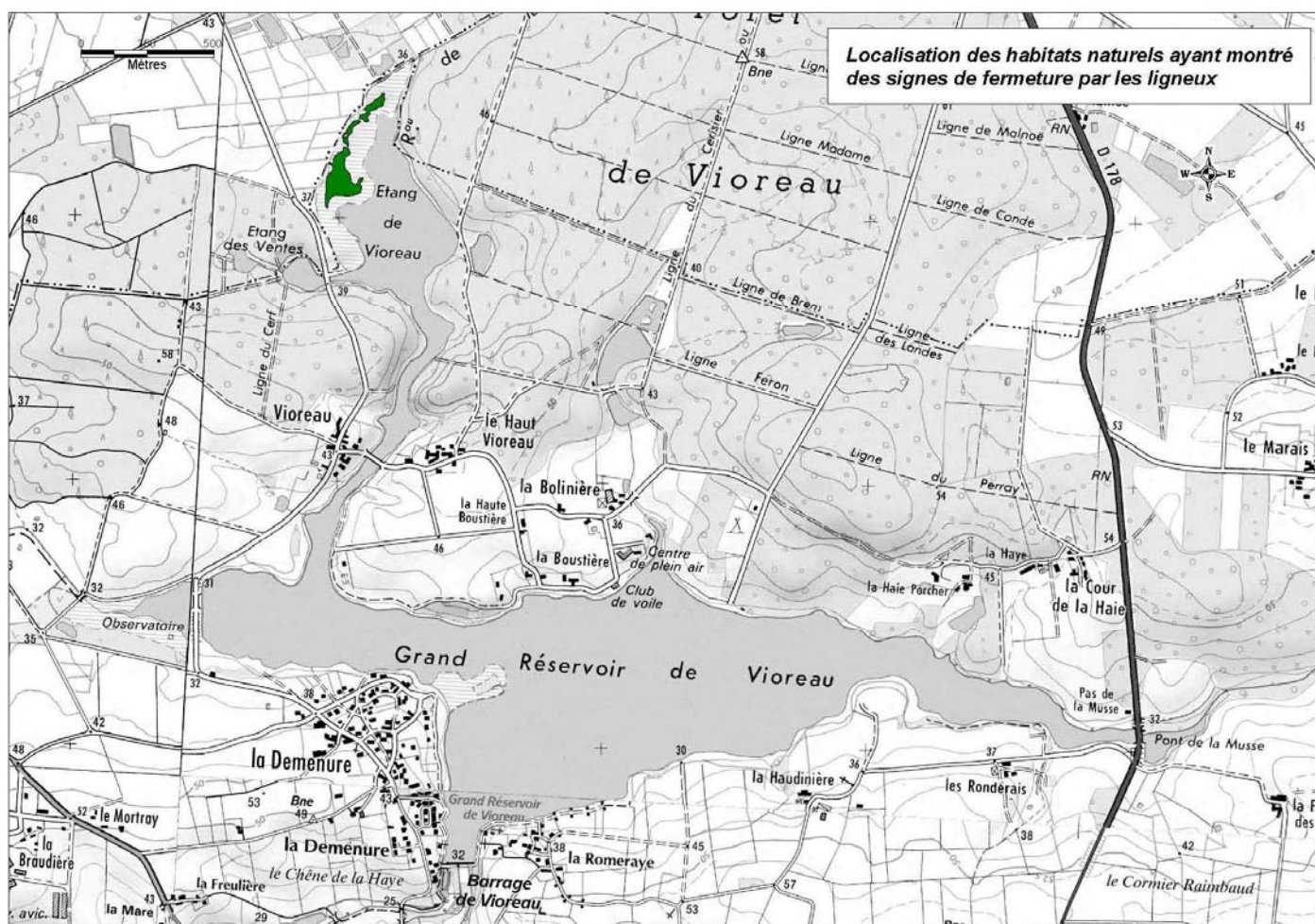
Comme le montre le schéma ci-dessus, les principales menaces qui pèsent sur le bon état de conservation des végétations de bas-marais oligotrophes sont la fermeture du milieu par les ligneux et l'eutrophisation du substrat.

La fermeture du milieu par les ligneux est consécutive à deux phénomènes :

- l'absence d'entretien car c'est un phénomène naturel que seule une gestion appropriée permet d'enrayer,
- l'abaissement du niveau qui favorise la pousse de nombreux ligneux.

Seul le premier phénomène est avéré sur le Petit Vioreau où le niveau d'eau reste haut quelque soit le niveau du Grand Réservoir de Vioreau.

Ajoutons également que l'absence de zones tampons entre les cultures périphériques et cet habitat pourrait entraîner une dégradation supplémentaire de ce dernier par les intrants qui migrent avec l'eau découlement vers les zones les plus basses.



2.2.4 Résultats des analyses de l'eau

Face à la menace que constitue la dégradation de la qualité de l'eau, des analyses sont menées chaque année.

A la suite à la synthèse sur la qualité de l'eau de Vioreau dans le volume I, nous présentons ici les résultats d'analyses de la DDASS :

Paramètre	02/06/2006	21/06/2006	05/07/2006	19/07/2006	26/07/2006	02/08/2006	09/08/2006	21/08/2006	28/08/2006	13/09/2006	Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**
Coliformes totaux /100ml	<100	<100	300	100	<100	400	<100	400	<500	500	10000	500
Streptocoques fécaux /100ml	<15	<15	77	45	<15	46	<15	46	94	179	-	100
Escherichia coli / 100ml	<15	30	110	30	<15	143	15	386	292	480	2000	100
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Chang. anormal de coloration	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	ANORMAL	Absence	-
Transparence Secchi	>1,20	0,9	0,75	1,2	1	1,2	1	0,65	0,6	0,8	1 (***)	2 (***)

Paramètre	04/06/2007	20/06/2007	04/07/2007	18/07/2007	25/07/2007	01/08/2007	08/08/2007	22/08/2007	29/08/2007	12/09/2007	Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**
Coliformes totaux /100ml	400	100	<100	<100	<100	200	<100	400	500	1300	10000	500
Streptocoques fécaux /100ml	<15	<15	<15	<15	15	30	77	559	61	94	-	100
Escherichia coli / 100ml	195	<15	30	46	30	46	143	161	272	750	2000	100
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Chang. anormal de coloration	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Transparence Secchi	1,1	>1	<0,5	1,25	>1	1,25	1,2	1,05	0,95	1	1 (***)	2 (***)

Paramètre	02/06/2008	18/06/2008	25/06/2008	27/06/2008	03/07/2008	18/07/2008	25/07/2008	04/08/2008	19/08/2008	27/08/2008	10/09/2008	Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**
Coliformes totaux /100ml	100	<100	<100		<100	200	400	2400	500	300	<100	10000	500
Streptocoques fécaux /100ml	<15	<15	<15		<15	15	<15	30	45	30	61	-	100
Escherichia coli / 100ml	77	<15	61		77	61	126	215	600	292	350	2000	100
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence		Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Chang. anormal de coloration	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Transparence Secchi	>1,0	0,5	0,6	0,5	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9	0,6	0,6	1 (***)	2 (***)

Paramètre	04/06/2009	17/06/2009	24/06/2009	03/07/2009	10/07/2009	17/07/2009	22/07/2009	29/07/2009	05/08/2009	07/08/2009	19/08/2009	26/08/2009	09/09/2009	Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**
Coliformes totaux /100ml	200	100	<100	<100		100	100		100		<100	500	<100	10000	500
Streptocoques fécaux /100ml	<15	<15	<15	<15		<15	15		61		30	46	<15	-	100
Escherichia coli / 100ml	<15	<15	<15	<15		<15	15		46		30	312	30	2000	100
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Chang. anormal de coloration	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-
Transparence Secchi	0,8	0,7	0,9	0,5	0,8	0,6	0,5	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6	1	1 (***)	2 (***)

VOLUME III

ANNEXES ADMINISTRATIVES

ET TECHNIQUES

1. Annexes réglementaires :

1.1. Rappel des réglementations en vigueur sur le site

Il n'a pas semblé pertinent de lister de manière exhaustive, ni de détailler l'ensemble des réglementations en vigueur sur le site mais simplement de rappeler celles qui semblaient essentielles vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité. Elles s'appliquent toutes sur l'ensemble du territoire national ou départemental (arrêtés Préfectoraux).

Déchets (Code de l'environnement, art L.541-1)

« le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels sont interdits ».

Eau (Loi sur l'Eau et décret d'application 2006-880 du 17 juillet 2006)

Le décret précise la liste des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

Circulation motorisée (Code de l'environnement, art L.362-1 et suivants et art R.362-1 et suivants, Code forestier, article R.331-3, Code général des collectivités territoriales, art L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3)

La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite.

Camping (Code de l'urbanisme, art. R111-42)

Le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping, sont interdits (sauf dérogation).

Cabanisation (Code de l'Urbanisme, art. L421-1 et R111-34)

« Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire ».

L'implantation des habitations légères de loisir est interdite en dehors des terrains de camping aménagés, des parcs résidentiels de loisirs ou des villages de vacances.

Introduction d'espèces exotiques (Code de l'environnement, art. L.411-3)

« ...est interdite l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence : de tout spécimen d'une espèce animale ou végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique ou non cultivée, dont la liste est fixée par arrêté conjoint... » des autorités administratives compétentes.

Protection des espèces végétales (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par arrêté du 31 août 1995)

« Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I de l'arrêté. « Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. »

Protection des espèces animales et végétales

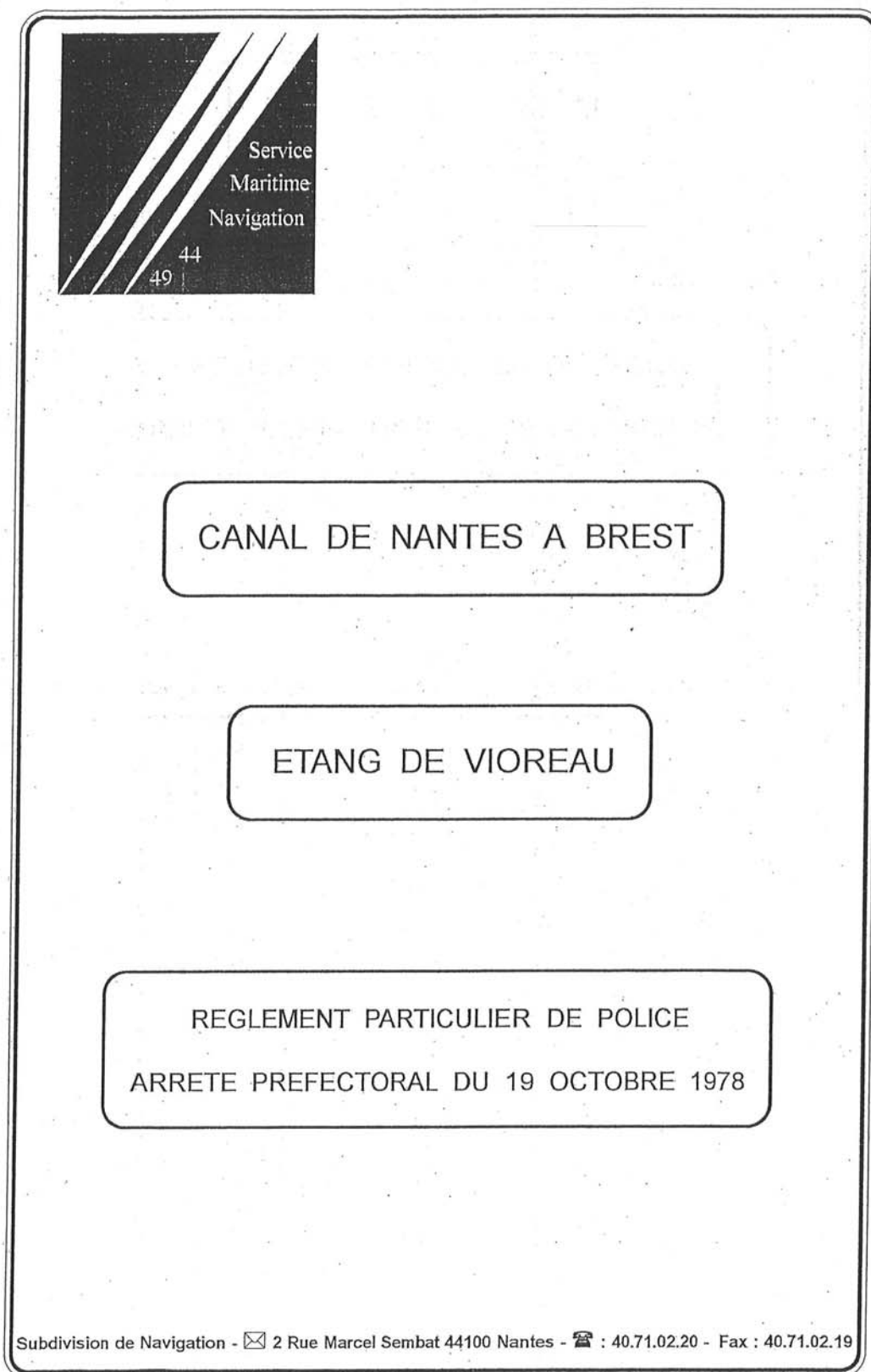
Textes internationaux :

- Convention de Washington de 1973
- Convention de Bonn de 1979
- Convention de Berne de 1979
- Convention sur la diversité biologique de 1992

Loi relative à la protection de la nature de 1976 :

« La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont déclarés d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. »

Règlement des usages sur le grand étang de Vioreau – Arrêté préfectoral du 19 Octobre 1978



LG

DEPARTEMENT DE
LOIRE-ATLANTIQUE

SERVICE MARITIME
ET DE NAVIGATION
A NANTES

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANAL DE NANTES A BREST

RESERVOIR D'ACCUMULATION
DE VIOREAU

A R R E T E

portant règlement particulier de police de la navigation
de plaisance et des activités sportives et touristiques
sur le plan d'eau de VIOREAU dans le département de Loire-
Atlantique.

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire,
Préfet de Loire-Atlantique,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement général de police pour les voies de navigation intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 1974 portant règlement particulier de police pour le canal de Nantes à Brest dans le département de Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1973 réglementant la navigation de plaisance sur l'étang de VIOREAU ;

VU la circulaire ministérielle n° 75-123 du 18 août 1975 relative à l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives sur les eaux intérieures ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 29 mai et 4 septembre 1978 portant délégation de signature ;

VU le rapport et les avis des Ingénieurs du Service de la Navigation en date des 10 juillet, 17 et 19 octobre 1978 ;

A R R E T E

Article 1

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 juin 1973 sont abrogées et remplacées par celles figurant au présent arrêté.

.../...

Article 2 - CHAMP D'APPLICATION -

Sur le plan d'eau de VIOREAU, dans le département de Loire-Atlantique; l'exercice de la navigation est régi par le règlement général de police et le présent arrêté:

Article 3 - DISPOSITION D'ORDRE GENERAL -

L'exercice de la navigation de plaisance et de toute activité sportive ou touristique est subordonné à l'utilisation principale du plan d'eau pour l'alimentation en eau du Canal de Nantes à Brest.

Sont interdites les activités ci-après sur toute la surface dudit plan d'eau :

- le motonautisme,
- le ski nautique,
- les plongées subaquatiques,
- la navigation des bâtiments de plus de 20 tonnes de déplacement d'eau.

Article 4 - SCHEMA DIRECTEUR D'UTILISATION -

Les conditions d'utilisation du plan d'eau sont réglées selon les dispositions prévues par le schéma directeur joint en annexe.

Ce schéma comporte les dispositions suivantes :

1°) Zones interdites à la navigation à voile.

La navigation à voile est interdite dans les parties Est et Ouest dites "Queues de l'Etang" du grand réservoir.

2°) Bande de rive.

Il est institué le long des rives, une zone continue dite "bande de rive" de cinquante mètres de large dans laquelle il sera interdit aux voiliers de "tirer des bords".

Dans cette bande de rive, la vitesse de circulation est limitée à 3 km/h. Toutefois, il sera possible d'y autoriser :

- la création d'un chenal d'accès, limité par des bouées coniques jaunes, à l'usage des clubs nautiques installés sur les berges.
- une zone de stationnement continue.

3°) Baignades.

Sur l'étendue du réservoir de VIOREAU, la baignade est autorisée mais non surveillée.

Les baigneurs ne doivent pas emprunter les chenaux réservés ni demeurer dans les zones de stationnement.

.../....

4°) Secours et police.

Les indications et restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux bateaux chargés d'assurer les secours, la police de la navigation, la surveillance de la pêche et le contrôle des ouvrages et de la qualité des eaux.

5°) Instructions relatives à la pêche.

Les pêcheurs sont autorisés à utiliser, pour se rendre sur leurs lieux de pêche, un moteur dont la puissance ne doit pas dépasser 4 CV. La vitesse de leurs embarcations ne doit en aucun cas, dépasser 8 km/h.

Article 5 - SIGNALISATION DU PLAN D'EAU -

La signalisation du plan d'eau du réservoir de VIOREAU comporte des panneaux placés en bordure de rive déterminant deux alignements limitant à l'E. et à l'Ouest les zones interdites à la navigation.

La mise en place et l'entretien de ces panneaux sont assurés par le Service de Navigation.

Par contre, il appartient à tout club nautique installé sur les berges de mettre en place et d'entretenir la signalisation des chenaux d'accès.

Les bandes de rive n'étant pas matérialisées par des bouées, il appartient aux utilisateurs d'évaluer approximativement leur distance à celle-ci.

Article 6 - LIMITATION DANS LE TEMPS -

Les dispositions ci-dessus sont applicables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Article 7 - REGLES DE ROUTE -

Les règles de barre et de route sont celles en vigueur pour prévenir les abordages en mer.

Article 8 - REGLES PARTICULIERES DU SKI NAUTIQUE -

Néant.

Article 9 - PLONGEES SUBAQUATIQUES -

Par dérogation préfectorale à l'article 3 du présent arrêté, les plongées subaquatiques peuvent être autorisées entre le lever et le coucher du soleil afin de permettre des travaux et des réparations.

Article 10 - MESURES PARTICULIERES DE SECURITE -

Aucun service de sécurité n'étant mis à la disposition des usagers, ces derniers doivent obligatoirement se munir d'un gilet de sauvetage.

Toutefois les clubs nautiques doivent disposer d'un bateau de surveillance prêt à intervenir.

.../...

Article 11 - MANIFESTATIONS NAUTIQUES -

Les manifestations nautiques font l'objet d'autorisations spéciales données par arrêté préfectoral.

Article 12 - MESURES TEMPORAIRES -

Des restrictions temporaires à la navigation peuvent être décidées par le Service de la Navigation et portées à la connaissance des usagers, notamment pour l'exécution de travaux.

Article 13 - DISPOSITIONS DIVERSES -

L'établissement de pontons ou d'estacades est strictement interdit, cependant une dérogation peut être accordée au club sur demande à l'Ingénieur en Chef du Service de la Navigation.

En application de l'article 9.04 du R.G.P., le stationnement des embarcations est soumis à l'autorisation de l'Ingénieur en Chef du même Service.

L'utilisation du chemin d'exploitation est interdite à tous véhicules autres que ceux des agents du Service de la Navigation et des garde-pêches.

Les accès, à ce chemin, des propriétés riveraines sont également interdits.

Le pâturage des animaux sur les terrains du domaine public fluvial, lors des basses eaux, est interdit entre le chemin communal de "La Demeure" à VIOREAU et le CD n° 178.

Tout dépôt d'ordures est formellement proscrit.

Le camping sur les terrains du domaine public fluvial n'est pas autorisé.

Article 14 - AFFICHAGE -

Le présent règlement et le schéma joint sont affichés à la mairie de la commune de JOUE S/ERDRE et, à proximité des barrages des plans d'eau.

Article 15 -

Le Secrétaire Général de Loire-Atlantique, Le Sous-Préfet d'Ancenis et l'Ingénieur en Chef du Service de la Navigation à Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui entrera en vigueur le 15 novembre 1978.

Nantes, le 15 octobre 1978
Pour le Préfet et par délégation,
L'Ingénieur en Chef des Ponts et
Chaussées,

Signé : ANDRAU

1.2. Evaluation d'incidence Natura 2000

La législation ayant évolué récemment en ce qui concerne les évaluations d'incidences Natura 2000, Mme Peyre de la DREAL, à l'occasion du COPIL du 13 novembre 2011, a exposé les nouvelles dispositions.

Nous reprenons ci-dessous le diaporama qui a été présenté à cet occasion.

Évaluation des incidences

Natura 2000

*Présentation pour le comité de pilotage du site
Natura 2000, forêt, étang de Vioreau, étang de la
Provostière, le 13 octobre 2011.*

Françoise Peyre

**Présent
pour
l'avenir**

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie, climat
Développement durable
Infrastructures, transports et mer
Prévention des risques

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr



La nouvelle rédaction de l'article L. 414-4

Évolution législative avec l'article 13 de la loi Responsabilité Environnementale adoptée le 1er août 2008 : nouvel article L414-4 du code de l'environnement.

Les raisons de l'évolution législative du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 : le contentieux communautaire.

La Cour de justice de l'Union européenne a prononcé le 4 mars 2010 la condamnation de la France pour transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive Habitats (champ d'application trop restreint de l'évaluation des incidences prévu dans le code de l'environnement).

Le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est le premier texte d'application.



Les activités soumises à évaluation sont définies selon deux types de listes

Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants :

- une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire : celle figurant à l'article R414.19 du code de l'environnement (décret du 9 avril 2010),
- une liste locale établie par chaque préfet de département ou le préfet maritime, complétant cette liste nationale.

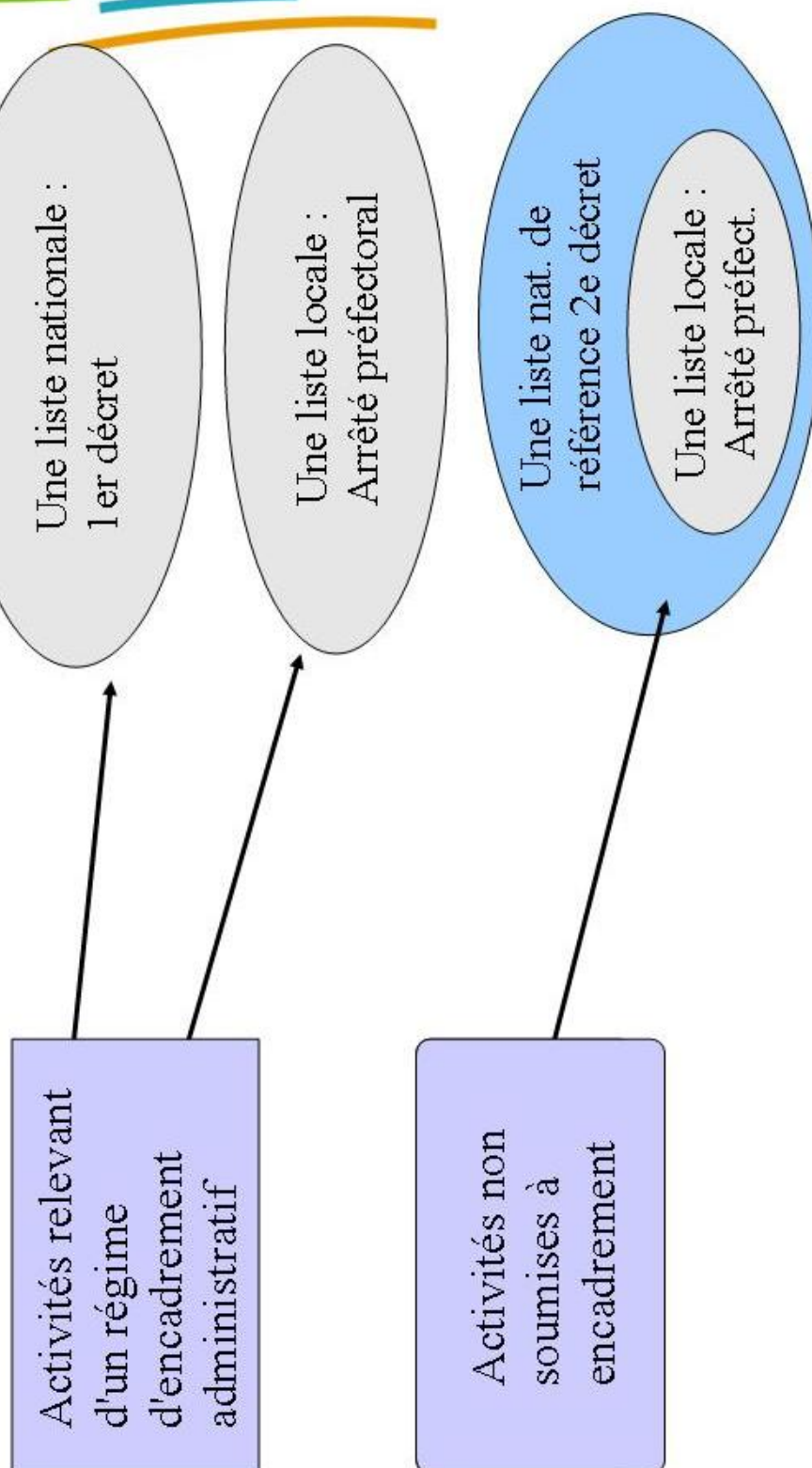
Les listes constituant un régime propre d'autorisation au titre de Natura2000 :

- une liste nationale de référence établie par le second décret, n°2011-966 du 16 août 2011.
- une liste locale établie par chaque préfet de département ou le préfet maritime, faite à partir de cette liste de référence (en piochant dans cette liste).



Les listes positives : contenu et élaboration

3 listes sont applicables en tout point du territoire :



Principes de l'évaluation des incidences

Évaluation ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites.

Démarche en amont.

Démarche itérative: évolution du projet.

Évaluation proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité mais qui doit examiner l'ensemble des aspects de cette activité.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire, elle est à sa charge.



Principes de l'évaluation des incidences

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

absence de solutions alternatives

raisons impératives d'intérêt public majeur

mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau
Natura 2000

La Commission européenne doit alors en être informée (dossier préparé par le préfet et transmis par le ministre via le Secrétariat Général des Affaires Européennes)



Contenu de la liste nationale du 1^{er} décret

3 types de catégories de projets/activités dans la liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement) :

- Documents de planification ;
- Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Grande diversité des domaines abordés dans la liste nationale.



Constitution de la liste locale du 1^{er} décret

- Sur la forme: une procédure basée sur la concertation est prévue par le 1^{er} décret + possibilité d'avoir des listes par site ou par départements.
- Sur le fond: le contenu des listes locales doit compléter la liste nationale du 1^{er} décret.

L'intérêt de la liste locale est d'ajuster le contenu en fonction des enjeux de chaque site .

Ce dispositif implique que tous les projets figurant sur une des listes comportent une évaluation des incidences, lors de leur dépôt auprès du service instructeur habituel.



2. Annexes concertations

2.1 Elaboration en concertation du Ducob 'Forêt, Etangs de Vioreau, Etang de la Provostière'

Le Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec les partenaires locaux, selon une méthode établie dès le démarrage de l'opération.

2.1.1 Démarche et méthode de travail

Sur la base d'un cahier des charges précis et à l'aide de guides méthodologiques^{3&4}, le travail de l'opérateur et du Comité de Pilotage répond à une ligne de conduite bien définie qui comporte quatre grandes étapes successives :

- Partie 1 - inventaires scientifiques et socio-économiques : ils doivent traduire la richesse écologique, faunistique et floristique des milieux en identifiant et localisant les habitats naturels et les communautés ou populations d'espèces d'intérêt communautaire qui s'y développent. Ils mettent également en avant les pratiques et activités humaines ayant cours sur le site, susceptibles d'interférer, de maintenir ou d'améliorer la richesse biologique du site et la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ;
- Partie 2 - analyse et définition des enjeux : sur la base de données concernant l'évolution récente des milieux et à partir de connaissances scientifiques (biologie, écologie, dynamique des communautés animales et végétales présentes), il s'agit de mettre en avant les menaces éventuelles pesant sur la biodiversité ou sur les activités humaines qui en garantissent le maintien. Les grands enjeux de conservation sont alors établis ;
- Partie 3 - objectifs et programme d'actions : cette étape essentielle doit permettre au Comité de Pilotage de définir, sur la base des objectifs adoptés, les mesures de gestion nécessaires au maintien dans le temps et dans un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces liés au site. C'est à ce niveau que se fait une grande part de la concertation locale, au travers des réflexions menées en groupes de travail notamment ; Cette étape comprend l'estimation des coûts et des moyens devant permettre d'évaluer globalement le coût des opérations validées par le Comité de Pilotage et d'engager leur mise en œuvre ultérieure ;
- Partie 4 - Charte Natura 2000 : elle constitue un outil complémentaire aux Mesures agri-environnementales territorialisées et les Contrats Natura 2000 pour une bonne mise en œuvre du DOCOB. La Charte est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

³ Valentin-Smith G. et al. 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France/Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny. 144 pages.

⁴ Souheil H., Boivin D., Douillet R. & al. 2009. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 97p.

2.1.3 Concertation locale

Organisation de la concertation

L'opérateur local est chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat. A la suite d'un appel d'offre public, la proposition en ce sens du bureau d'études Ouest Aménagement a été retenue. Une convention officielle d'étude lie donc l'opérateur à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) afin qu'il assure cette mission sous plein contrôle de l'Etat.

Le Comité de Pilotage local, composé d'élus, de socioprofessionnels, d'usagers et de représentants de l'état et des collectivités territoriales élabore et valide le DOCOB sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique, délégué à Monsieur le Sous-préfet d'Ancenis. La composition du Comité de Pilotage a été fixée par arrêté préfectoral (cf. liste des membres dans le Volume III du DOCOB).

Trois groupes de travail thématiques, composés d'usagers, de partenaires techniques et de membres du Comité de Pilotage, inscrits librement dans les groupes de leur choix, ont été constitués afin de mener la réflexion et de débattre des objectifs de gestion et des actions envisagées (cf. liste des membres mobilisés dans les groupes de travail en volume III du DOCOB).

Tout au long de la procédure, ces groupes de travail restent ouverts à toutes les bonnes volontés. Les thèmes principaux de ces groupes sont :

- préservation des habitats des grèves et activités de loisir et de tourisme ;
- activités agricoles autour du site ;
- niveau d'eau.

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte Natura 2000, l'ensemble des trois groupes a été rassemblé pour former un groupe de travail global.

Historique de la concertation locale

Le 18 décembre 2006, à Riaillé, première réunion du Comité Local de Pilotage : introduction du COPIL, présentation de la démarche Natura 2000.

Le 15 mai 2008, à Riaillé, deuxième réunion de Comité Local de Pilotage : démarche Natura 2000 et choix de l'opérateur en charge de l'établissement du DOCOB, échange sur la démarche Natura 2000.

Le 3 février 2009, à Riaillé, troisième réunion du Comité Local de Pilotage : présentation de l'opérateur et de la méthode d'élaboration d'un DOCOB.

Le 7 janvier 2010, à Riaillé, quatrième réunion du Comité Local de Pilotage : présentation des résultats du diagnostic réalisé en 2009 et des enjeux, constitution des groupes de travail.

Le 2 mars 2010 à Joué-sur-Erdre, réunion du groupe de travail n°1 - préservation des habitats des grèves et activités de loisirs.

Le 5 mars 2010 à Joué-sur-Erdre, réunion du groupe de travail n°2 – activités agricoles autour du site.

Le 2 avril 2010 à Joué-sur-Erdre, réunion du groupe de travail n°3 – niveau d'eau.

Le 8 avril 2011 à Joué-sur-Erdre, réunion du groupe de travail n°1 - préservation des habitats des grèves et activités de loisirs.

Le 22 avril 2011 à Joué-sur-Erdre, réunions successives du groupe de travail n°2 – Activités agricoles autour du site et du groupe de travail n°3 – Niveau d'eau.

Le 7 octobre 2011 à Joué-sur-Erdre, réunion du groupe de travail global – Charte Natura 2000.

Le 13 Octobre 2011, à Riaillé, cinquième réunion du Comité Local de Pilotage : présentation et validation du programme d'actions.

Le 1^{er} Décembre 2011, à Riaillé, sixième réunion du Comité Local de Pilotage : présentation et validation de la Charte Natura 2000.

Des rencontres ont également eu lieu, sur le terrain, avec des personnes ressources locales.

L'ensemble des maires des communes a été rencontré en 2009-2010.

Ces contacts furent l'occasion de recueillir un certain nombre d'éléments de l'état initial du site mais aussi, peut-être surtout, d'apporter à ces partenaires locaux des informations sur la démarche engagée et leur place dans la concertation.

Au plus près du terrain, dans les communes concernées, des débats et des réflexions ont donc eu lieu afin que chacun puisse s'exprimer, dans le but d'élaborer des principes concertés et des mesures concrètes et pertinentes, comprises de tous.

2.2 Acteurs mobilisés

2.2.1 Constitution du comité local de pilotage du DOCOB

Monsieur le Président
Conseil régional des Pays de la Loire
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44266 NANTES CEDEX 2

Monsieur le Maire
22 rue de la Mairie
44170 ABBARETZ

Monsieur le Maire
72 rue des Frères Temple
44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

Monsieur le Président
Communauté de communes de la région de Nozay
9 rue de l'Eglise
44170 NOZAY

Monsieur le Président
Communauté de communes du Pays d'Ancenis
Centre Administratif des Ursulines
Quartier Rohan - BP 201
44156 ANCENIS CEDEX

Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal à vocation multiple de Moisdon la Rivière
4 rue du Camp
44520 MOISDON LA RIVIERE

Monsieur le Président
Syndicat Mixte Entente pour le développement de l'Erdre Navigable
31-32 quai de Versailles
44000 NANTES

Monsieur le Président
Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
Rue de la Géraudière
44939 NANTES CEDEX 09

Monsieur le Président
Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Les Dorides - 1 rue Eugènes Varlin
44104 NANTES

Monsieur le Président
Ligue pour la protection des oiseaux de la Loire-Atlantique
13 rue d'Angleterre
44400 NANTES

Monsieur le Président
Comité départemental du tourisme
11 rue du Château de l'Eraudière
44100 NANTES

Monsieur Philippe TAURISSON
Président de l'association « Regard sur Vioreau »
Le Haut Vioreau
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur le président
Conseil général de Loire-Atlantique
Hôtel du département
3 quai Ceineray
BP 94109 – 44041 NANTES CEDEX
44041 NANTES CEDEX

Monsieur le Maire
87 rue du Bocage
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur le Maire
Rue du Cèdre
44440 RIAILLE

Monsieur le Président
Communauté de communes du castelbriantais
Place Saint Nicolas
44170 CHATEAUBRIANT

Madame la Présidente
Syndicat Intercommunal à vocation multiple du canton de Riaillé
Mairie
44440 RIAILLE

Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal pour l'exécution des Travaux d'aménagement du bassin versant de l'Erdre
Mairie
44540 SAINT MARS LA JAILLE

Monsieur le Président
Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant »
14 rue des Vauzelles
44416 CHATEAUBRIANT

Monsieur le Président
Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique
12 bis bld François Blancho
44204 NANTES CEDEX 2

Monsieur le Président
Association départemental des chasseurs de gibier d'eau de la Loire-Atlantique
12 bis bld François Blancho
44200 NANTES

Monsieur le Président
Bretagne Vivante - SEPNEB
6 rue de la ville en pierre
44000 NANTES

Monsieur le Président
Comité départemental olympique et sportif de Loire-Atlantique
44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

Monsieur Jean-Marc PITARD
Président de l'association « Nature Sport Vioreau »
Les Hardais
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur Vincent THIEVIN
Président de l'amicale des Chasseurs de l'Erdre
La Colle
44440 RIAILLE

Monsieur Bernard HAMON
Président de l'amicale des pêcheurs à la ligne des étangs de Vioreau
59 rue de la levée des Dons
44119 TREILLIERES

Monsieur Frédéric BOUDET
Président de l'amicale des pêcheurs à la ligne de Riaillé
La Noé
44440 RIAILLE

Monsieur le Président
Union des pêcheurs du Nord de la Loire-Atlantique
Mairie de la Meilleraye
44520 MEILLERAYE DE BRETAGNE

Monsieur Jean Charles MERCIER
Président de la Société de Chasse
« La Saint Hubert »
Les Basses Landes
44850 LE CELLIER

Monsieur le Président
Association de lutte contre toutes les nuisances engendrées par la création du centre cynégétique et sportif « de la vente »
Mairie - 44170 ABBARETZ

Monsieur Serge ARCHUA
Centre équestre des écuries de la Provostière
La Meilleraye
44440 RIAILLE

Monsieur Jean Paul HADET
Domaine des Forges
La Provostière
44440 RIAILLE

Monsieur Patrick LUMIERE
Centre équestre de la Romeraie
La Romeraie
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur Eric BAUDOUIN
Les Ajeaux
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur Edouard BUREAU
Les Genesteaux
44440 RIAILLE

Monsieur Luc COTTINEAU
Forges de la Provostière
44440 RIAILLE

Monsieur Gilles GAILLARD
SCILa Vallée
44440 PANNECE

Monsieur Christian GUERIN
La Haudinière
44440 JOUE SUR ERDRE

Monsieur Jean PINSON
46 rue de la Bastille
44000 NANTES

Monsieur le Préfet
Préfet de la région pays de la Loire
Préfet de Loire-Atlantique
6 quai Ceineray
BP33515
44035 NANTES CEDEX 1

Madame la Directrice
Direction régionale de l'environnement
3 rue Menou
BP 61219
44012 NANTES CEDEX 1

Monsieur le Directeur
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
12 rue Menou
BP26523
44035 NANTES CEDEX 1

Monsieur le Directeur
Direction départementale de l'équipement
10 bld Gaston Serpette
BP53606
44036 NANTES CEDEX 1

Monsieur le Directeur
Agence de l'eau
2 rue Eugène Varlin
BP40521
44105 NANTES CEDEX 4

Monsieur le Brigadier
Office national de la chasse et de la faune sauvage
53 rue Russeil
44000 NANTES

Monsieur le Chef de la Brigade départementale du conseil supérieur de la pêche
112 Faubourg de la cueille
86000 POITIERS

Monsieur le Directeur
Direction départementale de la jeunesse et des sports
Avenue François Broussais
BP62535
44325 NANTES CEDEX 3

Monsieur le Délégué
Agence régionale de l'office national des forêts
10 bis rue Sarazin
BP 32027
44020 NANTES CEDEX 1

2.1.2 Composition des groupes de travail

Groupe de travail n°1 - Présentation des habitats des grèves et activités de loisirs et de tourisme

Nom	Prénom	Qualité - Organisme
BOUREAU	Anthony	LPO
MAISONNEUVE	Jean-Luc	EDENN
MAYOL	Michel	Bretagne Vivante
HAMON	Bernard	Amicale des Pêcheurs
BEILLEIL	Jean-Pierre	Adjoint Tourisme
BOUDET	Frédéric	Amicale Provostière-Riaillé
CHEVALIER	Patrice	Mairie
FORGET	Yves	Adjoint Tourisme
HARDY	Stanislas	Adjoint Environnement-Patrimoine
SIMONNEAU	Frédéric	Nature Sport Vioreau
TAURISSON	Philippe	Association "Regard sur Vioreau"
BARAIS		COMPA
CHETAIT	Norbert	
GUICHEROUSSE	Alain	
HARDY	Daniel	Amicale Vioreau
HEBEL	Jo	
JULIA	Fabrice	Conseil Général 44 / SINVN
HEGRON	Rodolphe	DD Cohésion sociale
MONFORT	Chloé	DREAL PdL
COTTRANT	Pierre-André	Technicien ENS 44
BLANCHARD	Christian	Ingénieur ENS 44
LEBAIL	Jean	CBNB
DORTEL	Fabien	CBNB
MESNAGE	Cécile	CBNB
GANTIER	Christophe	Conseil Général 44 / Jeunesse et Sport

Groupe de travail n° 2 - Activités agricoles autour du site

Nom	Prénom	Qualité - Organisme
GUERIN	Christian	Paysan
MAISONNEUVE		EDENN
MAYOL		Bretagne Vivante
BELLEIL	Jean-Pierre	Mairie de Joué-sur-Erdre
AUFFRAY	Loïc	Agriculteur
BAUDOUIN	Eric	Agriculteur
BEAUDOUIN	Vincent	Agriculteur
CAROUR	Marie Béatrice	Agriculteur
DESORMEAUX	Patrice	Agriculteur
MARCHAND Thierry	Thierry	Agriculteur
PIAU		Agriculteur
TROCHU et AUFFRAY		Agriculteur
BRUNET	Jean-René	Agriculteur
COTTINEAU	LUC	Agriculteur
GAUTIER	Yvan	Agriculteur
MANŒUVRIER	Yannick	Agriculteur
NAUDIN	Jean-Paul	Agriculteur
PINEL	Marie-Annick	Agriculteur
DEROUIN	Isabelle	Agriculteur
DENIAUD	Chantal	
GODET	Cyril	
MONFORT	Chloé	DREAL PdL
BOUDE	Caroline	Chambre d'agriculture
LE BAIL	Jean	CBN

Groupe de travail n° 3 - Niveaux d'eau

Nom	Prénom	Qualité - Organisme
BOUREAU	Anthony	LPO
CHAPELET	Michel	animateur
HAMON	Bernard	Amicale des Pêcheurs de Vioreau
JULIA	Fabrice	Conseil Général 44 / SINVN
MAISONNEUVE	Jean-Luc	EDENN
MAYOL	Michel	Bretagne Vivante
TAURISSON	Philippe	Association "Regard sur Vioreau"
MONFORT	Chloé	DREAL PdL
MESNAGE	Cécile	CBN
DORTEL	Fabien	CBN
HARDY	Daniel	Amicale Vioreau
MOUREN	Vincent	Fédé Pêche
GILARD	Marie-Béatrice	CG44 Service environnement
HARDY	Stanislas	Adjoint Environnement-Patrimoine

2.1.3 Démarches individuelles de concertation

En plus des réunions des groupes de travail, plusieurs acteurs incontournables ont fait l'objet de contacts (téléphone, emails, rencontres individuelles et visites sur le terrain). Une bonne partie de ces contacts a eu lieu entre Décembre 2009 et mars 2010 soit avant les réunions des groupes de travail. Les personnes en question sont les suivantes :

- K. Astier-Cohu, DRAAF Pays-de-la-Loire ;
- B. Barais et C. Grasset, COMPA ;
- J.-P. Beilleil, Maire de Joué-sur-Erdre ;
- M. Chaplais, Nature Sport Vioreau ;
- P. Chevalier, Conseiller Général, Maire de Riaillé ;
- C. Deniaud, ODASEA 44 ;
- G. Dupé, DRAAF Pays-de-la-Loire ;
- C. Godet, Chambre d'Agriculture ;
- C. Ganthier, Conseil Général 44 ;
- Y. Gauthier, exploitant agricole ;
- A. Guicherosse, CDESI ;
- S. Hardy, Adjoint au Maire de Joué-sur-Erdre ;
- J. Hurtel ; Conseil Général 44 Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables ;
- Maillard ; O.N.C.F.S. ;
- J.-L. Maisonneuve, EDENN ;
- Y. Manceuvrier, exploitant agricole ;
- V. Mouren, Fédération de Pêche ;
- F. Simonneau, Nature Sport Vioreau ;
- C. Stéphane, DRAAF Pays-de-la-Loire ;
- T. Taillandier, Nature Sport Vioreau ;
- P. Taurisson, Regard sur Vioreau ;

2.3 Rapport de la démarche de concertation

Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 1 du 18 décembre 2006

SOUS-PRÉFECTURE de l'Arrondissement d'ANCENIS

**Réuni sous la présidence de Jacques LANNOU,
sous-préfet d'Ancenis**

lundi 18 décembre 2006 à 9 h 45 en Mairie de Riaillé

MEMBRES PRESENTS

Serge ARCHUA, gestionnaire d'équipement, Centre équestre les Ecuries de la Provostière
Eric BAUDOIN, riverain,
Louis BEAUREGARD, Vice Président Fédération des Chasseurs 44
Anthony BOUREAU, Ligue pour la Protection des Oiseaux 44
Hervé BREHIER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Pascal BRIANA, Fédération des Chasseurs 44,
Sandra BUREAU, Riverain et propriétaire
Michelle CORMERAIS, Directrice de l'EDEN
Patrice CHEVALIER Maire de Riaillé, Vice président du SIVOM du canton de Riaillé
Luc COTTINEAU, riverains et propriétaire
Chantal DENIAUD, Chambre d'Agriculture 44,
Daniel DURAND-LEBERT, Société de Chasse la St Hubert
Gilbert GALLIOT, Président de l'EDEN
Christian GUERIN, Agriculteur, riverain
Daniel HARDY, Amicale des Pêcheurs de Vioreau, Union des Pêcheurs du Nord Loire Atlantique
Jo HEBEL, Comité départemental Olympique et Sportif
Jacques LANNOU, Sous Préfet d'Ancenis
Hervé LUBERT, Maire de Joué sur Erdre
Nathalie MORVAN, Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire
Vincent MOUREN, Fédération de Pêche 44
Bruno PELLETIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Raymond SEGUIN, A.D.C.G.E.L.A.
Philippe TAURISSON, Président Association "Regard sur Vioreau"

MEMBRES EXCUSES

M. le Maire de la Meilleraye de Bretagne
M. le Président de la Communauté de Communes de Nozay
M. le Maire d'Abbaretz
Bretagne Vivante

❶ Introduction du Comité de Pilotage

Monsieur le Sous Préfet ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants de la première réunion du Comité de pilotage Natura 2000 et remercie M; le Maire de Riaillé d'accueillir le comité de pilotage.

Cette première réunion a pour objectif de présenter le choix des collectivités concernant la président du comité de pilotage et l'opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectifs. Monsieur le Sous Préfet présente la décision des collectivités qui ont estimé ne pas avoir eu assez de temps pour prendre une décision lors de la réunion qui s'est tenue préalablement.

❷ Présentation de la démarche Natura 2000

Nathalie MORVAN présente la démarche Natura 2000 (cf diaporama joint).

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces désignés pour la conservation de la biodiversité (diversité biologique des espèces et des habitats naturels) dans une logique de développement durable. Il s'appuie sur deux directives européennes:

Directive 79/ dite directive oiseaux

Directive 92/ dite directive habitats faune flore

La procédure de désignation est rappelée dans la présentation jointe en annexe.

Il s'agit d'un engagement des Etats-membres à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Le choix des moyens est laissé à leur initiative Le dispositif français est rappelé dans la présentation jointe en annexe. Pour chacun des sites un comité de pilotage est désigné afin d'élaborer un document d'objectif DOCOB qui est ensuite approuvé par le préfet.

La Loi DTR en date du propose aux collectivités territoriales et leurs groupements de désigner en leur sein le président du comité de pilotage et la collectivité en charge •de l'Élaboration du DOCOB assurés pour le compte du Comité de pilotage. Au bout de trois mois sans désignation, le Préfet se substitue aux collectivités en prenant la présidence et en réalisant le DOCOB (opérateur, procédure de mise en concurrence).

Les acteurs, la démarche de concertation et le contenu d'un DOCOB sont rappelés dans la présentation jointe en annexe.

En résumé un DOCOB est un plan de gestion qui Définit des modalités de gestion du site en tenant compte du contexte économique, social et culturel

- Consensus sur les orientations de gestion
- Bonnes pratiques habituelles de référence
- Cahier des charges des mesures contractuelles
- Mesures réglementaires éventuelles
- Financement
- Suivi et évaluation (indicateurs)

Sa mise en œuvre est prévue sur 6 ans.

Les contrats Natura 2000 prennent des formes différentes selon le milieu sur lesquels ils sont souscrits. Pour le milieu agricole il s'agit de mesures agri-environnementales,

Est annexée au DOCOB une charte Natura 2000, il s'agit d'un ensemble d'engagements territorialisés, définis dans le DOCOB sans contrepartie financière : pratiques de gestion, pratiques de loisirs, pratiques sportives

Ces engagements rémunérés (contrats Natura 2000, MAE) ou non rémunérés (charte Natura 2000) permettent au signataire de prétendre à l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie perçue au profit des communes et de leurs EPCI. L'Etat verse aux communes et EPCI les sommes non perçues.

Mme Morvan présente ensuite le site Natura 2000 des Etangs de Vioreau et de la Provostière. Il s'agit d'un Site d'Importance Communautaire de 281 ha sur les communes d'Abbaretz, Joué sur Erdre et Riaillé. Ce site a été désigné en raison de la présence d'espèces d'intérêt communautaire, le coéléanthe délicat, le damier de la suscise et d'un certain nombre d'habitats.

Monsieur le Sous Préfet demande si l'exposé de Nathalie MORVAN appelle des commentaires.

Mme Bureau, remarquant l'absence de certains propriétaires, demande les modalités de constitution du comité de pilotage, et les modalités de vote.

Mme Morvan rappelle le décret du 26 juillet 2006 qui précise les membres qui sont le collège des élus des collectivités territoriales et le collège des usagers et propriétaires au travers de représentants.

M Lannou ajoute que la démarche sur ce site a été de consulter les maires qui ont souhaité associer dès le comité de pilotage certains riverains et/ou propriétaires. Mme Morvan mentionne que ces acteurs sont d'habitude plutôt associés au sein des groupes de travail qui ont en charge d'élaborer les propositions validées par le comité de pilotage.

M. Galliot rapporte l'expérience du site des marais de l'Erdre où du fait de la concertation et la communication, il faut éviter d'arriver à un vote dans le comité de pilotage. Il est souhaitable de trouver des solutions ensemble et que le droit de vote ne se pose donc pas.

M Taurisson demande s'il est possible de réaliser des travaux de restauration d'une prairie dégradée dès aujourd'hui dans ce site Natura 2000.

Mme Morvan rappelle que la démarche Natura 2000 étant basée sur la gestion du site par volontariat, il est possible de réaliser une gestion de restauration de la prairie. Cependant, si les travaux envisagés étaient soumis au L414-4 du Code de l'environnement, comme par exemple les projets soumis à étude d'impact, il serait alors nécessaire qu'une étude d'incidence soit réalisée, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'effet notable sur la conservation du site. En revanche le document d'objectifs validé, des projets d'aménagement mis en oeuvre pour la conservation du site et inscrits comme tels et qui seraient soumis à étude d'impact ne nécessiteraient pas d'étude d'incidence.

M Beauregard demande si le site Natura 2000 de Vioreau est inscrit au titre de la Directive Habitat ne risque pas d'être désignée comme Zone de Protection Spéciale.

Mme Morvan indique que sur le département les dernières ZPS ont désignées sur la base d'un inventaire de 2001 et de critères définis au niveau national. Le territoire de l'étang de Vioreau abrite des oiseaux de la Directive Oiseaux mais sans accueillir des populations suffisantes pour justifier scientifiquement sa désignation en ZPS.

Mme Bureau indique qu'il existe une réelle inquiétude des acteurs locaux concernant Natura 2000. M. Chevalier souligne l'importance de la présence des membres ici présents pour se faire le relai des informations réelles sur le sujet et de ne pas entretenir des fantasmes.

M. Galliot insiste sur l'existence d'autres directives européennes comme la Directive Cadre sur l'eau pour parfaire le dispositif devant aboutir à la conservation et la restauration des rivières. Mme Cormerais apporte des éléments d'information sur le site Natura 2000 de l'Erdre dont le document d'objectifs est mis en oeuvre actuellement. Le constat a été fait d'un problème de déprise agricole sur ce secteur, et des opérations sont actuellement menées pour favoriser le retour des agriculteurs afin d'entretenir le milieu.

M. Hebel remercie l'Etat de l'avoir associé au comité de pilotage. Il est attentif et se fera le relais auprès des associations d'activités de pleine nature. Il rappelle l'importance d'un usage raisonné de la nature par ces activités; Il ajoute qu'il existe actuellement le problème des activités sportives se réalisant en marge des fédérations.

M Chevalier précise les réflexions actuellement menées par la Commission départementale des espaces Sites et itinéraires sous la responsabilité du conseil Général, et en particulier le groupe de travail sur le secteur de Vioreau. Il insiste également sur l'importance de la communication auprès des usagers au travers de l'exemple de l'Etang de Provostière et l'observatoire qui a été installé.

❶ Présidence du Comité de pilotage et Opérateur Natura 2000

M. Lubert indique que la commune de Joué sur Erdre étant modeste elle n'a pas la structure en capacité de prendre en charge l'élaboration du document d'objectifs.

M Chevallier rappelle le contexte de précipitation dans lequel se met en place le comité de pilotage et souhaite rappeler que si plusieurs collectivités pouvaient assumer ce travail, pour les raisons suivantes elles ne souhaitent pas s'engager:

- Conseil Général: Mme Verchère a clairement exprimée que l'Etat doit mettre en place Natura 2000 en assumant la responsabilité sur l'ensemble de la démarche.
- Commune de Riaillé: comme pour Joué sur Erdre, elle n'a pas la capacité de réaliser ce travail
- Communauté de Communes du Pays d'Ancenis: aucune réflexion n'ayant été lancée dans ce sens à ce jour, et par manque de personnel elle ne peut se proposer comme opérateur Natura 2000.
- SIVOM du canton de Riaillé même position

Il ajoute que les collectivités souhaitent accompagner la démarche, mais ne pas en prendre la charge.

M Galliot indique que l'EDEN est intéressé par la démarche Natura 2000 au travers en particulier de la valorisation du dynamisme de reconquête de zones humides et c'est pourquoi ce syndicat est animateur et opérateur sur les sites Natura 2000 des marais de l'Erdre. En ce qui concerne le site des Etangs de Vioreau et de la Provostière, l'EDEN n'est pas territorialement compétent.

M. le Sous Préfet rappelle donc que par défaut l'Etat assurera la présidence du comité de pilotage dans 3 mois et qu'il désignera l'opérateur en charge de l'élaboration selon les procédures de marché adaptées.

Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 2 du 15 Mai 2008

SOUS-PRÉFECTURE D'ANCENIS

**Réuni sous la présidence de Jacques LANNOU,
sous-préfet d'Ancenis**

vendredi 15 mai 2008 à 10 h 00 Salle de la Riente Vallée à Riaillé

MEMBRES PRÉSENTS

Nathalie MORVAN, direction régionale de l'Environnement des Pays de la Loire
Valérie SINQUIN, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Ancenis
Bernard DOUAUD, vice-président de la Communauté des Communes Castelbriantaise
Stanislas HARDY, adjoint au Maire de Joué-sur-Erdre
Jean-Pierre BELLEIL, maire de Joué-sur-Erdre
Jean-Bernard BIDAUD, SIVOM le Grand Auverné
Philippe TAURISSON, président de l'association « Regard sur Vioreau »
Luc COTTINEAU, riverains et propriétaire
Christian GUERIN, agriculteur, riverain
Jean PINSON, propriétaire forestier, riverain
Daniel DURAND-LEBERT, société de chasse St Hubert
Marie-Eve HERVÉ, membre de l'association Nature Sport Vioreau
Marie-Béatrice GILARD, conseil général de Loire-Atlantique du service Environnement
Alexis GENTIL, conseil général de Loire-Atlantique, DJEP
Jérôme HURTREL, conseil général de Loire-Atlantique du service Infrastructures maritimes et Voies Navigables
Jean-Luc MAISONNEUVE, syndicat mixte EDEN
Fabienne LE LUDEC, chargée de mission « Eaux, bassins versants » à la COMPA
Daniel HARDY, amicale des pêcheurs de Vioreau, Union des pêcheurs du Nord de la Loire Atlantique
Christophe HAMON, adjoint, la Meilleraye de Bretagne
Pierre THIÉRÉ, adjoint au maire, Abbaretz
Louis BEAUREGARD, vice-président Fédération des Chasseurs 44
Guy RAEVEL, direction départementale de l'Environnement de Loire-Atlantique
Laurent SALIOU, adjoint au maire, Riaillé

MEMBRES EXCUSÉS

M. le président du conseil régional des Pays de la Loire
M. le Maire de Riaillé
M. le Président de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
M. le Président de l'association départementale des chasseurs de gibier
M. le Président Bretagne vivante SEPNEB
M. le Délégué Agence régionale de l'office national des forêts.

❶ Introduction du Comité de Pilotage

Le sous-préfet d'Ancenis ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue aux participants. A l'issue du tour de table qui est organisé de façon à ce que chacun puisse se présenter, il rappelle que l'appel aux collectivités concernant la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et l'établissement du document d'objectifs n'a pas permis de recueillir une candidature. Il souligne donc qu'en conséquence, l'État assure la présidence du comité de pilotage et qu'il lui revient de désigner l'opérateur en charge de l'établissement du document d'objectifs. Puis il demande à Madame Nathalie Morvan, chargée de mission à la direction régionale de l'environnement Pays de la Loire de rappeler les étapes de la démarche engagée.

❷ Démarche Natura 2000 et choix de l'opérateur en charge de l'établissement du document d'objectifs

Madame Morvan rappelle les éléments présentés lors de la réunion du comité de pilotage Natura 2000 du 18 décembre 2006.

Le site Natura 2000 qui est ciblé inclut les étangs de Vioreau et de la Provostière dans les communes d'Abbaretz, Joué-sur-Erdre et Riaillé. Sa désignation en tant que site d'importance communautaire est liée à la présence d'espèces sensibles comme le coeléranthe délicat, le damier de la suscise et d'habitats naturels spécifiques.

En application de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (dite DTR), la présidence et le rôle d'opérateur ont été proposés aux élus des collectivités et de leurs groupements en décembre 2006. L'Etat se substitue aux collectivités, et pour cela une démarche d'appel à concurrence pour désigner un opérateur est en cours.

Le comité de pilotage Natura 2000 sera régulièrement réuni pour faire part de son avis aux différentes étapes de l'élaboration du document d'objectifs.

Le travail engagé s'appuiera sur un inventaire dont la réalisation est prévue dès juin 2008 après la désignation qui est en cours de l'opérateur. Dès cette première étape, l'opérateur devra être en mesure de pénétrer dans les propriétés pour réaliser ces inventaires sur le périmètre du site, voire également dans les parcelles contiguës. L'inventaire ainsi réalisé sera soumis à la validation du comité de pilotage.

Des groupes de travail ouverts à toute personne qui souhaiterait contribuer à la réflexion collective, seront constitués. Au moins deux réunions des groupes de travail sont prévues.

Le comité de pilotage sera réuni après le choix du bureau d'étude. Il sera à nouveau convoqué fin d'année 2008, en juin 2009 puis en mars 2010.

Une fois le document d'objectifs approuvé, il sera proposé aux collectivités de désigner parmi elles le président du comité et la collectivité chargés de suivre la mise en œuvre du DOCOB.

③ Présidence du Comité de pilotage et Opérateur Natura 2000

A l'issue de cette présentation, le sous-préfet souligne tout l'intérêt de la démarche qui s'inscrit dans un processus pédagogique et permet à chacun d'apporter sa contribution à la préservation des milieux naturels sensibles et des espèces.

Il souligne l'extension du périmètre de Natura 2000 s'engage y compris désormais en mer. Puis il passe la parole aux membres du comité de pilotage en les invitant à faire part de leurs interrogations éventuelles auxquelles il convient de répondre. Répondant à l'interrogation de Monsieur PINSON gérant un groupement forestier, sur les conséquences de Natura 2000 dans la gestion de la forêt, la représentante de la DIREN précise qu'il ne devrait pas y avoir de mesures de gestion de l'exploitation forestière qui est exclue du périmètre retenu, excepté, si cela s'avère utile, dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du DOCOB et en se limitant aux habitats naturels d'intérêt communautaire limitrophes éventuels.

Faisant suite à cette intervention, Monsieur TAURISSON, président de l'association « regard sur Vioreau » estime que la dénomination du site « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Prevostière » devrait être revue en conséquence, de façon à faire disparaître l'appellation forêt, prenant ainsi acte de son exclusion du plan de gestion.

Madame MORVAN précise que la dénomination des périmètres Natura 2000 a subi des évolutions, les premiers d'entre eux avaient été établis de 1992 à 1995 en intégrant les forêts alors que les celles-ci sont sorties du dispositif en 1998. Actuellement, le périmètre d'étude comprend 280 ha. Néanmoins celui-ci devra être à terme modifié et son champs géographique précisé au vu des caractéristiques du site. Le moment venu, une nouvelle consultation aura lieu et l'appellation du site sera revue pour mieux prendre en compte ses caractéristiques.

Madame MORVAN précise qu'afin de réaliser le diagnostic du site, dans les prochaines semaines, un arrêté préfectoral sera pris afin d'autoriser l'accès du bureau d'étude aux propriétés privées.

Par ailleurs, les représentants du conseil général évoquent le projet de développement des sports nautiques sur le lac qui sera lancé en juin avec une manifestation à laquelle 600 enfants sont inscrits. A l'horizon de deux ans, l'objectif pourrait être, sous réserve des derniers arbitrages politiques, la construction d'éléments d'accueil pour des temps courts sans hébergement.

Le sous-préfet se félicite du projet d'aménagement du conseil général qui valorisera le site, il souligne néanmoins nécessité de veiller à la qualité des eaux de baignade qui n'est pas toujours très satisfaisante. La baignade a du être interdite il y a 2 ans.

Le sous-préfet demande si d'autres participants souhaitent s'exprimer sur la démarche Natura 2000 qui est importante pour préserver les qualités écologiques du site. Messieurs COTTINEAU et GUERIN, agriculteurs riverains de l'étang, indiquent s'être engagés dans un contrat d'agriculture durable, qui arrive à échéance en 2011.

Répondant à leurs interrogations sur les suites du dispositif au delà de 2011, Madame MORVAN précise que des mesures agro-environnementales (MAE) prendront la suite des CAD tout en étant réservées aux territoires Natura 2000.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le sous-préfet lève la séance.

Le sous-préfet d'Ancenis,

Jacques LANNOU

**Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 3
du 3 Février 2009**

SOUS-PRÉFECTURE D'ANCENIS

**Réuni sous la présidence de Jacques LANNOU,
sous-préfet d'Ancenis**

mardi 3 février 2009 Salle de la Riante Vallée à Riaillé

MEMBRES PRESENTS

Bernard BARAIS, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Jean Pierre BELLEIL, Maire de Joué sur Erdre
Damien BERTIN, Fédération des Chasseurs 44
Frédéric BOUDET, Amicale des pêcheurs de Riaillé, UNPN 44
Edouard BUREAU, Riverain et propriétaire
Patrice CHEVALIER Maire de Riaillé, Vice président du SIVOM du canton de Riaillé
Daniel GENOIST, adjoint au maire de Riaillé
Marie Béatrice GILARD, service environnement Conseil Général de Loire Atlantique
Christian GUERIN, Agriculteur, riverain
Franck HERBRECHT, chef de projet, Ouest'Am, opérateur Natura 2000
Daniel HARDY, Amicale des Pêcheurs de Vioreau, Union des Pêcheurs du Nord Loire Atlantique
Stanislas HARDY, adjoint au maire de Joué sur Erdre
Patrick JAUNET, service départemental ONEMA
Chantal JULIENNE, Bretagne Vivante
Jacques LANNOU, Sous Préfet d'Ancenis
Eric LE BAUT, service départemental, ONCFS
Jean Luc MAISONNEUVE, EDENN
Michel MAYOL, Bretagne Vivante
Nathalie MORVAN, Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire
Hervé ROBAST, DRDJS
Frédéric SIMONNEAU, NSV
Philippe TAURISSON, Président Association "Regard sur Vioreau"

MEMBRES EXCUSES

M. le Maire de la Meilleraye de Bretagne
M. le Président de la Communauté de Communes de Nozay
M. le Maire d'Abbaretz

❶ Introduction du Comité de Pilotage

Monsieur le Sous Préfet ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants de cette troisième première réunion du Comité de pilotage Natura 2000 et remercie M; le Maire de Riaillé d'accueillir le comité de pilotage.

Cette nouvelle réunion a pour objectif de présenter l'opérateur Natura 2000 désigné par l'Etat suite à une mise en concurrence. Il s'agit du bureau d'études Ouest'Am.

❷ Présentation de la méthode d'élaboration du DOCOB

Franck HERBRECHT présente, au travers d'un diaporama (joint en annexe), les enjeux du site Natura 2000, le déroulement de la mission. La fin prévisible d'élaboration du DOCOB est fin août 2010, le périmètre d'étude est élargi aux ZNIEFF du pourtour qui accueillent du triton crêté. Pour mener à bien la concertation, il est proposé la constitution de 3 groupes de travail thématiques : « habitats des grèves et activité de tourisme et de loisirs », « activités agricoles autour du site » et « niveaux d'eau ». Franck HERBRECHT invite les participants à la réunion à s'inscrire déjà, s'ils le veulent, à l'un et/ou l'autre de ces groupes de travail, en fin de réunion.

Monsieur MAYOL demande si les plans d'eau forestiers, présents en amont de la retenue de Vioreau, peuvent être intégrés au site. Madame MORVAN indique qu'étant en dehors du périmètre d'étude, ils ne le seront pas dans l'immédiat. En l'état des choses, le périmètre Natura 2000 ne devrait qu'être précisé à la marge.

Monsieur JAUNET déplore l'accès aux grèves actuellement pratiqué, y compris par des véhicules. Monsieur le Maire de Riaillé indique qu'il existe pourtant des solutions et qu'il fait « remonter » ce problème périodiquement. La réglementation à ce sujet serait à « retouiller », ce qu'approuve également M. HARDY (association de pêcheurs). D'après Monsieur LE BAUT cette réglementation reste cependant adaptée et doit s'appliquer. Un complément de signalétique couplé à des actions d'information/sensibilisation/valorisation pédagogique sont évoqués. M. MAYOL signale que c'est justement un des rôles des associations de protection de la nature.

Le problème des polluants tels que phytocides, antibiotiques, pesticides est évoqué. Quelle est leur conséquence et quel cadre d'emploi prévoir ? Mme MORVAN indique que le DOCOB peut aborder ces problèmes s'ils se posent et s'ils sont identifiés de manière tangible mais que la procédure Natura 2000 ne pourra certainement pas d'emblée traiter tous les problèmes à l'échelle des bassins versants.

M. MAISONNEUVE rappelle que des outils sont déjà développés dans le bassin de l'Erdre et qu'ils se développent dans le cadre du SAGE et du Contrat Restauration Entretien de la Zone Humide.

M. MAYOL rappelle que l'agriculture est concernée car de nombreux habitats et/ou espèces sont dépendants de l'activité de pâturage qui devra être maintenue ou incitée sur le bassin versant.

Il est demandé que les courriers afférents à la procédure Natura 2000 (compte-rendus, informations) soient envoyés aux 3 services concernés du Conseil Général et non pas seulement à l'adresse de Monsieur le Président du Conseil Général.

Mme MORVAN fait le point, à titre d'information, sur l'évaluation des incidences au titre de l'article 6 de la Directive Habitats-Faune-Flore, et notamment sur les nouvelles dispositions introduites récemment.

M. TAURISSON évoque un problème de fouilles archéologiques dans la cavité à chiroptères recensée près du pont de Vioreau. Ce site serait effectivement inscrit à l'inventaire des monuments historiques et correspondrait à des restes de l'ancien château de Vioreau.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le sous-préfet remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.

Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage n° 4 du 7 Janvier 2010

SOUS-PRÉFECTURE D'ANCENIS

**Réuni sous la présidence de Jacques LANNOU,
sous-préfet d'Ancenis**

jeudi 7 Janvier 2010 Salle de la Riente Vallée à Riaillé

MEMBRES PRESENTS

Bernard BARAIS, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Jean Pierre BELLEIL, Maire de Joué sur Erdre
Damien BERTIN, Fédération des Chasseurs 44
Caroline BOUDE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 44
Edouard BUREAU, Riverain et propriétaire
Norbert CHETRIT, président du comité départemental Olympique et sportif
Patrice CHEVALIER Maire de Riaillé, Vice président du SIVOM du canton de Riaillé
Daniel DUCAUD-LEBERT, St Hubert
Marie Béatrice GILARD, service environnement Conseil Général de Loire Atlantique
Christian GUERIN, Agriculteur, riverain
Franck HERBRECHT, chef de projet, Ouest'Am, opérateur Natura 2000
Bernard HAMON, Amicale des Pêcheurs de Vioreau, Union des Pêcheurs du Nord Loire Atlantique
Christophe HAMON, adjoint au maire La Meilleraye de Bretagne
Jo HEBEL, CODS 44
Jérôme HURTREL, service infrastructures maritimes et voies navigables Conseil Général de Loire Atlantique
Patrick JAUNET, service départemental ONEMA
Chantal JULIENNE, Bretagne Vivante
Jacques LANNOU, Sous Préfet d'Ancenis
Jean Luc MAISONNEUVE, EDENN
Michel MAYOL, Bretagne Vivante
Nathalie MORVAN, Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire
Colombe RAMAMONJISQA, DD Cohésion sociale
Hervé ROBAST, DRDJS
Raymond SEGUIN, ADCGE 44
Frédéric SIMONNEAU, NSV
Valérie SINQUIN, Sous préfecture d'Ancenis
Philippe TAURISSON, Président Association "Regard sur Vioreau"
Pierre THIÈRE, adjoint au maire d'Abbaretz

MEMBRES EXCUSES

M. le Président de la Communauté de Communes de Nozay
M le président de la chambre d'agriculture

❶ Introduction du Comité de Pilotage

Monsieur le sous-préfet souhaite la bonne année aux participants de cette quatrième réunion de Comité de Pilotage Natura 2000. Cette réunion a pour objectif de présenter les principaux résultats du diagnostic effectué par l'opérateur sur le site et d'informer les membres du Copil sur la suite de la procédure.

M. le sous-préfet rappelle le contexte et les rencontres passées et s'assure que l'ensemble des participants ont bien reçus le CR du Copil précédent. M. Herbrecht indique que la Ligue pour la Protection des Oiseaux n'en a pas été réceptionnaire, ni des convocations, une erreur d'adresse postale existant dans le fichier. La LPO est ainsi malheureusement absente ce jour et M. Herbrecht transmet leurs excuses.

Monsieur le sous-préfet, après s'être assuré que cette erreur sera rectifiée par la suite, donne la parole à M. Herbrecht, afin qu'il expose ses travaux.

❷ Résultats des inventaires

M. Herbrecht fait cette présentation au travers du diaporama (joint en annexe). Il expose tout d'abord le résultat des inventaires cartographiques portant sur les habitats naturels et présentent ceux qui sont inscrits dans la Directive. Puis, il présente les inventaires concernant les espèces d'intérêt communautaire ainsi que certaines espèces remarquables non inscrites dans la Directive. Enfin, il aborde les principaux résultats des enquêtes effectuées dans le domaine socio-économique, avant de commenter deux organigrammes présentant les facteurs défavorables aux deux habitats naturels d'intérêt communautaire les plus importants du site (prairies de bas-marais acidiphiles et ceintures des grèves amphibies) et les principales interactions pressenties entre les activités humaines et l'état de conservation de ces habitats naturels.

Suite à cet exposé, M. le sous-préfet demande si la Loi de septembre 2008 sur la servitude des marche-pieds a été prise en considération. Il s'avère en fait que le site n'est pas concerné.

M. Taurisson demande s'il est possible d'avoir les fichiers par mail, y compris les cartographies. Mme Morvan lui indique que cela sera bientôt possible, quand le Conservatoire Botanique National aura validé les cartes. M. Taurisson demande aussi s'il peut avoir accès à la liste de la bibliographie, ce que lui confirme M. Herbrecht.

M. le sous-préfet insiste pour que le nord soit indiqué sur toutes les cartes.

Monsieur Chevalier indique qu'il serait appréciable de disposer de cartes des enjeux. Madame Morvan lui indique que c'est un des résultats auxquels les groupes de travail qui vont prochainement se réunir devront aboutir.

Monsieur le sous-préfet demande quel sont les enjeux juridique sur ce site, s'agissant par exemple des dégradations commises sur les grèves par les chevaux. M. Herbrecht rappelle que l'interdiction d'accès aux grèves pour les chevaux comme pour le bétail est déjà existante, d'après l'arrêté préfectoral toujours en vigueur. Monsieur Belleil, confirme d'ailleurs que ces interdictions d'accès sont affichées sur le site (signalétique existante). M. Chevalier pense qu'il faut profiter de l'élaboration du DOCOB pour remettre à plat et réadapter l'ensemble de ces réglementations parfois vieilles de plus de 30 ans. Que cette démarche est importante pour regagner l'image du site. Mme Morvan approuve.

M. Chevalier propose aussi que l'année 2010 serve à informer les acteurs sur le site.

M. le sous-préfet demande au Conseil Général quelles ont été ses actions en ce qui concerne les ouvrages liés au réservoir, depuis leur rétrocession. M. Hurtrel lui signale la réfection du barrage en 2008 et que les autres ouvrages sont en état de fonctionnement.

M. Herbrecht demande quelle serait l'heure la plus favorable pour la tenue des groupes de travail. Il est convenu que ceux-ci se déroulerait courant d'après-midi, en la mairie de Joué-sur-Erdre.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le sous-préfet remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.

Compte-Rendu du Groupe de Travail 1 du 2 Mars 2010

Compte rendu de la première réunion du GT1 "Habitats des grèves et activités de loisir et de tourisme" Mairie de Joué, le 02/03/2010 à 9h30

La première réunion du Groupe de travail n°1 *"Habitats des grèves et activités de loisir et de tourisme"* s'est tenue en salle du Conseil de la mairie de Joué, le mardi 02/03/2010, entre 9h30 et 12h00.

Etaient présents : Bernard Barais (COMPA), Christian Blanchard (CG44), Michel Chaplais (NSV), Patrice Chevalier (Mairie de Riaillé), Pierre-André Cottrant (CG44), Bernard Hamon (AAPPMA Vioreau), Daniel Hardy (AAPPMA Vioreau/UPN44), Stanislas Hardy (Mairie de Joué), Jo Hébel (CDOS44), Jérôme Hurtrel (CG44), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Thierry Taillandier (NSV), Philippe Taurisson (Regard sur Vioreau), Céline Balluais (COMPA), Morgan Grivaud (COMPA), Franck Herbrecht (Ouestam')

Excusés : Frédéric Boudet (APPMA Riaillé), Anthony Boureau (LPO44), Yves Forget (Mairie de Joué), Alain Guicharousse (CG44), Chantal Julienne (BV-SEPNB), Jean Lebail (CBNB), Nathalie Morvan (DREAL), Vincent Mouren (FDPPMA44), Colombe Ramamonjisoa (jeunesse et sport), Frédéric Simonneau (NSV).

Franck Herbrecht remercie les participants à cette réunion et réprecise le contexte.

Il représente les principaux éléments du diagnostic tels qu'ils avaient déjà été présentés en Comité de Pilotage. Puis, s'appuyant sur un document préparé (joint en annexe), il introduit la discussion, tout d'abord en présentant des éléments d'analyse sur l'état de conservation des habitats naturels présents sur les grèves des plans d'eau et les facteurs de dégradation constatés.

Un débat sur la Jussie et son contrôle a lieu. D. Hardy fait remarquer que seuls les pêcheurs se sont déplacés lors d'une opération concertée d'arrachage à la Provostière. M. Hurtrel évoque le problème du coût important que génère ces actions de lutte, à long terme, contre la Jussie et également du problème d'intégration des actions sur l'ensemble d'un bassin versant. Dans le cas du site Natura 2000, la question est posée à propos de l'étang de la Poitevinière, non intégré. Il semble que le contrôle de la Jussie sur ce plan d'eau amont soit cependant effectif, à l'heure actuelle.

Patrice Chevalier fait remarquer qu'en matière de lutte contre les plantes invasives, l'important est d'agir vite.

La mise à l'eau des embarcations de sport nautique est également un facteur de dégradation des ceintures amphibies des grèves, en des points localisés sur le Grand Vioreau. Il est convenu que ces points de mise à l'eau devront être restreint au minimum indispensable pour minimiser ces impacts. Une nouvelle rencontre sur le terrain entre NSV et Ouest Am' est prévue dans ce cadre.

Le passage de chevaux sur les grèves exondées est aussi à l'origine de dégradations localisées pouvant se révéler importante. Il apparaît qu'il s'agit surtout de cavaliers de passage, hébergés momentanément au relais équestre. Les VTT posent parfois aussi quelques problèmes lorsque les cyclistes s'avancent jusqu'aux zones à substrat meubles en pourtour des plans d'eau. Ces activités équestres et cyclistes ne sont pas accompagnées. Elles sont donc plus difficiles à contrôler et il est également plus difficile de sensibiliser les cavaliers et les VTTistes concernés. Un effort d'information est cependant souhaité (panneaux fixes, plaquettes à disposition des cavaliers de passage, plaquettes à disposition de tous dans les offices de tourisme et syndicats d'initiative d'Ancenis, Châteaubriant, Nort-sur-Erdre, Nozay, St-Mars-la-Jaille...).

Au-delà des panneaux d'informations et de sensibilisation disposés autour du lac, il est évoqué aussi l'opportunité de placer une petite signalétique rappelant la réglementation, sous la forme de quelques petits panneaux judicieusement disposés aux points d'accès aux grèves. Il s'agit donc d'un autre type de panneaux, placé en d'autres endroits et n'ayant pas le même objet que les panneaux d'information et d'interprétation. La multiplication de la signalétique peut néanmoins poser des problèmes et le bon "niveau" devra être recherché.

Le Conseil Général signale l'existence de 3 grands panneaux mis en place récemment (au niveau du club de voile, de la plage et du barrage de Vioreau) dont le contenu doit être précisé avant la saison estivale à venir. Il est convenu qu'une partie traite de Natura 2000 et des habitats et espèces présentes à Vioreau. F. Herbrecht fournira des éléments à ce sujet et le prestataire du Conseil Général chargé de la conception de ces panneaux se rapprochera de lui.

En ce qui concerne la pêche, il est rappelé que le poste de pêche de nuit du Petit Vioreau est supprimé, que les aménagements sont en cours sur le site de "Hardais" où il n'y aura bientôt plus qu'un accès piétons aux grèves (travaux opérationnels avant l'été) et que la réflexion se portera aussi sur le site de "Bouguenais" (ancien centre de loisirs). Pour ce dernier, il convient cependant d'attendre que l'acquisition par la mairie de Joué soit effective. Une proposition financière a été faite par la municipalité qui pour l'instant n'a pas débouchée sur la transaction.

A noter également un projet de location de Canoës-Kayaks sur Vioreau, ce qui pourrait aussi engendrer des risques de dégradation localement et des dérangements supplémentaires de la faune. Cette activité, dans le cas où elle prend place effectivement sur le lac à l'avenir, devra sans doute être canalisée.

Enfin, il est évoqué le manque d'information de la population locale et des usagers réguliers sur la problématique et les enjeux Natura 2000, sur ce site. Outre le passage de ces informations en période estivale, au moins en partie par le biais des offices de tourisme et syndicats d'initiative évoqués plus haut, il paraît nécessaire d'informer rapidement les résidents des communes à ce sujet. F. Herbrecht fait remarquer que cela rentre aussi dans sa mission et propose donc d'utiliser le support des bulletins municipaux à cet égard. Les représentants des 2 communes principalement concernées, MM Chevalier et Hardy, approuve cette démarche.

Enfin, une dernière question est posée : y a-t-il besoin sur Vioreau même d'un local d'accueil et d'information ? Les participants présents pensent que non, qu'il ne faut pas multiplier les structures et qu'il convient plutôt de s'appuyer sur celles qui existent déjà.

Fait à Saint-Herblain le 8 mars 2010.

F. Herbrecht

Compte-Rendu du Groupe de Travail 3 du 5 Mars 2010

Compte rendu de la première réunion du GT3 "Niveaux d'eau"

Mairie de Joué, le 05/03/2010 à 9h30

La première réunion du Groupe de travail n°3 "niveaux d'eau" s'est tenue en salle du Conseil de la mairie de Joué, le vendredi 5/03/2010, entre 9h30 et 12h15.

Etaient présents : Marie-Béatrice Gilard (CG44), Daniel Hardy (AAPPMA Vioreau/UPN44), Stanislas Hardy (Mairie de Joué), Marc Huchon (CG44), Jérôme Hurtrel (CG44), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Michel Mayol (BV-SEPNB), Vincent Mouren (FDPPMA44), Philippe Taurisson (Regard sur Vioreau), Franck Herbrecht (Ouestam')

Excusés : Frédéric Boudet (APPMA Riaillé), Anthony Boureau (LPO44), Patrice Chevalier (Mairie de Riaillé), Bernard Hamon (AAPPMA Vioreau), Jean Lebail (CBNB), Nathalie Morvan (DREAL), Frédéric Simonneau (NSV).

Franck Herbrecht remercie les participants à cette réunion et reprecise le contexte.

Il représente les principaux éléments du diagnostic tels qu'ils avaient déjà été présentés en Comité de Pilotage. Puis, s'appuyant sur un document préparé (joint en annexe), il introduit la discussion, tout d'abord en présentant un schéma du réseau hydrographique local puis un profil schématique du barrage de Vioreau.

Le fonctionnement du barrage de Vioreau nous est reprecisé par le Conseil Général, gestionnaire du domaine, à l'aide d'un schéma explicatif.

Les 3 vannages du barrage se jettent dans "la carrière", laquelle comporte un seuil qui la sépare du ruisseau du Baillou et une vanne qui contrôle l'alimentation de la Rigole.

Cette vanne est toujours fermée de novembre à mars. Les eaux alimentant la Rigole pendant cette période sont donc en provenance des terrains traversés mais pas du lac de Vioreau. Selon les conditions météo, l'ouverture de cette vanne interviendra en avril, mai ou juin. Le débit que l'on fait alors passer dans la Rigole est fonction des besoins du Canal. Il est déterminé à l'aide d'une échelle qui mesure la hauteur de la lame d'eau transmise à la Rigole.

Il est rappelé aussi que le niveau d'eau dans le bief du Canal de Nantes à Brest est abaissé en hiver afin que cet ouvrage puisse également servir, dans une certaine mesure, de tampon protégeant les riverains des inondations dans les territoires traversés.

La rigole des Ajots permet essentiellement de réalimenter Vioreau à partir de la Provostière si les niveaux sont bas. Cette possibilité est à nouveau réelle depuis l'automatisation des ouvrages de la Provostière mais le fonctionnement n'est sans doute pas optimal en raison de l'état d'envasement de la rigole des Ajots. Un autre vannage présent au niveau de la traversée du ruisseau de la Vallée permet aussi, si besoin, de faire "remonter" les eaux de Vioreau, vers la Provostière, dans la rigole des Ajots. L'entretien de cette rigole est peu soutenu et il y a un risque d'altération des berges si un arbre rivulaire venait à s'abattre. Un curage semble nécessaire ainsi qu'un entretien minimum des berges et de la végétation (surtout ligneuse) qui s'y développe.

S'agissant des niveaux d'eau, en ce qui concerne Vioreau, il serait intéressant de pouvoir assurer une exondation des niveaux à Coléanthe des grèves afin que cette espèce végétale puisse effectuer son cycle de développement et que l'habitat naturel considéré puisse se maintenir dans un bon état de conservation. La biologie et l'écologie du Coléanthe sont rappelées, ainsi que le fait que cette plante fait l'objet d'un plan régional de conservation. Nous sommes cependant ici limités par un manque de connaissances in situ, concernant l'espèce et les caractéristiques environnementales. En particulier, nous ne disposons pas de relevés empiriques ou de mesures et de modélisation permettant de faire le lien entre niveau d'eau et surfaces exondées (pas de topographie/bathymétrie ni relevés des lignes d'eau durant la saison au niveau de ces ceintures végétales). Par contre, nous disposons de relevés limnimétriques au niveau du barrage. Le Conseil Général les mettra à disposition de Ouest Am' prochainement.

En 2009, la cote minimale a été de l'ordre de 7m20 (env. 29mNGF). Ce niveau a permis l'exondation des ceintures à Coléanthe mais peut-être pas entièrement et en tout cas tardivement. Par contre, cette cote permet d'assurer une éventuelle saison sèche ultérieure, la réserve d'eau étant alors "confortable". Pour le Conseil Général, il est impossible d'adopter une baisse volontaire des niveaux à 5 m, ce qui ferait courir un risque de manque d'eau d'alimentation du canal si l'hiver suivant n'est pas assez pluvieux. Par contre, le CG admet que dans le cas d'une série de quelques mauvaises années pour le Coléanthe (niveaux restant très élevés toute la saison), le niveau d'eau pourrait être abaissé volontairement jusque vers 6m50-6m70 afin de permettre à la plante d'effectuer une bonne saison de reproduction. Cela pourrait se faire d'autant plus facilement que l'on optimiserait l'utilisation du réservoir de la Provostière. D'après une simple projection des abaques existants, un niveau d'étiage de 6m50 permettrait déjà une découverte théorique de 61 ha de grèves. Or, les grèves découvertes et cartographiées en 2009 (étiage à la cote 7m20) ne couvraient que 20 ha environ sur le Grand Vioreau, tous habitats confondus (à 67% des habitats d'intérêts communautaire quand même). Il y a donc bien là matière à conforter les habitats.

A noter qu'une vidange de Vioreau est programmée en 2013 (inspection décennale de l'ouvrage), et sera effectuée sans doute à partir d'octobre. Il semble nécessaire de saisir cette opportunité pour mener une inspection précise des fonds, des ceintures de végétation, des profils de rives, etc.

En dehors des intérêts du marnage pour ces végétations très spécifiques, il est également rappelé leur intérêt pour la faune, les poissons notamment. Notons également que l'exondation régulière des grèves permet d'assurer une meilleure minéralisation des vases, garantes du maintien d'un niveau trophique limité et donc favorables aux habitats oligotrophes et mésotrophes.

Concernant la Provostière, actuellement, une cote de régulation de 32,20 m est conservée de l'hiver jusqu'en juin. Entre le 15/06 et le 15/07, le niveau d'eau est descendu de 60 cm puis la cote atteinte de 31,60 m est maintenue et on ne prend plus d'eau ensuite (on laisse faire la météo).

Pour finir, un schéma présentant les pistes de réflexions quant au choix des objectifs et des actions est commenté (cf. dernière page du document en annexe). Il apparaît que même pour répondre à l'objectif partagé par tous et "imposé" par la Directive n°92/43/CEE de "Maintenir les bonnes conditions de conservation et de développement des habitats des grèves et espèces associées", il convient de mener inévitablement un certain nombre de suivis et de mesures destinés à améliorer les connaissances, aussi bien en termes de qualité de l'eau et des vases, qu'en termes de variations saisonnière des niveaux d'eau. Ce point avait déjà été signalé dans le plan régional de conservation du Coléanthe, porté par le CBNB.

Fait à Saint-Herblain le 8 mars 2010.

F. Herbrecht

Compte-Rendu du Groupe de Travail 1 du 8 Avril 2011

Document d'Objectifs Natura 2000

Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la deuxième réunion du GT1 "Habitats des grèves et activités de loisir et de tourisme"

La deuxième réunion du Groupe de travail n°1 *"Habitats des grèves et activités de loisir et de tourisme"* s'est tenue en salle du Conseil de la mairie de Joué, le vendredi 08/04/2011, entre 14h00 et 16h30.

Etaient présents : Jean-Pierre Belleil (Maire de Joué-sur-Erdre), Charlotte Bondu (Ouest Am'), Michel Chaplais (NSV), Patrice Chevalier (Mairie de Riaillé/Conseillé Général), Pierre-André Cottrant (CG44), Christophe Gantier (CG44), Daniel Hardy (AAPPMA Vioreau/UPN44), Stanislas Hardy (Mairie de Joué), Jo Hébel (CDOS44), Fabienne Le Ludec (COMPA), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Denise Mazeau (LPO), Chloé Montfort (DREAL), Frédéric Noël (Ouest Am'), Frédéric Simonneau (NSV), Thierry Taillandier (NSV), Philippe Taurisson (Regard sur Vioreau), Laurent Thibault (Fédération Pêche 44).

Excusés : Bernard Barais (COMPA), Marie-Annick Bouroullec (CG44/ENS), Frédéric Boudet (Fédération Pêche 44), Bernard Hamon (AAPPMA Riaillé).

Frédéric Noël remercie les participants de s'être déplacés ainsi que la commune de Joué-sur-Erdre qui a mis à disposition la salle de Réunion.

Il précise qu'il remplace Franck Herbrecht et qu'il est assisté de Charlotte Bondu.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

Point sur l'avancement de l'élaboration du DOCOB

Une première version du 'Rapport Volume 1' DOCOB a été proposée à la DREAL.

Ce volume 1 est une synthèse des diagnostics biologique, socio-économique et écologique. Ces diagnostics aboutissent à la définition et à la hiérarchisation des enjeux de développement durable applicables au site. Ce travail doit se poursuivre par l'élaboration d'un plan d'actions. C'est l'objet de la présente réunion de travail. Une partie des fiches actions ainsi qu'un tableau synthétique ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

Présentation de la liste des actions proposées

Frédéric Noël présente une liste d'actions permettant d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en préservant l'activité socio-économique sur et autour du site.

Il précise que certaines actions y figurant ne concernent pas le groupe de travail n°1.

Jean-Luc Maisonneuve fait remarquer qu'il n'y a pas d'action en faveur des chauves-souris dont le diagnostic précise que deux espèces d'intérêt communautaire hibernent à proximité du périmètre Natura 2000. Philippe Taurisson, propriétaire du site, précise que, malgré le caractère privé de la cavité où les chauves souris hibernent, les visites susceptibles de nuire aux animaux sont régulières. Frédéric Noël étudiera avec la DREAL la possibilité d'étendre le périmètre du site Natura 2000 jusqu'à cette cavité et proposera le cas échéant une fiche action pour la pose d'une porte ou d'une grille afin de limiter l'accès des personnes tout en permettant le passage des chauves souris.

Présentation des fiches actions proposées

Les différentes actions qui ont un lien avec les activités de tourisme et de loisir sont passées en revue.

En ce qui concerne le suivi et la lutte contre la Jussie, beaucoup de travail a été réalisé par de nombreux acteurs mais le besoin le plus pressant se fait sentir au niveau de la coordination de ces actions.

Chloé Montfort précise que les actions de lutte ne sont pas éligibles au contrat Natura 2000, mais qu'une action de coordination de la lutte peut l'être.

Il est demandé de se rapprocher du responsable de la lutte contre les plantes invasives à la DREAL (Roland Matrat) et du spécialiste Jacques Haury.

L'idée de vidanger l'étang du Petit Vioreau et l'étang de la Provostière pour minéraliser les vases nécessite que la bathymétrie soit étudiée et que le caractère eutrophe de l'eau et des vases soit mis en évidence.

En ce qui concerne la problématique de l'observatoire ornithologique et du manque d'eau dans la queue ouest du Grand Réservoir de Vioreau à certaines périodes de l'année, il est signalé que l'option de retenir l'eau n'est pas envisageable du fait de la présence d'habitat d'intérêt communautaire (et du Coléanthe), mais aussi parce que la digue sur laquelle passe la route n'est pas assez solide pour constituer un barrage.

L'idée de créer un observatoire à l'est de l'étang du Petit Vioreau est évoquée mais il serait nécessaire de négocier avec le propriétaire des parcelles concernées. Ces terrains étant hors périmètre Natura 2000, ce projet ne serait pas éligible pour un contrat Natura 2000.

L'idée de poser des panneaux rappelant la législation n'est pas retenue car ce n'est pas une action éligible au contrat Natura 2000. Il est en effet considéré que la réglementation est connue de tous. Par contre, la réalisation de panneaux de sensibilisation à la présence d'habitats et d'espèces communautaires est éligible au contrat Natura 2000 et pourrait mentionner le statut de protection de certaines espèces.

L'idée de proposer une fiche action pour délimiter les accès à l'eau pour les embarcations n'est pas retenue car d'une part, la base de loisirs est tenue de le faire à son niveau, et d'autre part les autres zones d'accès, au nombre de trois sur Vioreau, correspondent aux seuls accès possibles en véhicules à moteur.

En ce qui concerne la réglementation appliquée à Vioreau, elle pourrait être un outil d'aide à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaires ; mais elle date de 1978 et elle ne prend pas en compte l'existence de ces habitats et espèces, ni les nouvelles activités de loisirs comme le canoë-kayak. Cependant il n'est pas du ressort du DOCOB de réviser cette réglementation.

Frédéric Noël et Charlotte Bondu concluent la réunion en précisant que les fiches actions seront complétées, et qu'une Charte Natura 2000 sera rédigée avant la prochaine réunion du Comité de Pilotage (avant les vacances estivales ou juste après).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 16h30.

Fait à Le Rheu, le 11 avril 2011.

F. Noël

Compte-Rendu du Groupe de Travail 2 du 22 Avril 2011

Document d'Objectifs Natura 2000 Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la deuxième réunion du GT2 "Agriculture"

La deuxième réunion du Groupe de travail n°2 "Agriculture" s'est tenue en salle du Conseil de la mairie de Joué, le vendredi 22/04/2011, entre 10h00 et 12h00.

Etaient présents : Jean-Pierre Belleil (Maire de Joué-sur-Erdre), Marie-Béatrice Carour (Eleveur), Yvan Gautier (Agriculteur), Cyril Godet (Chambre d'Agriculture d'Ancenis), Christian Guérin (Paysan), Frédéric Noël (Ouest Am'), Bruno Pelletier (DDTM44)

Excusés : Charlotte Bondu (Ouestam'), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN) et Chloé Montfort (DREAL)

Frédéric Noël remercie les participants de s'être déplacés ainsi que la commune de Joué-sur-Erdre qui a mis à disposition la salle de Réunion.

Il précise qu'il remplace Franck Herbrecht et qu'il est assisté de Charlotte Bondu.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

L'ordre du jour, qui a été envoyé quelques jours avant par email, est rappelé :

- Etat d'avancement du DOCOB
- Présentation du plan d'actions
- Les actions concernées par le GT2

Etat d'avancement du DOCOB

Une version provisoire du 'Rapport Volume 1' DOCOB a été proposée à la DREAL début avril.

Le volume 1 est une synthèse des diagnostics biologique, socio-économique et écologique.

Ces diagnostics aboutissent à la définition et à la hiérarchisation des enjeux de développement durable applicables au site. Le tableau sur lequel se base la hiérarchisation des enjeux est présenté.

Ce travail doit se poursuivre par l'élaboration d'un plan d'actions. C'est l'objet de la présente réunion de travail. Une partie des fiches actions ainsi qu'un tableau synthétique ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

Présentation du plan d'actions

Frédéric Noël présente une liste d'actions permettant d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en préservant l'activité socio-économique sur et autour du site.

Une partie des actions a déjà été vue et amendée par le groupe de travail n°1 qui s'est réuni le 8 avril dernier.

Seules quelques actions concernent le groupe de travail n°2.

Les actions concernées par le GT2

Les actions suivantes sont d'abord évoquées :

- GP4 : Restaurer les prairies des bas marais
- GP5 : Gérer les prairies des bas marais
- SE4 : Suivre l'état de conservation des communautés végétales du bas marais de Petit Vioreau

Les fiches action concernant la mise en place d'une zone tampon au Bas-marais du Petit-Vioreau sont ensuite présentées et débattues.

Frédéric Noël met en avant l'intérêt de mettre en place une zone tampon pour y favoriser une exploitation agricole extensive dans l'objectif de protéger le bas-marais du Petit Vioreau de sa dégradation par les intrants (éléments nutritifs et herbicides). Une recherche sur cadastre a eu lieu pour identifier les propriétaires des parcelles en question. Ils ont été ensuite contactés afin de savoir si les parcelles étaient exploitées et par qui le cas échéant. Les résultats de ces contacts sont les suivant :

N° de parcelle	Propriétaires	Réponse suite aux contacts
ZZ33	M. et Mme Georges AUFRAY	La parcelle n'est plus exploitée. les propriétaires souhaitent qu'elle se boise naturellement
ZZ34	M. Thierry PALIERNE	Il n'y a plus d'exploitation sur cette parcelle et le propriétaire ne souhaite pas qu'il y en ait.
ZZ35 et ZZ36	M. Daniel RAVARD & Mme Janine DOUE	L'exploitant actuel est le GAEC du Lac (Vincent Beaudouin)



Le souhait, pour deux des trois propriétaires, de laisser les parcelles à l'abandon fait débat. Frédéric Noël précise que le boisement naturel des parcelles est conforme aux objectifs de la mise en place d'une zone tampon en protégeant le bas marais de l'eutrophisation et des herbicides. Cependant, malgré le caractère naturel de cette non gestion des terres, le phénomène de boisement en zone humide n'est pas favorable à la biodiversité. Ces parcelles étant placées en dehors de la zone Natura 2000, l'évaluation biologique n'y a pas été réalisée et par conséquent, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire justifiant une intervention en faveur d'une exploitation extensive n'y a été recensé. Par contre la création et la gestion d'une zone tampon entre l'étang et les parcelles agricoles environnantes peut être intégrée au périmètre du site Natura 2000.

Cyril Godet fait remarquer que les Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEter), qui favoriseraient l'exploitation extensive des parcelles, s'appliquent généralement à des surfaces supérieures à 3 ha car l'élaboration des dossiers demande beaucoup de temps de travail.

Hors, chaque parcelle a une superficie inférieure à 3 ha. La mise en place de ces mesures ne serait plus pertinente que si un seul exploitant gérait la totalité des parcelles (ou à minima les parcelles 34, 35 et 36).

L'idée est avancée qu'un effort de pédagogie permettrait peut être de convaincre les propriétaires et exploitants de l'intérêt de mener des mesures agri-environnementales pour le maintien de la biodiversité sur ces parcelles.

Il est fait remarquer que l'état des parcelles n'est pas propice à une exploitation et qu'un gros travail de restauration serait nécessaire au préalable.

Frédéric Noël précise que ce travail pourrait être pris en charge par un contrat Natura 2000 et qu'il fait l'objet de la fiche action GP6 « Restaurer les parcelles limitrophes au bas-marais du Petit Vioreau ».

L'idée que la zone tampon puisse devenir un Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil Général est évoqué, mais cela implique que les parcelles en question fassent partie des zones de préemption. Il est donc probable qu'il faudrait attendre une révision de la stratégie d'action foncière mais sans avoir la certitude que cet espace soit retenu.

Il est fait remarquer qu'en dehors de la zone tampon au bas-marais du petit Vioreau, d'autres parcelles en zone humide existent aux bords des étangs de la Provostière et du Grand Vioreau et qu'elles pourraient également faire d'objet d'une gestion appropriée. En outre, les parcelles agricoles situées dans la queue de l'étang de la Provostière font l'objet d'une exploitation intensive avec amendement par les boues de stations d'épuration. Il est ainsi demandé s'il est pertinent que ces parcelles soient maintenues dans le périmètre Natura 2000.

En ce qui concerne les parcelles proches de la queue ouest du Grand Vioreau sur lesquelles des mares accueilleraient des Tritons crêtés (espèce d'intérêt communautaire), Frédéric Noël informe qu'une extension du périmètre Natura 2000 avait été évoquée afin d'engager les actions de restauration et gestion. Cependant, le diagnostic biologique a mis en évidence que le Triton crêté avait disparu de cette zone et que par conséquent, il était très difficile de justifier une extension du périmètre Natura 2000.

Cyril Godet expose le cas d'un futur maraîcher qui voudrait s'installer au village « la Haudinière », à environ 200 mètres au sud de la rive du Grand Vioreau. Ce dernier se demande si la mise en place de la zone Natura 2000 va lui imposer des contraintes notamment dans le cadre d'un forage pour l'irrigation des légumes. Il est répondu que pour un projet soumis à déclaration tel que le forage envisagé, une évaluation d'incidence sera probablement demandé. Sur la base des informations fournies il semble que le projet en question ne devrait pas affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site de Vioreau. En conséquence, rien ne devrait s'opposer à ce projet au titre de Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 12h00.

Fait à Le Rheu, le 26 avril 2011.

F. Noël

Compte-Rendu du Groupe de Travail 3 du 22 Avril 2011

Document d'Objectifs Natura 2000 Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la deuxième réunion du GT3 "Gestion des niveaux d'eau"

La deuxième réunion du Groupe de travail n°3 *"Gestion des niveaux d'eau"* s'est tenue en salle du Conseil de la mairie de Joué, le vendredi 22/04/2011, entre 14h00 et 16h00.

Etaient présents : Jean-Pierre Belleil (Maire de Joué-sur-Erdre), Frédéric Boudet (AAPPMA de Riaillé), Anthony Boureau (LPO 44), Michel Chaplais (NSV), Patrice Chevalier (Mairie de Riaillé/Conseillé Général), Christophe Gantier (CG44), Marie-Béatrice Gilard (CG44 – Service Environnement), Bernard Hamon (Amicale des Pêcheurs de Vioreau), Stanislas Hardy (Mairie de Joué), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Sébastien Noblet (CG44 SIMVN), Frédéric Noël (Ouest Am'), Thierry Taillandier (NSV), Philippe Taurisson (Regard sur Vioreau)

Excusés : Charlotte Bondu (Ouest Am'), Daniel Hardy (AAPPMA Vioreau/UPN44), Chloé Montfort (DREAL),

Frédéric Noël remercie les participants de s'être déplacés ainsi que la commune de Joué-sur-Erdre qui a mis à disposition la salle de Réunion.

Il précise qu'il remplace Franck Herbrecht, avec le soutien de Charlotte Bondu.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

L'ordre du jour (qui a été envoyé quelques jours avant par email) est rappelé :

- Etat d'avancement du DOCOB
- Présentation du plan d'actions
- Les actions concernées par le GT3
- Travail sur les scénarios de gestion des niveaux d'eau

Etat d'avancement du DOCOB

Une première version du 'Rapport Volume 1' du DOCOB a été proposée à la DREAL début avril.

Ce volume 1 est une synthèse des diagnostics biologique, socio-économique et écologique.

Ces diagnostics aboutissent à la définition et à la hiérarchisation des enjeux de développement durable applicables au site. Le tableau sur lequel se base la hiérarchisation des enjeux est présenté.

Ce travail doit se poursuivre par l'élaboration d'un plan d'actions. C'est l'objet de la présente réunion de travail. Une partie des fiches actions ainsi qu'un tableau synthétique ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

Présentation du plan d'actions

Frédéric Noël présente une liste d'actions permettant d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en préservant l'activité socio-économique sur et autour du site.

Une partie des actions a déjà été vue et amendée par les groupes de travail n°1 et 2 qui se sont réunis précédemment.

Seules quelques actions concernent le groupe de travail n°3.

Les actions concernées par le GT3

Les actions suivantes sont évoquées :

- SE1 : Suivre l'état de conservation des habitats des grèves et du Coléanthe délicat ;
- SE2 : Suivre les populations d'espèces invasives ;
- SE3 : Contrôler la qualité de l'eau et des vases (éléments nutritifs, herbicides et eutrophisation) ;
- SE5 : Suivre l'état de conservation des communautés végétales d'hydrophytes enracinées ;
- SO1 : Editer et Diffuser une plaquette d'information sur les habitats des grèves ;
- SO2 : Concevoir, Réaliser et Mettre en place des panneaux d'information sur les habitats des grèves.

Philippe Taurisson fait remarquer que le coléanthe délicat est systématiquement mis en avant dans le plan d'action alors que le Fluteau nageant, qui est également une espèce de forte valeur patrimoniale et protégée en France, n'est pas évoqué.

Frédéric Noël répond que cette espèce fait l'objet d'une fiche de présentation dans le diagnostic biologique (au même titre que le Coléanthe délicat) mais que pour ce qui concerne le plan d'action, il n'en est pas fait mention car moins rare et surtout moins vulnérable. Les actions le concernant font référence à l'habitat dans lequel le Fluteau nageant vit : les communautés végétales d'hydrophytes enracinées. Cependant, le nom de cette espèce sera associé à l'habitat dans le plan d'actions.

Bernard Hamon fait remarquer que le plan d'actions ne mentionne pas les poissons et les zones de frayère notamment pour le brochet.

Frédéric Noël précise qu'à sa connaissance, aucune des espèces de poissons présentes sur les étangs n'est inscrite sur la liste des espèces communautaires, et que par conséquent, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une action particulière. Par contre, il est possible de prendre en compte cette problématique dans les actions envisagées.

Thierry Taillandier évoque un problème d'érosion de la berge du Grand Réservoir de Vioreau, qui menace le sentier à proximité de « la plage ». Frédéric Noël répond que ce problème ne peut être intégré au plan d'actions car l'érosion de la berge ne constitue pas actuellement une menace pour les habitats ou espèces d'intérêt communautaire. La lutte contre l'érosion de la berge devra donc être résolue par un autre biais (collectivités territoriales par exemple).

Frédéric Noël présente ensuite la fiche action GP1 « Gérer les niveaux d'eau » et GP2 « Coordonner la lutte contre les espèces invasives ».

Il est précisé que la fiche GP2 a été largement amendée par le groupe de travail n°1. Jean-Luc Maisonneuve évoque le fait qu'il existe deux formes de Jussie : une forme aquatique et une forme terrestre qui est celle que l'on trouve principalement à Vioreau. Si la première forme est bien connue, la deuxième nécessite des actions expérimentales, notamment pour savoir si les graines sont stériles ou pas.

Les scénarios de gestion des niveaux d'eau

Frédéric Noël rappelle les exigences du Coléanthe délicat en terme d'exondation et le fonctionnement actuel de la gestion des niveaux d'eau. Grâce aux relevés hebdomadaires des niveaux d'eau au barrage de Vioreau, un historique est présenté pour les années 2002 à 2009.

L'objet de la fiche action GP1 « gestion de niveaux d'eau » est de proposer un scénario qui permette le maintien du Coléanthe délicat (et des autres espèces amphibiens) au cas où plusieurs années défavorables à ces plantes (niveau très haut entre fin août et septembre) se succéderaient.

Plusieurs scénarii plus ou moins contraignants sont proposés.

Il est fait remarqué que si le Coléanthe délicat est toujours présent sur le site, c'est que la gestion actuelle des niveaux d'eau est favorable, et que par conséquent, la contrainte d'un scénario n'est pas nécessaire.

Frédéric Noël répond que la plante a disparu de plusieurs étangs où elle était connue en Bretagne et que certains des scénarii proposés sont très peu contraignants.

Au final, le scénario suivant est accepté pour le Grand Réservoir de Vioreau :

- Condition d'application : si le niveau d'eau du lac n'est pas resté en dessous de la cote 7m pendant au moins 6 semaines d'affilée pendant la période allant de la semaine 34 à la semaine 46 (fin-août à mi-novembre), et ce lors de 2 années consécutives, on agit l'année suivante en tant que de besoin.
- Action : on baisse le niveau à 6m80 à partir de la semaine 37 (mi-septembre) et on le maintient au besoin jusqu'en semaine 43 (fin octobre).

En ce qui concerne l'Etang de la Provostière, le niveau d'eau n'est abaissé qu'à partir de mi-juin afin de préserver les zones de frayère et la nidification des oiseaux. La baisse qui intervient ensuite a pour objet de permettre au sentier périphérique du site d'être à sec.

Aucune modification de cette gestion n'est proposée.

Frédéric Noël conclue la réunion en précisant que les fiches actions seront complétées, et qu'une Charte Natura 2000 sera rédigée avant la prochaine réunion du Comité de Pilotage (avant les vacances estivales ou juste après).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 16h00

Fait à Le Rheu, le 26 avril 2011.

F. Noël

PROPOSITION DE SCENARIOS POUR LA GESTION DU NIVEAU D'EAU EN FAVEUR DES HABITATS DES GREVES ET DU COLEANTHE DELICAT

Suite à la première réunion du groupe de travail n°3, le conseil Général 44 a transmis le relevé des valeurs limnimétriques du Grand Réservoir de Vioreau de 2002 à 2009. Ainsi un historique des niveaux d'eau a permis d'établir des scénarios qui puissent assurer le maintien des habitats des grèves et du Coléanthe délicat en particulier.

SCENARIO 1 :

- Condition d'application : si le niveau d'eau du lac n'est pas resté **en dessous de la cote 7m pendant au moins 6 semaines d'affilée** pendant la période allant de la semaine 34 à la semaine 46 (fin-août à mi-novembre), et ce **lors de 2 années consécutives**, on agit l'année suivante en tant que de besoin.
- Action : on baisse **le niveau à 6m50 à partir de la semaine 37** (mi-septembre) et on le maintien au besoin jusqu'en semaine 43 (fin octobre).

➤ Le scénario 1 est peu contraignant. Il n'aurait jamais été appliqué entre 2002 et 2009.

SCENARIO 2 :

- Condition d'application : si le niveau d'eau du lac n'est pas resté **en dessous de la cote 7m pendant au moins 6 semaines consécutives** pendant la période allant de la semaine 34 à la semaine 46 (fin-août à mi-novembre), et ce **lors d'une seule année**, on agit l'année suivante en tant que de besoin.
- Action : on baisse **le niveau à 6m50 à partir de la semaine 37** (mi-septembre) et on le maintien au besoin jusqu'en semaine 43 (fin octobre).

➤ Ce scénario 2 plus contraignant que le scénario 1 (une seule "mauvaise" année pour le Coléanthe) mais adopte les mêmes modalités d'interventions.

➤ Il aurait dû être appliqué en 2008 (les niveaux de 2007 étant restés très hauts même en période d'étiage) et en 2010 (l'étiage de 2009 a été très tardif et de courte durée).

SCENARIO 3 :

- Condition d'application : si le niveau d'eau du lac n'est pas resté **en dessous de la cote 7m pendant au moins 6 semaines consécutives** pendant la période allant de la semaine 34 à la semaine 46 (fin-août à mi-novembre), et ce **lors d'une seule année**, on agit l'année suivante en tant que de besoin.
- Action : on baisse **le niveau à 6m80 à partir de la semaine 37** (mi-septembre) et on le maintien au besoin jusqu'en semaine 43 (fin octobre).

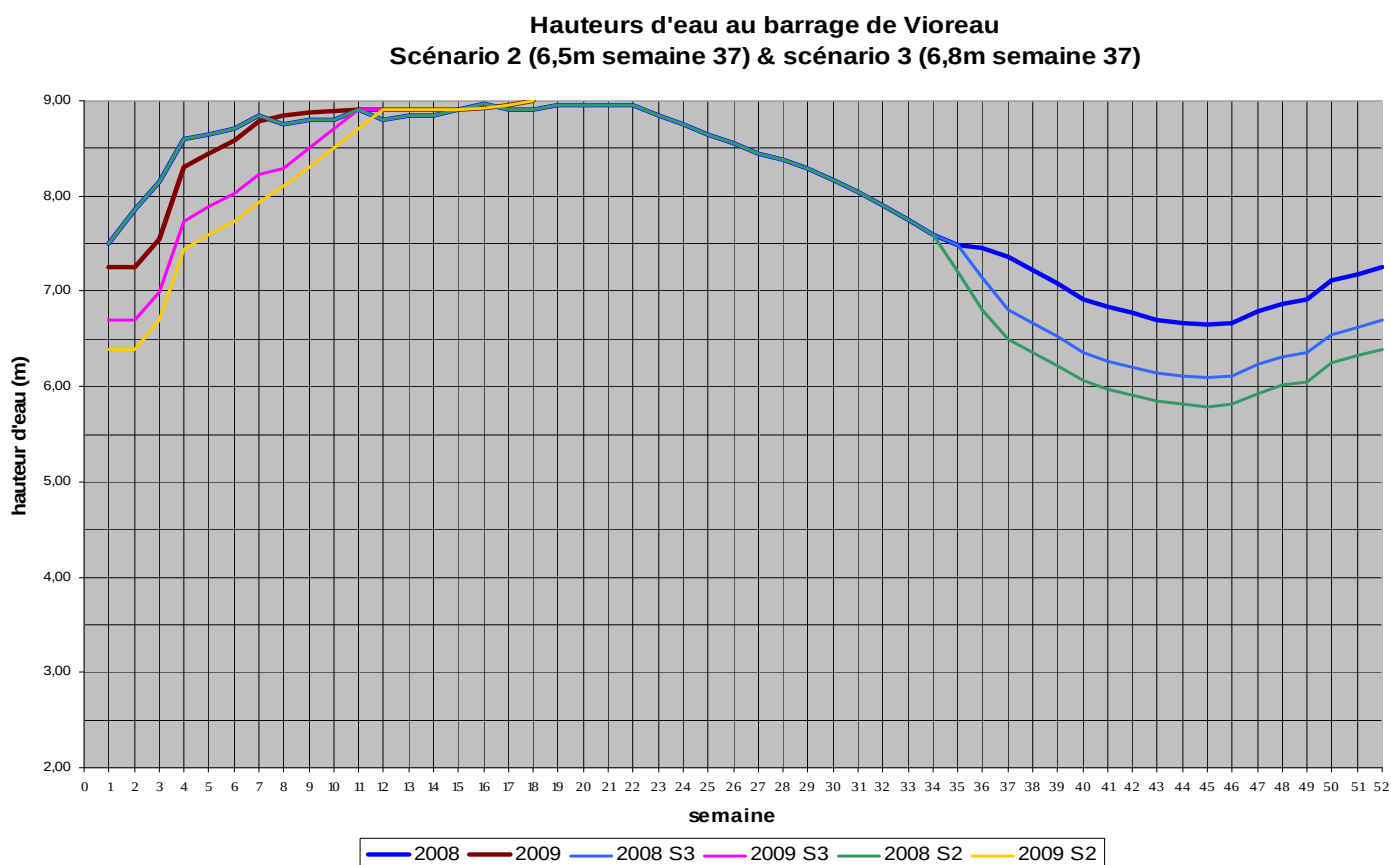
➤ Ce scénario 3 inclue la même condition que le scénario 2, mais l'intervention est plus modeste (niveau d'étiage 6m80 et non 6m50) donc moins impactant sur la disponibilité en eau.

➤ Il aurait également dû être appliqué en 2008 (les niveaux de 2007 étant restés très hauts même en période d'étiage) et en 2010 (l'étiage de 2009 a été très tardif et de courte durée).

SCENARIO 4 :

- Condition d'application : si le niveau d'eau du lac n'est pas resté **en dessous de la cote 6m50 pendant au moins 6 semaines consécutives** pendant la période allant de la semaine 34 à la semaine 46 (fin-août à mi-novembre), et ce **lors d'une seule année**, on agit l'année suivante en tant que de besoin.
 - Action : on baisse **le niveau à 6m50 à partir de la semaine 37** (mi-septembre) et on le maintient au besoin jusqu'en semaine 43 (fin octobre).
- Ce scénario 4 est le plus contraignant (une seule année "mauvaise" ou "moyenne" pour le Coléanthe) mais adopte les mêmes modalités d'interventions que le scénario 2.
- Il aurait dû être appliqué en 2008, en 2009 (si pas appliqué en 2008, bien sûr) et en 2010 (si pas appliqué en 2009).

Le graphique ci-dessous illustre deux des scénarios présentés (scénario 2 et 3) et l'impact sur les niveaux d'eau.



L'affinement de ces scénarios et la recherche du meilleur compromis impliquent que l'on réponde prioritairement à quelques questions :

- A quelle vitesse le niveau de Vioreau baisse-t-il et quelles sont les parts respectives évapotranspiration et prise d'eau dans cette dynamique de baisse ?
- Quelle est la relation spatiale entre les hauteurs d'eau et les surfaces de grèves ennoyées vs. exondées ?

De surcroît, il sera important de prendre en compte le problème de la Jussie qui fait courir une menace sur les milieux aquatiques de Vioreau et dont les foyers de contamination sont localisés sur les rives de l'Étang de la Provostière et dans la rigole des Ajots.

Compte-Rendu du Groupe de Travail Charte Natura 2000 du 7 Octobre 2011

Document d'Objectifs Natura 2000 Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Charte Natura 2000

Le Groupe de travail (G.T.) Charte Natura 2000 s'est tenu en mairie de Joué sur Erdre, le vendredi 7 Octobre 2011, entre 14h00 et 17h00.

Etaient présents : Frédéric Boudet (AAPPMA de Riaillé), Chantal Julienne (Bretagne Vivante), Marie-Béatrice Carour (Eleveur de chevaux), Philippe Taurisson (Regard sur Vioreau), Yannick Manœuvrier (Agriculteur), Michel Harouet (Nature Sport Vioreau - NSV), Yvon Gautier (Agriculteur), Michel Chaplais (NSV), Christophe Gantier (CG44, base de loisirs), Bernard Hamon (Amicale des Pêcheurs de Vioreau), Thierry Taillandier (NSV), Jérémie Belliot (CG44 SENS), Charlotte Bondu (Ouest Am') ;

Excusés : Jean-Pierre Belleil (Maire de Joué-sur-Erdre), Stanislas Hardy (Adjoint au Maire de Joué), Patrice Chevalier (Maire de Riaillé/Conseiller Général), Rodolphe Hégron (CG44 Protection usages et Vie associative), Pierre-André Cottrant (quittant le CG44 ENS), Jo Hebel (Comité départemental olympique 44), Cyril Godet (Agriculteur), Jean-Luc Maisonneuve (EDENN), Chloé Montfort (DREAL), Frédéric Noël (Ouest Am').

Charlotte Bondu remercie les participants de s'être déplacés ainsi que la commune de Joué-sur-Erdre qui à mis à disposition la salle de réunion.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

Le projet de Charte Natura 2000 soumis par courriel à l'ensemble des membres du GT a été repris progressivement par une lecture participative et corrigé collectivement.

Les remarques communiquées par M C. Godet en prévision de son absence sont considérées et intégrées pour partie par le groupe de travail.

L'ensemble des corrections a été reporté dans le projet de Charte.

Certains compléments sont issus d'une analyse des documents fournis au Cabinet Ouest Am' par EDENN suite à la réunion (chauves-souris et loutre).

Projet de Charte Natura 2000

Les discussions engagées concluent à la création d'une fiche supplémentaire (connaissance de l'avifaune) dans le Programme d'actions, ainsi qu'à porter quelques compléments à certaines fiches actions préexistantes (usages de la pêche : amorces/influence éventuelle sur qualité de l'eau et campements/piétinement). Eléments qui seront soumis au Comité de Pilotage du 13 Octobre 2011.

Autres

L'idée d'intégrer les espaces forestiers ENS du Conseil Général de Loire Atlantique au site est soulevée. Elle devra être reprise par l'animateur du DOCOB dans le cadre de la redéfinition du périmètre du site (Cf. fiche action correspondante).

Etat d'avancement du DOCOB

Il est prévu que le Programme d'actions soit soumis au Comité de Pilotage pour validation le Jeudi 13 Octobre 2011.

A partir de ce moment là des articles de communication autour du DOCOB pourront être proposés aux communes et aux journaux locaux par le Cabinet Ouest Am'.

Et il est par ailleurs prévu que la Charte Natura 2000 soit soumise au Comité de Pilotage pour validation le Jeudi 1^{er} Décembre 2011.

Le dossier définitif DOCOB sera finalisé au cours du mois de Décembre 2011.

Fait à Le Rheu, le 4 Novembre 2011.

Ch. Bondu

Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage du 13 Octobre 2011

Document d'Objectifs Natura 2000
Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage n°4

Le CoPil s'est tenu en mairie (salle de la 'Riante Vallée') de Riaillé,
le Jeudi 13 Octobre 2011, entre 14h30 et 17h00.

Cf. liste des présents annexée

Déroulement :

Monsieur le sous-préfet remercie l'assemblée de sa présence et rappelle l'objet de la réunion du jour.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

Après un bref rappel des conclusions des premières phases de l'élaboration du DOCOB, le projet de Programme d'actions est présenté dans son cadre méthodologique et technique (chacun des membres du CoPil ayant été destinataire en préalable à la présente réunion du projet détaillé du programme d'actions).

Le Cabinet Ouest Am' présente les travaux issus des groupes de travail du printemps 2011 (projet de programme d'actions) et apporte les informations complémentaires nécessaires aux débats et prises de décision.

Monsieur le sous-préfet anime les débats et les prises de décision.

Les débats ont été calmes et constructifs.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le sous-préfet remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.

L'ensemble des corrections convenues au cours des débats a été reporté dans le DOCOB qui est annexé au présent Compte-rendu.

Programme d'actions

Présentations :

Il est signalé en préalable par le Cabinet Ouest Am' que, suite à un retour tardif de services administratifs, une modification mineure (en proportion à l'ensemble du document) a été portée au projet porté à connaissance des membres du CoPil sur les cahiers des charges des Mesures agro-environnementales territoriales (recommandations et montant plafonné d'une mesure).

Décisions :

- Corriger le projet de programme d'actions de sorte que :
 - o le Porteur de projet ne soit pas confondu avec le Maître d'ouvrage des actions,
 - o le Maître d'ouvrage des actions apparaisse sur chaque fiche action,
 - o l'Opérateur local (acteur local investi dans le DOCOB) ne soit pas confondu avec l'Animateur local (du DOCOB),
 - o la cohérence entre le tableau de synthèse des actions et les fiches actions soit effective (priorités, calendrier, acteurs concernés),
 - o certaines fiches action de priorité moyenne ne soient pas programmées dès la première année

Propositions du Groupe de travail Charte Natura 2000

Présentations :

Dans la poursuite de l'élaboration du DOCOB, un Groupe de travail Charte Natura 2000 s'est réuni le 7 Octobre 2011 et fait quelques propositions au CoPil d'amendement du programme d'actions :

- compléments à porter sur deux fiches actions préexistantes A6 et D3 (usages de la pêche : amorces/influence éventuelle sur qualité de l'eau - campements/piétinement des habitats et espèces protégées),
- création d'une fiche supplémentaire D6 (connaissance de l'avifaune).

Eléments du débat :

- La construction d'un centre d'animation par le Conseil Général 44 aura-t-il un impact sur le site N 2000 ? (DDTM 44) : la parcelle concernée se situe hors du périmètre Natura 2000 et la mise à l'eau des bateaux se fera toujours au même endroit, sur un secteur où aucune plante d'intérêt communautaire n'est présente.
- La mise à jour du règlement des usages autour de l'Etang de Vioreau est en cours (CG44).
- Les cahiers des charges des Mesures Agro-environnementales territoriales (MAEt) ne concernent que quelques parcelles entre les queues de l'étang de la Provostière. Ces parcelles sont actuellement cultivées et il est peu probable que l'exploitant fasse appel à ces mesures mais ces dernières ont été définies dans l'hypothèse d'une extension du périmètre du site Natura 2000 aux prairies humides périphériques, notamment celles qui se situent en amont du marais oligotrophe du Petit-Vioreau.
- Le risque du piétinement des espèces végétales protégées par les chevaux devra être pris en compte dans la Charte Natura 2000.

- Tout facteur dérangeant les oiseaux (populations migratrices pré- et post-automnales) est important à prendre en compte : implantation des sentiers de randonnées, activités de chasse, ... Le développement de la chasse sur Vioreau risque de faire fuir les populations de laridés ; ces mêmes populations qui une fois implantées, favorisent pourtant l'installation d'espèces typiques des grèves beaucoup plus rares et farouches (limicoles, ...).

- Il est rappelé que l'enjeu majeur du site Natura 2000 est la protection du Coléanthe délicat (espèce protégée et à enjeu communautaire) et de son habitat : le site des étangs de Vioreau-Provostière est le plus important en France, et pour ainsi dire le seul. Le moindre piétinement détruit la population installée. Ainsi toute pratique conduisant au piétinement des grèves sur lesquelles le Coléanthe délicat est implanté (équitation, chasse, pêche, V.T.T., ...) est strictement interdite. Par conséquent les affûts actuellement installés sur les grèves, les campements de pêche nocturne ou les randonnées sont interdits sur ses emplacements protégés. Il est redit également l'importance de la sensibilisation des acteurs concernés, ainsi que celle de signifier sur le site les emplacements sensibles concernés.

- Pour l'introduction d'articles de communication dans les bulletins municipaux, Monsieur le Maire de Riaillé rappelle que les contraintes de délais sont très fortes : articles mis à disposition au plus tard le 15/11/2011 pour une parution dans le numéro 01/01/2012.

- Outre l'aspect sanitaire, l'ONEMA rappelle l'importance d'étudier les impacts de la qualité de l'eau sur les habitats et les espèces protégés.

Décisions :

- Après des apports d'informations complémentaires et un débat, le CoPil décide d'adopter les compléments portés aux fiches actions6 et D3 et de rejeter le projet de fiche action supplémentaire D6.

- Il est décidé que les chasseurs seront désormais intégrés dans les groupes de travail réunis pour le site Natura 2000 ainsi que dans le Comité Local de Pilotage.

Etat d'avancement du DOCOB

Présentations :

Le travail d'élaboration de la Charte Natura 2000 est déjà bien engagé, suite au Groupe de travail réuni le 7 Octobre 2011. Le DOCOB étant validé par le Comité de Pilotage ce jour, il reste au CoPil à valider le projet de Charte Natura 2000 pour achever l'élaboration du DOCOB Etangs de Vioreau et de la Provostière.

L'étape suivante est la désignation des structures porteuse et animatrice du DOCOB, préalables à l'engagement de son animation et de sa mise en œuvre à proprement parler.

Décisions :

Il est prévu que ces deux étapes soient remplies à l'occasion du prochain CoPil qui se réunira le Jeudi 1^{er} Décembre 2011.

A compter de ce jour des articles de communication autour du DOCOB pourront être proposés aux communes et aux journaux locaux par le Cabinet Ouest Am'.

Le dossier définitif DOCOB sera également finalisé au cours du mois de Décembre 2011 par le Cabinet Ouest Am'.

Liste des Présents

Nom – Prénom	Qualité – Structure représentée
ZINGRAFF Pascal	Sous-préfet d'Ancenis et de Châteaubriand par
MONFORT Chloé	DREAL Pays de la Loire
PEYRE Françoise	DREAL PdL
CHEVALIER Patrice	Conseiller général CG 44 et Maire de Riaillé
BELLEIL Jean-Pierre	Maire de Joué-sur-Erdre
HARDY Stanislas	Adjoint à l'environnement de Joué-sur-Erdre
MOREAU Michel	Maire de La Meilleraye-de-Bretagne UPCCC – Président du SIVOM
THIERE Pierre	Adjoint Abbaretz
HEGRON Rodolphe	DDCS 44
GANTIER Christophe	CG 44 base de loisirs
AUTHIER Isabelle	CG 44 DI. SIMVN
GILARD Marie-Béatrice	CG 44 Service environnement
LE LUDEC Fabienne	Responsable service « Eau-Énergies » COMPA
HAROUET Michel	NSV (Nature sport Vioreau) Président
CHAPLAIS Michel	NSV
TAILLANDIER Thierry	NSV Salarié
TAURISSON Philippe	Président « Regard sur Vioreau »
COTTINEAU Luc	Agriculteur
BODINEAU Philippe	ONCFS
ALEXIS Martin	ONCFS
BEAUREGARD Louis	FDC 44
LECOMTE Patrice	Fédération des chasseurs 44
BERTIN Damien	AD Fédérations des chasseurs de 44
GAILLARD Gilles et GAILLARD Gaëtan	SCI La Vallée
MAZEAU Denise	LPO Administratrice
JULIENNE Chantal	Bretagne Vivante
MAISONNEUVE Jean-Luc	EDENN
ROBBE Daniel	DDTM 44 chargé de mission N2000
JAUNET Patrick	ONEMA 44
STEPHANE Catherine	DRAAF Pays de Loire
SEGUIN Raymond	ADCGE 44
BONDU Charlotte	Ouest'Am
NOËL Frédéric	Ouest'Am
BERTIN Damien	AD Fédérations des chasseurs de 44
GAILLARD Gilles et GAILLARD Gaëtan	SCI La Vallée
MAZEAU Denise	LPO Administratrice
JULIENNE Chantal	Bretagne Vivante
MAISONNEUVE Jean-Luc	EDENN
ROBBE Daniel	DDTM 44 chargé de mission N2000
JAUNET Patrick	ONEMA 44
STEPHANE Catherine	DRAAF Pays de Loire
SEGUIN Raymond	ADCGE 44
BONDU Charlotte	Ouest'Am
NOËL Frédéric	Ouest'Am

Compte-Rendu du Comité Local de Pilotage du 1^{er} Décembre 2011

Document d'Objectifs Natura 2000 Etangs de Vioreau et de la Provostière

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage n°6

Le CoPil s'est tenu en salle municipale de Riaillé,
le Jeudi 1 Décembre 2011 à 15h00.

Cf. liste des présents annexée

Déroulement :

Monsieur le sous-préfet remercie l'assemblée de sa présence et rappelle l'objet de la réunion du jour.

En préambule la désignation du porteur et de l'animateur du DOCOB est annoncée :

Le syndicat mixte EDENN sera la structure porteuse du DOCOB et par conséquent, assurera l'animation en régie. Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Maire de Joué sur Erdre, a été désigné Président du Comité Local de Pilotage du DOCOB.

Le projet de Charte Natura 2000 est présenté dans son cadre méthodologique et technique (chacun des membres du CoPil ayant été destinataire en préalable à la présente réunion du projet détaillé de Charte).

Le Cabinet Ouest Am' présente les travaux issus du groupe de travail du 7 Octobre 2011 (Charte Natura 2000) et apporte les informations complémentaires nécessaires aux débats et prises de décision.

Monsieur Belleil anime les débats et les prises de décision.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.

L'ensemble des corrections convenues au cours des débats a été reporté dans le DOCOB. Un exemplaire papier du DOCOB sera remis aux membres du Comité Local de Pilotage à l'occasion de sa prochaine réunion en fin d'année 2012.

Charte Natura 2000

Présentations :

Il est précisé que les cavaliers apparaissent dans la catégorie des randonneurs. (Q. :P. Taurisson)

Il est rappelé que les exploitants agricoles seront plus mobilisés par les deux autres outils du DOCOB, à savoir les Contrats Natura 2000 et les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt). (Q. : JP. Belleil)

La mobilisation des pratiquants non propriétaires de parcelle incluse dans le site se fera par un engagement moral étudié par l'Animateur du DOCOB pour chaque structure candidate à la signature de la Charte. (VTTistes, Animateurs d'événementiels, ...). (Q. : P. Chevalier / R. : JL. Maisonneuve) Ces engagements potentiels seront complémentaires aux actions d'information prévues au Programme d'actions.

Les travaux projetés (travaux d'entretien de plan d'eau par exemple, ou événementiels) sur l'emprise du site pourront selon leur importance ou leur nature être soumis à étude d'incidences Natura 2000. Dans ce cadre, l'avis de l'animateur du DOCOB pourra apporter des éléments techniques ou de gestion (R. : JL Maisonneuve).

Décisions :

- Corriger le projet de Charte Natura 2000 de sorte que les VTTistes soient ajoutés dans les usagers de la catégorie des randonneurs.
- Intégrer le CBNB de Brest dans le COPIL

La Charte Natura 2000 est validée, avec 6 abstentions (vote à main libre). Par conséquent le DOCOB est validé dans son ensemble. Un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB des Etangs de Vioreau et de La Provostière sera pris rapidement. Par ailleurs, une Convention d'animation du DOCOB sera passée avec EDENN pour que l'animation du DOCOB puisse débuter dès le 1^{er} Janvier 2012.

Divers

Présentations :

Au sujet du calendrier de mise en œuvre du DOCOB, l'Animateur vérifiera s'il peut ouvrir une ligne de financement dès 2012. De même, pour les MAEt, l'Animateur devra tout d'abord établir un Projet territorial en concertation avec la DRAFF, DDTM au cours de 2012 pour que les premières MAEt puissent être lancées en 2013 (moyennant étude parcellaire préalable). Le DOCOB étant validé en fin d'année, il est certainement trop tard pour envisager la création de lignes budgétaires pour 2012. La 1^{ère} année (2012) consistera pour beaucoup en un travail relationnel de préparation budgétaire et technique des actions et du démarrage de la Charte Natura 2000 : contact des porteurs de projet et des acteurs, préparation de la concrétisation des actions. EDENN pourra peut-être s'appuyer sur les Groupes de travail existants déjà. (R. : JL Maisonneuve, C. Monfort).

En ce qui concerne l'étude de la qualité de l'eau (cyanobactéries notamment), il est convenu que l'intervention d'EDENN consistera d'abord à compiler et analyser les données existantes (CG 44, 6 prélèvements par an) avant d'envisager des investigations supplémentaires jugées nécessaires en fonction des résultats de l'analyse des données. (Q. : JP Belleil / R. : JL Maisonneuve)

L'ACDESI a désormais commencé à reprendre le Règlement du Grand Vioreau.

L'EDENN sera associé au travail pour l'aspect animation. 2 sujets prioritaires. (P. Chevalier)

Liste des Présents

Nom – Prénom	Qualité – Structure représentée
LAUNAY Bruno	Sous-préfecture d'Ancenis
QUARTIER Aurélie	Sous-préfecture d'Ancenis
MONFORT Chloé	DREAL Pays de la Loire
CHEVALIER Patrice	Conseiller général CG 44 et Maire de Riaillé
BELLEIL Jean-Pierre	Maire de Joué-sur-Erdre
GANTIER Christophe	CG 44 base de loisirs
GILARD Marie-Béatrice	CG 44 Service environnement
LE LUDEC Fabienne	Responsable service « Eau-Énergies » COMPA
DARABI Michelle	Directrice EDENN
MAISONNEUVE Jean-Luc	EDENN
ROBBE Daniel	DDTM 44 chargé de mission N2000
HAROUET Michel	NSV (Nature sport Vioreau) Président
CHAPLAIS Michel	NSV
TAILLANDIER Thierry	NSV Salarié
TAURISSON Philippe	Président « Regard sur Vioreau »
COTTINEAU Luc	Agriculteur
MANŒUVRIER Yannick	Agriculteur
DENIAUD Chantal	Chambre de l'agriculture 44
HARDY Daniel	Secrétaire AAPPMA
ROUL Jean-Paul	Trésorier AAPPMA
BERTIN Damien	AD Fédérations des chasseurs de 44
LECOMTE Patrice	Fédération des chasseurs 44
SEGUIN Raymond	ADCGE 44
JULIENNE Chantal	Bretagne Vivante
MAYOL Michel	Bretagne Vivante
MAZEAU Denise	LPO Administratrice
BONDU Charlotte	Ouest'Am

3. Eléments pour la communication presse

site Natura 2000

'Forêt, Etangs de Vioreau et Etang de la Provostière'

n°FR5200628



Directive habitats - Natura 2000 – DOCUMENT d'OBJECTIFS

La Directive européenne 92/43/CEE 'Habitats et Réseau Natura 2000' se place dans l'objectif principal d'un développement durable : 'favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales'. La Directive pose le constat d'activités humaines pouvant concourir au maintien ou à la création de la biodiversité ; elle propose une démarche en 3 étapes :

- pré-inventaires scientifiques nationaux des sites potentiels selon les critères des annexes I, II et III, transmission à la Commission européenne et sélection par cette dernière,
- notification des sites retenus par les Etats membres,
- établissement des mesures de conservation (pouvant être 'des plans de gestion appropriés et spécifiques') que les Etats membres choisissent alors de mettre en œuvre (sous la forme, en France, du Document d'Objectifs - DOCOB).

Par conséquent un réseau Natura 2000 a été progressivement constitué, avec une cohérence géographique et fonctionnelle à l'échelle de l'Union européenne.

Au travers du Document d'Objectif, ce sont les objectifs et les mesures de gestion des sites et des habitats qu'ils recèlent qui contribuent à cet objectif commun. Ils sont définis localement avec l'ensemble des partenaires concernés.

La Directive prévoit un cofinancement de l'Europe pour la mise en œuvre de certaines mesures nécessaires à la conservation des habitats naturels et des espèces. Les Etats assurent l'autre part du cofinancement des mesures requises. Le DOCOB établit à cette fin une première évaluation du coût des actions proposées.

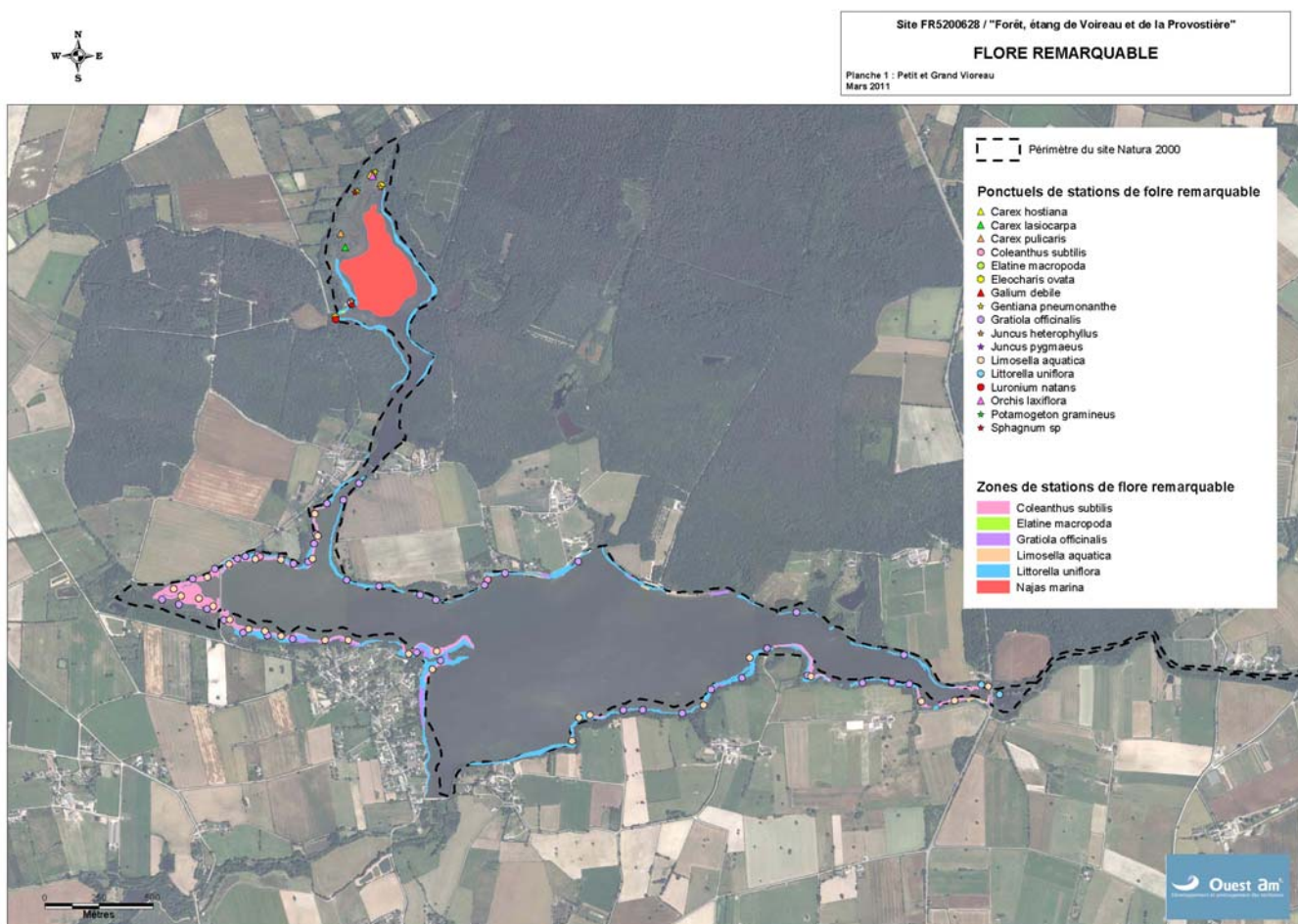
Le DOCOB prévoit des mesures de suivi et une évaluation régulière des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

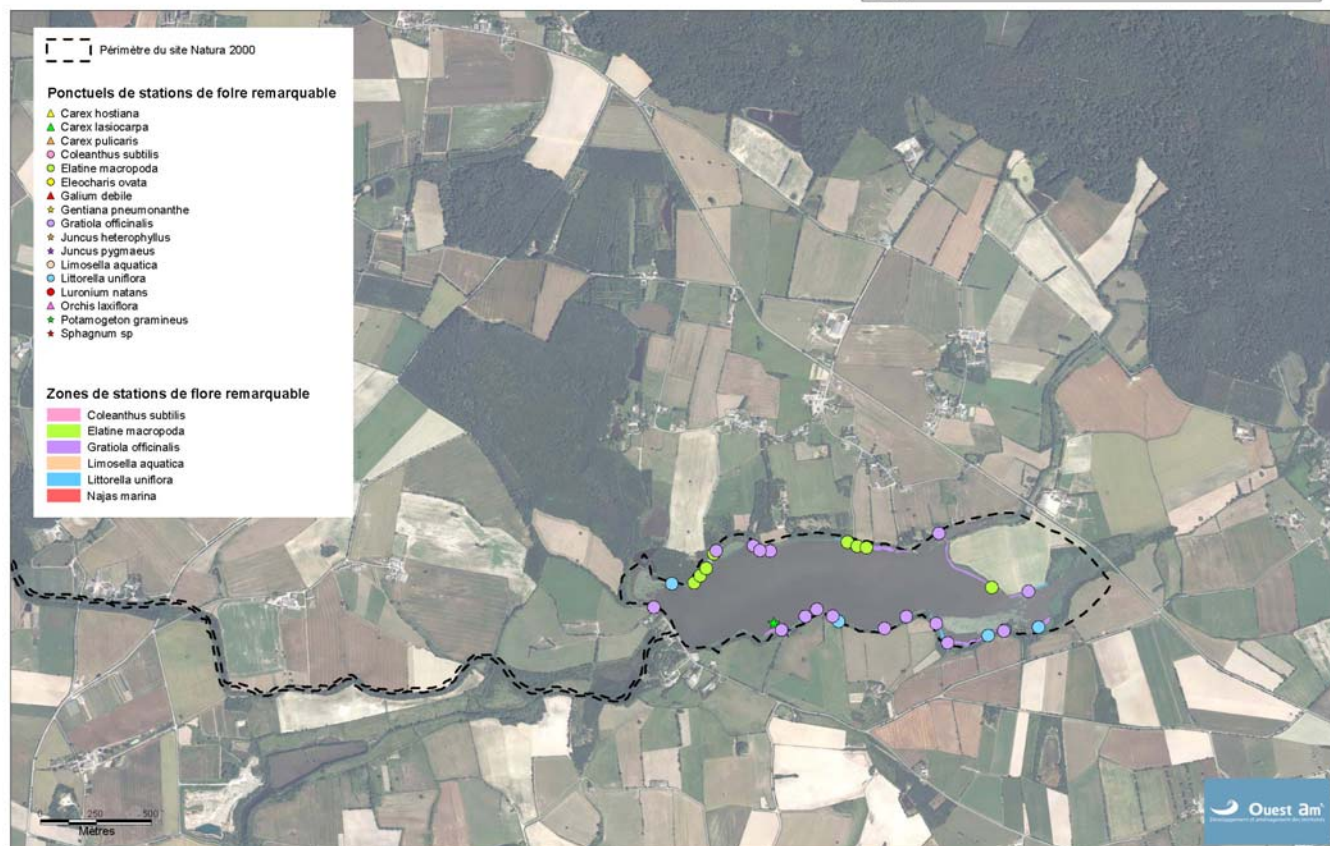


Présentation synthétique du site concerné

Le site Natura 2000 « Forêt, Etangs de Vioreau et Etang de la Provostière » n°FR5200628 se situe au nord-est du département de la Loire-Atlantique, sur les communes de Joué-sur-Erdre, Riaillé, Abbaretz et de La Meilleraye-de-Bretagne. Ses limites correspondent à celles de l'étang du Petit Vioreau, de l'Etang de la Provostière, du Grand Réservoir de Vioreau et de la rigole des Ajots entre ces deux derniers plans d'eau. Sa superficie est actuellement de 281 hectares. Contrairement à sa dénomination officielle, le site ne contient pas de surfaces forestières.

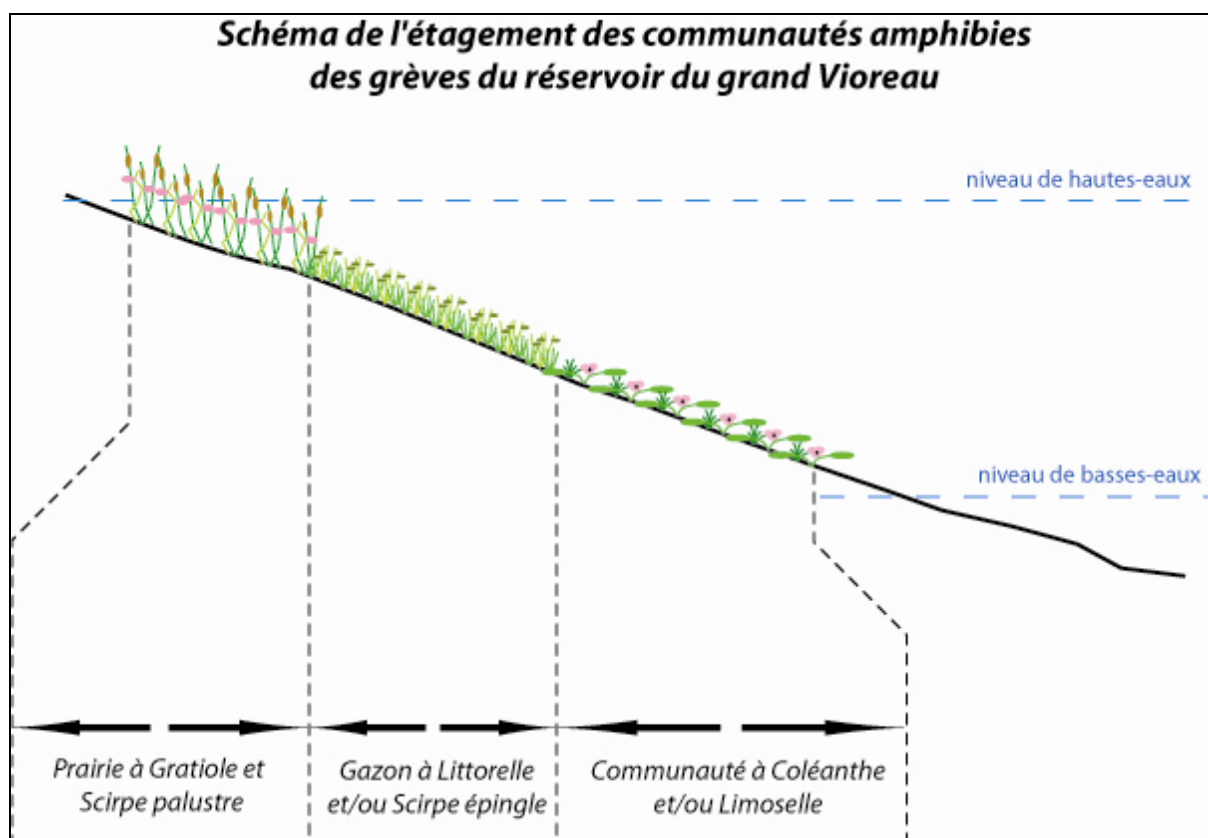
Les enjeux écologiques ayant justifié sa désignation sont liés à quatre habitats d'intérêt communautaire (communautés végétales des grèves exondables, bas marais oligotrophe, végétation aquatique d'hydrophytes enracinées (Petit Vioreau) et saulaie à Saule blanc) et à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (18 espèces végétales dont le Coléanthe délicat et le Fluteau nageant, 3 espèces de chauve-souris, la loutre, ...). Les enjeux de conservation identifiés sont particulièrement forts en ce qui concerne les communautés végétales des grèves exondables et le Coléanthe délicat (plus grand station française de cette espèce rare) ainsi que le bas-marais du Petit Vioreau.







Communautés végétales amphibies des grèves, habitat d'intérêt communautaire





Coléanthe délicat (*Coléanthus subtilis*), espèce végétale d'intérêt communautaire



Prairie de bas-marais oligotrophe, habitat d'intérêt communautaire

Les menaces identifiées sont l'invasion par la Jussie, la gestion des niveaux d'eau, le piétinement des grèves en période d'étiage, le manque de gestion pour le bas-marais, le dérangement des sites d'hivernage de Chauve-souris et l'eutrophisation de l'eau.

Un grand nombre d'acteurs est mobilisé : pêcheurs, chasseurs, collectivités territoriales, base de loisirs, plaisanciers du Centre nautique, randonneurs, structures d'hébergement et Office de Tourisme / Syndicats d'Initiatives, Conservatoire Botaniques, Associations naturalistes, Exploitants agricoles et forestiers, ...

DOCOB Etangs de Vioreau et de La Provostière - Elaboration

La démarche d'élaboration du DOCOB sur le site est engagée depuis Décembre 2006. Un opérateur (Cabinet Ouest Am') a été désigné. Il a travaillé en collaboration avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux, entre Février 2009 et Décembre 2011.

Sur cette période, une démarche de concertation locale a été mise en œuvre :

- un Comité Local de Pilotage, réunissant les instances officielles locales concernées, s'est réuni à 6 reprises,
- les acteurs locaux se sont quant à eux réunis à sept reprises au sein de groupes de travail thématiques.

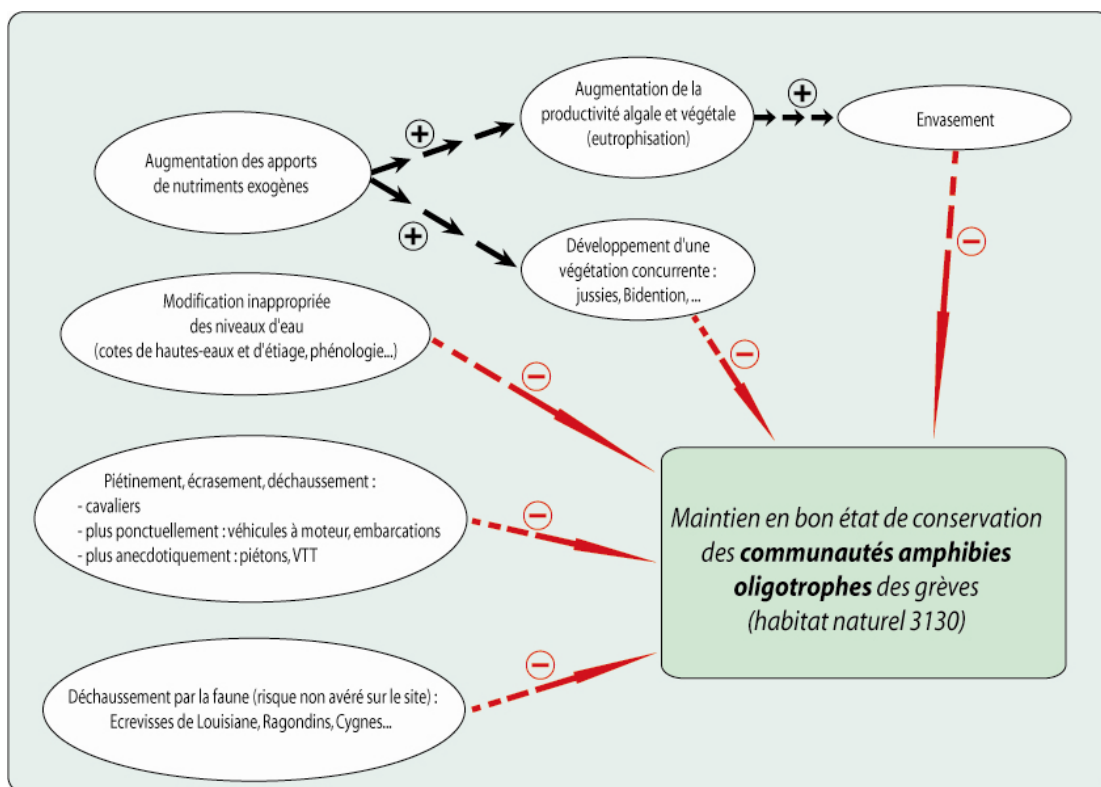
Au total, une bonne trentaine d'instances ont été mobilisées, au moins 75 personnes ont participé aux travaux.

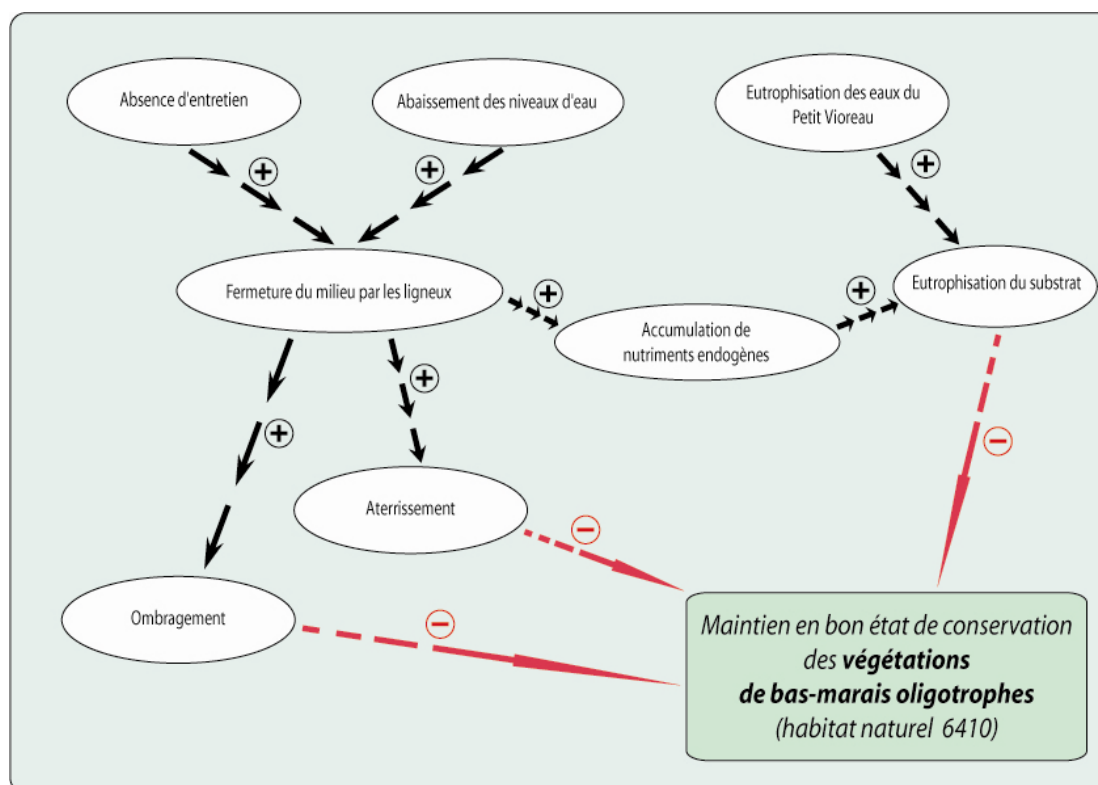
DOCOB Etangs de Vioreau et de La Provostière - Contenu

Le DOCOB a été validé par le Comité Local de pilotage le Jeudi 1^{er} Décembre 2011. Il se découpe en quatre parties distinctes :

- diagnostic comprenant : une synthèse des caractéristiques physiques, une présentation des facteurs socio-économiques, les inventaires et mesures de protection réglementaire, un diagnostic biologique et une analyse écologique
- enjeux et objectifs : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et espèces, objectifs généraux et opérationnels
- programme d'actions : tableau synthétique des actions programmées et 21 fiches action
- charte Natura 2000 : parties contractuelle et technique

Les enjeux de préservation des patrimoines naturels d'intérêt communautaire sont pour l'essentiel synthétisés dans les deux schémas ci-contre :





Le programme d'actions est repris dans un tableau récapitulatif :

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'ACTIONS

Objectif concerné	N°	Action	Maitre d'ouvrage	Degré de priorité	Périodicité	Groupe de travail
Maintien des communautés végétales amphibies des grèves et du Coléanthe délicat	A1	Gérer les niveaux d'eau pour assurer le maintien des habitats communautaires	CG 44	★★★	Permanent	3
	A2	Coordonner la lutte contre les espèces invasives	Opérateur local ou animateur local	★★★	Permanent	1 & 3
	A3	Mettre en place deux pontons pour les activités de la base de loisirs	CG 44	★★	1 fois	1
	A4	Suivre l'état de conservation des communautés végétales amphibies des grèves	animateur local	★★	1 fois/2 ans	1 & 3
	A5	Suivre les populations d'espèces invasives	animateur local	★★★	Permanent	1 & 3
	A6	Editer et diffuser une plaquette d'information sur les habitats des grèves	CG44, COMPA ou animateur local	★★	1 fois/an	1 & 3
	A7	Réaliser et mettre en place des panneaux d'information sur les habitats des grèves	Opérateur local ou animateur local	★★	1 fois	1 & 3
	A8	Proposer 20 animations de sensibilisation sur la présence d'habitats et d'espèces communautaires à Vioreau	Opérateur local ou animateur local	★★	1 fois	1
Maintien des prairies de bas-marais oligotrophes	B1	Restaurer les prairies du bas-marais oligotrophe	CG 44	★★	1 fois	2 & 3
	B2	Gérer les prairies du bas-marais oligotrophe	CG 44	★★	Permanent	2 & 3
	B3	Suivre l'état de conservation des communautés végétales du bas-marais de Petit Vioreau	animateur local	★	1 fois/an	2
Maintien des populations hibernantes de chauve-souris et des populations de Loutre	C1	Protéger l'accès au site d'hivernage des chauves souris	animateur local	★	1 fois	1
	C2	Suivre les populations de chauve-souris hibernantes	animateur local	★	1 fois/an	1
	C3	Suivre la population de Loutre	animateur local	★	2 fois/an	1 & 3

Objectif concerné	N°	Action	Maître d'ouvrage	Degré de priorité	Périodicité	Groupe de travail
Maintien des communautés végétales aquatiques d'hydrophytes enracinées	D1	Restaurer les prairies humides limitrophes aux étangs et aux marais	Animateur local	★★	1 fois	2
	D2	Gérer les prairies humides limitrophes aux étangs	Animateur local	★★	Permanent	2
	D3	Mieux connaître le milieu aquatique des étangs	Animateur local	★★	1 fois/an	1 & 3
	D4	Suivre l'état de conservation des communautés végétales aquatiques d'hydrophytes enracinées et du Fluteau nageant	Animateur local	★	1 fois/2 ans	1 & 3
	D5	Etudier et suivre les habitats des prairies humides limitrophes aux étangs	Animateur local	★	1 fois/an	2
Portage administratif	E1	Animer la mise en œuvre des actions, réaliser leur suivi et leur évaluation	Animateur local	★★★	Permanent	1, 2 & 3
	E2	Modifier le formulaire standard de données : renommer le site et modifier le périmètre.	Animateur local	★★	1 fois	1, 2 & 3

DOCOB Etangs de Vioreau et de La Provostière – Mise en œuvre

La mise en œuvre du Document d'Objectifs de préservation du site des Etangs de Vioreau et de La Provostière sera portée par une 'structure porteuse' et conduite par une 'structure animatrice'.

Les deux structures ont été désignées le 1^{er} Décembre 2011 :

- Structure porteuse : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
- Structure animatrice : Syndicat Mixte EDENN

La présidence du Comité Local de Pilotage du DOCOB est à compter du 1^{er} Décembre 2011 assurée par Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Maire de Joué sur Erdre.

Informations complémentaires :

- Direction Régionale de l'Environnement : Madame Chloé MONFORT (02 40 99 58 43 ; chloe.monfort@developpement-durable.gouv.fr)
- Animateur DOCOB : Syndicat Mixte EDENN, Monsieur Jean-Luc MAISONNEUVE (eden.natura@wanadoo.fr)